

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 17 octobre 2024

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni le 17 octobre 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 17^{ème} question, départ), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI (à compter de la 4^{ème} question, sauf à la 9^{ème} question, départ), M. Bertrand AYRAL (sauf à la 9^{ème} question, départ), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Marie LIGONNIÈRE (avant la 1^{ère} question), M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, M. Thibaut GUIRAUD (jusqu'à la 4^{ème} question), Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Line MÉODE (jusqu'à la 21^{ème} question), Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 2^{ème} question, départ), M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA (jusqu'à la 15^{ème} question), M. Paul Roland VINCENT (jusqu'à la 15^{ème} question), Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU (jusqu'à la 20^{ème} question), M. Sébastien BÉROT, M. Sébastien BOURAIN, M. Gérard-François BOURNET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Franck COUPEAU, Mme Hélène DE SAINT-DO (sauf à la 9^{ème} question, départ), M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN (jusqu'à la 13^{ème} question), M. Patrick GIAT (jusqu'à la 18^{ème} question), Mme Aya KOFFI (jusqu'à la 1^{ère} question), M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (jusqu'à la 9^{ème} question), Mme Océane MARIEL (jusqu'à la 10^{ème} question), Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, M. Patrick PHILBERT, M. Michel RAPHEL (jusqu'à la 15^{ème} question), Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESETE, Mme Eugénie TÉTENOIRE (sauf à la 24^{ème} question, départ), M. Michel TILLAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER (jusqu'à la 9^{ème} question), Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

Mme Séverine LACOSTE (départ à la 17^{ème} question), M. Gérard BLANCHARD (pouvoir à Mme Séverine LACOSTE à compter de la 4^{ème} question, sauf à la 17^{ème} question), M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 3^{ème} question et départ à la 9^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à Mme Line MÉODE jusqu'à la 21^{ème} question, sauf à la 9^{ème} question, départ), M. Bertrand AYRAL (départ à la 9^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU à compter de la 1^{ère} question), Vice-présidents ;

M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS à compter de la 5^{ème} question), Mme Line MÉODE (à compter de la 22^{ème} question), Mme Marie NÉDELLEC (départ à la 2^{ème} question), Mme Chantal SUBRA (à compter de la 16^{ème} question), M. Paul-Roland VINCENT (à compter de la 16^{ème} question), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Roger GERVAIS), Mme Elyette BEAUDEAU (à compter de la 21^{ème} question), Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent

COPPOLANI à compter de la 4^{ème} question sauf à la 9^{ème} question), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX), Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (à compter de la 15^{ème} question), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Catherine CHIPOFF), Mme Amaël DENIS (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), Mme Hélène DE SAINT-DO (à la 9^{ème} question, départ), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à M. Jean-Marc SOUBESTE), Mme Evelyne FERRAND (pouvoir à M. Yves DLUBAK), M. Didier GESLIN (à compter de la 14^{ème} question), M. Patrick GIAT (pouvoir à M. Antoine GRAU à compter de la 19^{ème} question), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC sauf à la 2^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ), Mme Aya KOFFI (pouvoir à M. Olivier GAUVIN à compter de la 2^{ème} question), M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE (pouvoir à Mme Frédérique LETELLIER à compter de la 10^{ème} question), Mme Océane MARIEL (pouvoir à M. Sébastien BÉROT à compter de la 11^{ème} question), Mme Françoise MÉNÈS (pouvoir à M. El Abbes SEBBAR), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), M. Hervé PINEAU (pouvoir à M. Didier GESLIN jusqu'à la 14^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN, sauf à la 9^{ème} question, départ), M. Michel RAPHEL (à compter de la 16^{ème} question), Mme Martine RENAUD (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU jusqu'à la 20^{ème} question), Mme Tiffany ROY (pouvoir à M. Franck COUPEAU), Mme Eugénie TÊTENOIRE (départ à la 24^{ème} question), M. Thierry TOUGERON, Mme Chantal VETTER (pouvoir à Mme Hélène DE SAINT DO à compter de la 10^{ème} question), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Sébastien BÉROT

n° 01

RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : M. BLANCHARD

En amont du débat budgétaire, est présenté un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable. Le rapport de développement durable est cette année, intégré avec le rapport d'activités et le rapport égalité femmes-hommes dans un nouveau rapport unique intitulé « L'Agglo en transitions ». Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance de la présentation du rapport 2023 de développement durable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la loi du 4 août 2021 de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ;

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport de développement durable « intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies ». Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante en amont du débat budgétaire.

Ce document permet aux collectivités territoriales de rendre compte de leur contribution au développement durable de leur territoire et de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

Le rapport de développement durable est cette année, intégré dans le rapport d'activités et le rapport égalité femmes-hommes dans un nouveau rapport unique intitulé « L'Agglo en transitions ». L'année de référence des actions recensées est harmonisée sur l'exercice précédent. Le rapport 2023 exploite les réalisations de l'année 2023.

Par ailleurs, ce nouveau format favorise une vision transversale en rendant compte des actions de la Communauté d'Agglomération tout en valorisant leurs contributions aux objectifs de développement durable et à l'égalité femmes-hommes.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De prendre acte de la présentation du rapport 2023 de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sur la situation en matière de développement durable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE.

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 57

Nombre de membres ayant donné procuration : 16

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.



SYNTHESE DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 OCTOBRE 2024



Le développement durable dans le nouveau rapport « L'Agglo en transitions »

Rapport d'activités, de développement durable et d'égalité FH 2023

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le 25/10/2024
ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



- Un nouveau **Rapport unique** d'activités, de développement durable et d'égalité femmes-hommes 2023, pour une **approche transversale** des transitions à l'œuvre
- Une **harmonisation de l'année de référence** de ces actions (année complète n-1)
- Un recensement consolidé avec **158 actions** présentées au prisme des **4 ambitions** du Projet de territoire et des **17 objectifs de développement durable (ODD)** de l'Agenda 2030

Le développement durable dans le nouveau rapport « L'Agglo en transition »

Rapport d'activités, de développement durable et d'égalité FH 2023

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
 Reçu en préfecture le 24/10/2024
 Publié le 25/10/2024
 ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE

Indicateurs

UN TERRITOIRE SOBRE

Orientation n°1

Un territoire fragile à préserver face au changement climatique

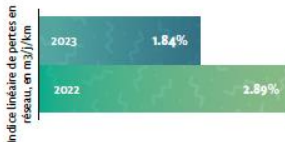
Sources : Rapport annuel de l'eau potable 2023 - CdA / Atmo bilan 2023 Qualité de l'Air ; extrait départemental / Agence Bio / Rapport annuel «déchets» 2023 - CdA

Air
 2 jours en 2023 pendant lesquels la concentration de particules grossières PM10 a dépassé le seuil de 50 µg/m³.

0% de la population exposée à plus de 10 µg/m³ de particules fines PM 2.5 en 2023.

➤ En baisse de 21% par rapport à 2022.

Eau

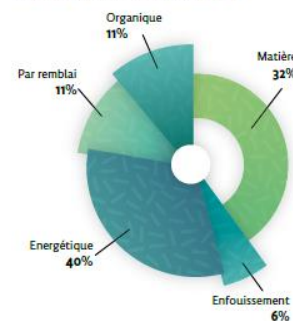


Déchets

589,4 kg/hab de déchets ménagers et assimilés collectés en 2023.

➤ En baisse de 3,3% par rapport à 2022.

Valorisation des déchets collectés en 2023



Agriculture

2 516 ha de surfaces en agriculture biologique en 2023 soit 11,5% de la surface agricole utile totale

➤ En hausse de 3,5% par rapport à 2022

Orientation n°2

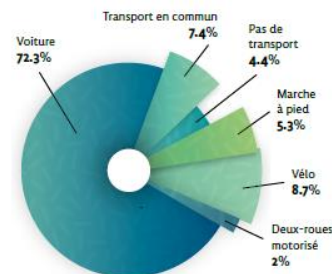
Faire de l'Agglomération un territoire Zéro Carbone à échéance 2040

Sources : INSEE, RP / CdA, SDEER17, SDIRVE, Systra / Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRI, GIP Littoral / Bilan territorial - AREC / ADEME

Mobilités

300 installations de recharge publiques pour véhicules électriques ouvertes (existantes et en projet).

➤ Baisse de l'usage de la voiture lors des déplacements domicile-travail de 76,1% en 2015 à 72,3% en 2021



Énergie



3 595 GWh d'énergie consommée en 2021, soit 5,7% de plus qu'en 2020. Les principales consommations sont issues du secteur résidentiel (36%), du transport (31%) et du tertiaire (19%).



432 GWh de production locale et potentielle d'énergies renouvelables dont 5,3% est issue de l'énergie solaire (photovoltaïque).



19% de logements dont le DPE est classé E, F ou G, parmi les 36 285 DPE réalisés après le 1^{er} juillet 2021.

URBANISATION

27% du territoire de l'Agglomération est artificialisé en 2020.

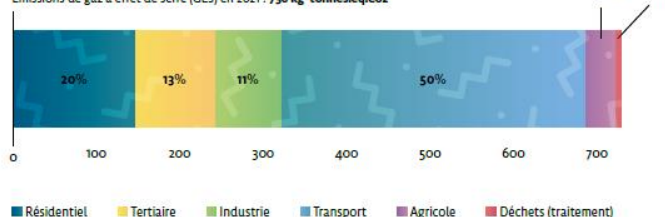
➤ En hausse de 5% par rapport à 2009 (+424 ha)

Orientation n°3

Mobiliser toutes les énergies pour inventer les solutions de demain

Source : Bilan territorial - AREC

Émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2021 : 736 kg-tonnes.eq.Co2



- Trois doubles-pages dédiées aux **indicateurs de contexte**, pour suivre les évolutions territoriales en matière de **sobriété (P.50-51)**, **solidarité (P.68-69)**, **créativité (P.82-83)**
- Ces **indicateurs mis à jour annuellement** par l'**Observatoire** du territoire sont complémentaires des indicateurs de suivi des actions présentés au fil du rapport

Extrait du Rapport – Pages 50-51 Indicateurs « Un territoire sobre »

Le développement durable dans le nouveau rapport « L'Agglo en transition »

Rapport d'activités, de développement durable et d'égalité FH 2023

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le 25/10/2024
ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE

Une présentation au prisme des 4 ambitions du Projet d'Agglomération



- *Coopérations, participation citoyenne, accompagnement au changement, administration éco-responsable*

- *Sobriété énergétique, transition énergétique, PAT, aménagement, biodiversité, mobilités, gestion de l'eau et des déchets*

- *Logement et habitat, cohésion sociale et politique de la ville, santé, ESS, accès à l'emploi, numérique, culture et sport*

- *Emploi, développement économique, ESS, tourisme, enseignement supérieur, mobilités de l'avenir*

→ 40 actions recensées

→ 59 actions

→ 35 actions

→ 20 actions

La contribution de l'Agg développement durable

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le 25/10/2024
ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



- **Comptabilisation des contributions** (directes et indirectes) aux 17 ODD de chacune des actions 2023 recensées
- Les **ODD les plus représentés dans ce rapport** ont en commun une **grande transversalité** :



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE

S²LO

2023

L'AGGLO EN TRANSITIONS

Rapport d'activités, de développement durable
et d'égalité femmes-hommes

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Introduction Une dynamique collective en faveur des transitions	p.4
Partie 1 Agir ensemble	
Des coopérations à toutes les échelles	p.10
La participation citoyenne pour dessiner demain	p.15
L'accompagnement au changement des pratiques	p.17
Une administration écoresponsable	p.21
Partie 2 La sobriété et la préservation des ressources	
Des mesures en faveur de la sobriété énergétique	p.26
Le territoire accélère sa transition énergétique	p.27
Un projet alimentaire partagé	p.31
Un aménagement plus durable	p.32
Une dynamique pour préserver la biodiversité	p.36
Vers une mobilité bas carbone	p.38
L'eau : une ressource et des milieux à protéger	p.41
Le traitement des eaux usées : un enjeu majeur	p.44
Une nouvelle ère pour les déchets	p.46
Partie 3 Les solidarités	
Face au défi du logement et de l'habitat	p.54
Politique de la ville : des actions qui renforcent la cohésion sociale	p.56
La santé pour toutes et tous	p.59
L'économie sociale et solidaire, levier de développement local	p.60
Des mesures pour accompagner l'emploi	p.61
Pour un numérique solidaire et inclusif	p.62
L'accès à la culture et au sport	p.63
Partie 4 La créativité et l'esprit d'initiative	
Des solutions concrètes et innovantes pour favoriser l'emploi	p.72
Une économie forte, équilibrée et diversifiée	p.74
L'économie sociale et solidaire, une véritable alternative économique	p.76
Un nouveau modèle de tourisme durable	p.77
Aux côtés de l'enseignement supérieur et de la recherche	p.78
Les mobilités de demain	p.79
Les annexes	
Le compte administratif 2023	p.86
Les ressources humaines	p.90
Le bilan social	p.92
La contribution de l'Agglo aux Objectifs de Développement Durable	p.94
La feuille de route pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale	p.97



UNE VISION PLUS CLAIRE DES TRANSITIONS À L'ŒUVRE

Édito

« La Communauté d'Agglomération édite chaque année un Rapport d'activités, document obligatoire publié fin septembre de l'année N+1, auquel s'ajoutent un Rapport de développement durable et un Rapport égalité femmes-hommes.


Pour plus de cohérence, nous avons décidé de fusionner ces trois documents en un Rapport unique. À l'instar du Rapport d'activités des années précédentes, il présente les principales actions réalisées et les nouveaux projets amorcés, en lien avec les ambitions de notre Projet de territoire « La Rochelle Agglo 2040 » et la démarche « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ». Ce nouveau document rend également compte de la contribution de ces actions et projets aux objectifs de développement durable et à l'égalité femmes-hommes, montrant la manière dont ces dimensions imprègnent nos politiques publiques.

Cette approche transversale donne une vision plus claire de nos choix et des dynamiques à l'œuvre dans notre Agglomération en faveur des transitions écologique, énergétique, économique et sociétale.

Ce Rapport 2023 illustre le chemin parcouru, les engagements forts mais aussi les nombreux défis qu'il nous reste à relever en faveur d'un territoire encore plus sobre, solidaire, créatif et de coopérations. Jamais, peut-être, nous n'avons eu autant besoin de « faire ensemble » pour relever les nombreux défis auxquels notre société est confrontée.

Je profite, une nouvelle fois, de l'occasion qui m'est donnée ici pour témoigner ma reconnaissance à toutes celles et ceux qui œuvrent et participent au développement responsable et durable de notre Agglomération. À commencer par les élus et les agents, sans lesquels aucun de nos projets, aucune de nos actions ne pourrait voir le jour. Un grand merci pour votre engagement au service de l'action publique, de notre territoire et de ses habitants.

Bonne lecture à toutes et tous. »



Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté d'Agglomération
Maire de La Rochelle



Une dynamique collective en faveur des transitions

Le projet « La Rochelle Agglo 2040 » fixe les grandes ambitions de l'Agglomération et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Véritable fil conducteur de la stratégie de développement du territoire, il a vocation à guider l'action collective et les prises de décision.

Adopté en 2022, le nouveau Projet de territoire « La Rochelle Agglo 2040 » est le résultat d'une démarche d'actualisation du Projet d'Agglomération élaboré en 2017. Il a permis d'en asseoir les grands principes, à savoir les 4 piliers de développement que sont la sobriété, la solidarité, la créativité et les coopérations. Y ont été ajoutés 2 enjeux transversaux : la maritimité qui rappelle l'importance de la dimension maritime du territoire et la démocratie participative qui renvoie au rôle fondamental des habitants dans la construction du monde de demain. Le Conseil de développement (Codev) incarne cette volonté d'associer plus étroitement la population aux processus de décision. Assemblée constituée à 100% de citoyennes et citoyens depuis 2022, il est consulté sur la mise en œuvre des politiques publiques découlant du Projet d'Agglomération, à l'aune notamment de ses objectifs de développement durable. La prise en compte de la maritimité amène, quant à elle, à considérer l'océan comme une source d'énergie durable, à conforter le rôle des ports de plaisance, de commerce et de pêche comme moteurs économiques mais aussi à mieux prévenir les risques maritimes et à défendre le littoral.

Un cercle vertueux

Les axes et ambitions de « La Rochelle Agglo 2040 » intègrent ceux du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC). Ils proposent des pistes d'actions supplémentaires pour coconstruire un modèle de territoire encore plus vertueux et résilient. À travers « LRTZC », l'Agglo, la Ville de La Rochelle, La Rochelle Université, Port Atlantique La Rochelle et l'association Atlantech se sont fixé comme objectifs de réduire de moitié l'empreinte carbone du territoire d'ici 2030 et de parvenir à un équilibre entre les émissions résiduelles du territoire et celles captées par ses milieux naturels : la neutralité carbone. Auto-consommation d'énergies renouvelables, chantiers d'aménagement et de construction durables, économie circulaire, numérique responsable, outil de financement et d'accompagnement de projets de transition écologique, comité citoyen dédié, tourisme durable... depuis 2020, « LRTZC » génère une dynamique vertueuse au sein de laquelle les initiatives innovantes se multiplient et se complètent, entraînant dans leur sillage de nouvelles idées portées par des acteurs de plus en plus nombreux.

De nouveaux projets

Des actions ont été menées en 2023 pour faire entrer de nouveaux projets d'investissements dans la démarche et affiner la stratégie pour la transition agro-écologique et alimentaire du territoire. La première édition de la « Semaine super nulle... en carbone » a été l'occasion de sensibiliser de nouveaux publics aux enjeux du changement climatique avec une approche décalée, ludique et participative. Dans la perspective d'une « répliquabilité » du programme LRTZC, l'Agglo a adhéré à la charte de la mission européenne « Adaptation aux changements climatiques » qui lui permet de travailler en réseau et d'échanger avec d'autres régions et communautés en Europe.



« La Rochelle Agglo 2040 », des ambitions partagées pour une transition durable

La créativité

Pour être en capacité de « faire la différence » en mobilisant toutes les énergies, en promouvant l'innovation dans l'ensemble des secteurs du développement économique, en s'appuyant sur le système local d'enseignement supérieur, en encourageant une fertilité culturelle ainsi qu'une dynamique sportive.

La solidarité

Pour favoriser l'accueil de nouvelles populations par le développement des logements et des emplois, pour assurer une mixité tant générationnelle que sociale et une cohésion entre les milieux urbain et rural, indispensables pour que chacune et chacun trouve sa place.

La sobriété

Pour un développement vertueux intégrant les enjeux du changement climatique et permettant de faire de l'Agglo le premier territoire littoral urbain à afficher un bilan « zéro carbone » en France.

Les coopérations

Pour renforcer la cohésion territoriale entre l'Agglo et ses communes et se démarquer aux échelles régionale, nationale et internationale.

Les deux axes transversaux que sont la maritimité et la participation citoyenne se retrouvent dans chacune de ces 4 ambitions.

Des cadres d'action et des objectifs partagés pour voir plus loin

En s'appuyant sur des documents cadres réglementaires et des stratégies décidées localement, l'Agglo développe une action publique responsable et durable dans de nombreux domaines.

Document stratégique et outil réglementaire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) traduit le projet politique d'aménagement et de développement de l'Agglo. La première modification de droit commun, approuvée en 2023, a permis de prendre en compte de nouveaux objectifs et projets en faveur de la transition énergétique et de la protection de l'environnement. Le principe d'une gestion intégrée (sur site) des eaux pluviales a notamment été acté. Parce que la qualité de l'assainissement est primordiale pour protéger l'environnement des pollutions, l'Agglo a également décidé d'investir entre 14 et 20 millions d'euros par an pour moderniser ses infrastructures de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées. La mise en œuvre de ce nouveau Schéma directeur d'assainissement, adopté en 2022, a été accélérée en 2023 pour faire face, au plus vite, aux conséquences sur le réseau d'assainissement d'évènements pluvieux plus intenses et plus fréquents. Du côté de la distribution d'eau potable, en faisant le choix en 2021 d'exercer en régie cette compétence pour toutes ses communes, l'Agglo s'est donné les moyens d'une gestion durable de la ressource sur son territoire et de pratiquer une tarification unifiée plus équitable. Elle maîtrise désormais tout le cycle de l'eau, du captage à l'assainissement en passant par la distribution.

Éviter et réduire les déchets

La nouvelle « Stratégie déchets » traduit également un engagement fort de l'Agglo en faveur de la transition écologique du territoire. Différentes mesures complémentaires seront progressivement mises en œuvre au cours des prochaines années pour inciter et aider les habitants, les entreprises et les administrations à adopter de nouvelles pratiques en matière de déchets. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté en 2023, est le volet prévention de cette nouvelle stratégie. Il contient une trentaine d'actions qui doivent permettre de réduire le gaspillage, d'encourager le tri des déchets alimentaires ou encore le réemploi des déchets.



Santé et environnement

En matière de santé, un « Contrat local » a été signé en juin à l'échelle intercommunale avec une quarantaine de partenaires et enrichi d'un volet Santé Environnementale. Objectif : créer les conditions environnementales et sociales favorables à un bon état de santé des populations. Afin d'élaborer ce contrat et de déterminer les axes de travail, la réalisation d'un diagnostic spécifique a été confiée à l'Observatoire Régional de Santé de la Nouvelle-Aquitaine pour établir un état des lieux de l'État de l'Environnement. Au regard de la présence en quantité importante d'un herbicide chimique agricole sur la plaine d'Aunis, une médiation a été conduite entre les agriculteurs et les riverains pour renouer le dialogue sur le sujet. Améliorer la santé et protéger l'environnement font également partie des objectifs du Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Établi avec les Communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, Ile de Ré, la Chambre d'Agriculture, Bio Nouvelle-Aquitaine et le Port de Pêche, il s'articule autour de trois axes : une alimentation saine et locale pour les consommateurs, une viabilité économique pour les producteurs et une exigence environnementale pour le territoire (lire p.31).

Renouveler les énergies, équilibrer le tourisme

Dans le prolongement des dispositifs déjà engagés sur la thématique climat-énergie, le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), établi en 2023 et adopté en 2024, fixe comme objectifs de réduire de 20% les consommations énergétiques du territoire d'ici 2030, toutes activités confondues, puis de les diviser par deux en 2050. En lien avec ce nouveau PCAET, l'Agglo s'est dotée d'une Société d'Économie Mixte « Énergies Renouvelables » (SEM EnR) afin d'accélérer le développement de ces sources d'énergie sur son territoire, en garantissant leur financement et la maîtrise publique des projets. En parallèle, des fonds de concours sont attribués aux communes pour favoriser la transition écologique et énergétique du territoire via le financement de pistes cyclables de maillage, le renforcement de la trame verte (plantation d'arbres, de bosquets, haies ou vergers) et l'équipement des bâtiments communaux avec des solutions d'énergies renouvelables. La nouvelle Stratégie d'équilibre touristique, définie avec l'ensemble des acteurs du secteur, engage également l'Agglo sur la voie d'un tourisme raisonné, qui allie sens, qualité et éco-exemplarité.





1

AGIR

ENSEMBLE

manger
plus
végétal



manger
autrement



LE NT EN CHIFFERES



serre
information

manger
de saison



Automne

Printemps

Hiver

Été





Les coopérations



Localement, avec les autres échelons territoriaux comme à l'international, l'Agglo développe les coopérations avec les institutions, les associations et les citoyens pour préparer le monde de demain.

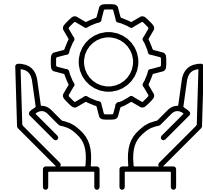
L'appui aux communes et les coopérations locales

En rendant plus visibles les coopérations locales et en renforçant son soutien financier aux communes, l'Agglo favorise l'égalité de traitement des communes et des usagers sur son territoire.

Un guide de la coopération avec les communes

Toute l'offre de coopération à destination des communes est à retrouver dans le « Guide de la coopération avec les communes » paru en janvier 2023.

La solidarité et la cohésion garantissent une offre de service public de qualité et équilibrée sur l'ensemble du territoire. Pour concourir à la construction d'une œuvre collective, les coopérations requièrent partage d'informations et dialogue. En ce sens, l'Agglo a souhaité rendre plus lisibles et accessibles à l'ensemble de ses communes membres, les coopérations proposées à l'échelle intercommunale. Le « Guide de la coopération avec les communes » recense les différentes offres de services et accompagnements existants : réseaux de partage, conseils, prestations de services et groupements de commandes.



19 directions de l'Agglo et 6 directions de la Ville de La Rochelle accompagnent les services des communes

Soutien aux communes face aux catastrophes naturelles

L'année 2023 a été marquée par des événements naturels exceptionnels. La Direction des affaires juridiques de l'Agglo a accompagné les communes dans le traitement des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le séisme du 16 juin et pour les inondations par remontée de nappe phréatique de novembre et décembre.



150 dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (125 pour le séisme et 25 pour les inondations) traités par l'Agglo pour le compte de ses communes

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme : mode d'emploi

En application du décret du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique, l'Agglo a ouvert un guichet numérique permettant à ses usagers de déposer leur demandes d'urbanisme en ligne. Afin d'aider les agents communaux à mettre en place l'instruction dématérialisée des dossiers, un accompagnement a été assuré dans le cadre d'un « Club utilisateurs » réunissant les communes et les agents du service urbanisme réglementaire de l'Agglo. L'année 2023 a permis le déploiement d'un outil d'aide à la numérisation pour les communes (Numeris).

Les fonds de concours aux projets communaux revalorisés

Outre l'offre d'accompagnement proposée aux communes (hors La Rochelle), l'Agglo apporte un soutien financier aux politiques publiques communales à travers 6 fonds de concours.

Depuis le nouveau Pacte fiscal et financier, adopté par les communes et l'Agglo le 19 mai 2022, les participations financières ont été revues à la hausse.

Le fonds de concours aux équipements structurants :

- Pour les équipements structurants répondant à des objectifs de développement durable.
- Jusqu'à 4 projets pour les communes de moins de 3 500 habitants.
- Participation augmentée à 250 000 € par mandat (150 000 € sous le précédent mandat).
- En 2023, 6 communes en ont bénéficié pour un total de 1 315 810 €.

Le fonds de concours aux installations d'énergie renouvelable :

- Pour 6 projets sur la durée du mandat, participation de 50% du coût hors taxes.
- Participation doublée à 150 000 €.
- En 2023, 5 communes en ont bénéficié pour un total de 220 275 €.

Le fonds de soutien aux manifestations communales :

- Participation doublée à 10 000 € par an.
- Dont 3 000 € pour les manifestations faisant appel à des artistes professionnels du spectacle.
- En 2023, toutes les communes (hors La Rochelle) en ont bénéficié pour un total de 211 605 €, 132 manifestations ont été soutenues.

Le fonds de concours « Trame verte » :

- Pour accompagner les projets de plantation d'arbres, de bosquets, haies ou vergers.
- Fonds de 5 000 € par an et par commune.
- En 2023, 10 communes en ont bénéficié pour un total de 22 316 €.

La participation à la réalisation des pistes cyclables de maillage :

- Participation de 50% du coût TTC (dans la limite de ratios définis) pour la création d'aménagements cyclables et participation pour les plantations et les zones de rencontre.
- En 2023, 9 communes en ont bénéficié pour un total de 565 155 €.

Le fonds de concours pour la construction d'équipements d'enseignement de la musique et de la danse d'intérêt communautaire :

- Participation de 30% du coût HT dans la limite de 90 000 € par commune sur 3 mandats.
- En 2023, 2 communes en ont bénéficié pour un total de 215 079 €.

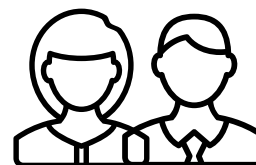
Le fonds solidarité Politique de la ville :

- En 2023, 4 communes en ont bénéficié pour un total de 61 864 €.



Les élus formés à l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques locales

Une session de formation a été proposée le 26 avril 2023 sur l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques locales. Cette formation d'une journée a pour objectif de maîtriser les enjeux actuels de l'égalité femmes-hommes, partager une culture commune en la matière et prendre connaissance des outils à mobiliser pour construire une politique d'égalité.



18 élus communautaires et municipaux (12 femmes et 6 hommes) formés à l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes entre 2022 et 2023



Les coopérations territoriales

Grâce aux partenariats conclus avec les acteurs publics et associatifs œuvrant sur le territoire, l'Agglo contribue à une société plus solidaire et durable.

Une convention territoriale pour améliorer l'offre de services aux familles

Afin d'améliorer l'offre de services aux familles, l'Agglo a signé sa première Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, les 28 communes, l'Éducation Nationale, le Département de la Charente-Maritime, l'Union départementale des CCAS et le Syndicat de la Plaine d'Aunis pour la période 2023-2027. Elle permettra de répondre de façon globale et coordonnée aux besoins de toutes les familles et facilitera l'accès aux droits et aux services de santé. Elle porte sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, sur l'accompagnement des publics à besoins spécifiques (handicap, insertion sociale et professionnelle, accès aux droits, inclusion numérique...) et le cadre de vie (animation de la vie sociale, logement, mobilité...).



Et aussi...

Le premier Contrat local de santé à l'échelle intercommunale a été signé en 2023. Il permet une coordination territoriale des actions de promotion de la santé et de prévention, des politiques d'accès aux soins et d'accompagnement médico-social, en fonction des besoins spécifiques de la population identifiés sur le territoire (lire aussi p.59).

Un nouveau contrat de territoire signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Seconde génération des contrats de territoire de la Nouvelle-Aquitaine, le Contrat régional de développement et de transitions (CRDT) 2023-2025 fixe le cadre et les modalités d'intervention des politiques régionales sur les territoires intercommunaux. Le CRDT de l'Agglomération rochelaise, associée dans ce cadre aux Communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et de l'Île de Ré, a été signé le 21 avril 2023. Il comporte 4 axes : valoriser les ressources du territoire pour renforcer son autonomie ; faire de l'économie locale un emblème de l'identité territoriale ; orienter la lutte contre les contraintes climatiques et spatiales vers une transformation durable du territoire ; placer l'attractivité littorale et les solidarités territoriales au service du renforcement des centralités.

Un travail en réseau pour l'égalité en territoire rochelais

A l'initiative de La Rochelle Université, un groupe de co-développement baptisé « EgaliTerR » (Égalité en territoire rochelais) a été lancé en 2022 avec divers partenaires associatifs, institutionnels et privés agissant pour l'égalité sur le territoire. Objectif : travailler sur une politique locale d'égalité et co-construire des actions communes. En 2023, le groupe s'est réuni à trois reprises afin de recenser les outils et les dispositifs locaux de sensibilisation aux stéréotypes de genre et préparer un événement commun à l'horizon 2024 autour de l'égalité professionnelle.

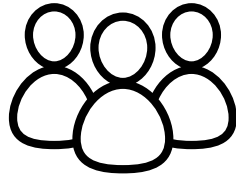


Les coopérations décentralisées

Les échanges de connaissances et d'expériences avec des pays étrangers sont une source d'enrichissement mutuel, au bénéfice d'un développement solidaire et durable.

Soutien à l'organisation des Assises franco-québécoises

La 6^e édition des Assises franco-québécoises de la coopération décentralisée s'est tenue fin octobre 2023 à La Rochelle sur la thématique « Innover pour des territoires durables ». Cette rencontre a permis d'échanger et de faire émerger de nouveaux projets de coopération, autour du numérique, de la mobilité et de l'énergie, avec des partages d'expériences concrètes, des conférences, des ateliers et des visites d'entreprises. Ces Assises se déroulent alternativement de part et d'autre de l'Atlantique.



350 participants dont 90 Québécois représentant plus de 20 collectivités, aux Assises franco-québécoise de la coopération décentralisée organisées à l'Esplanade Encan

Poursuite des actions de coopération avec Haïti en faveur des jeunes

L'Agglo poursuit son programme de coopération décentralisée à l'œuvre depuis 2007 avec Port-au-Prince (Haïti) en s'appuyant sur l'association « La Rochelle Solidarité Internationale ». Les actions concernent notamment l'intégration sociale et professionnelle des jeunes adultes les plus précaires de la capitale, le soutien matériel et pédagogique aux écoles communales, l'accompagnement psychosocial des enfants, les échanges interscolaires francophones ainsi que les échanges autour du patrimoine culturel et de la création artistique contemporaine d'Haïti.



Une délégation mexicaine accueillie pour coopérer sur « la ville durable »

Dans le cadre de la coopération décentralisée avec l'État de Campeche, une délégation mexicaine a été reçue en octobre 2023 pour travailler sur la ville et l'urbanisme durables. Deux projets de coopération sont en cours : la création d'un éco-quartier à Campeche et la rédaction d'une charte sur l'accompagnement des projets de réhabilitation du centre historique.

Reprise de la coopération médicale avec Kananga

L'Agglo mène depuis 2011 des actions de coopération décentralisée avec la ville de Kananga, capitale de la province du Kasaï en République Démocratique du Congo et son hôpital, pour la formation et le transfert de compétences à destination du personnel médical.

Et aussi...

Une délégation de la ville ukrainienne d'Apostolove a été accueillie en juillet 2023 à La Rochelle. Lui ont été présentés des opérations de rénovation urbaine, de reconstruction de bâtiments publics et les réseaux d'eau et d'assainissement.

Une délégation de Kishiwada, au Japon, a également été reçue en fin d'année sur le thème de la décarbonation.



L'égalité femmes-hommes dans les coopérations internationales

L'égalité entre les femmes et les hommes constituant à la fois un objectif et un outil de développement, sa prise en compte dans les projets de coopération internationale est essentielle. En Haïti, les formations de professionnalisation des jeunes adultes défavorisés de Port au Prince doivent respecter la parité. Dans le cadre de la coopération avec la Ville de Kendari en Indonésie, autour du grand cycle de l'eau, un clip vidéo mettant en scène deux femmes, française et indonésienne, propose un regard croisé de leurs vies sur 24h, à La Rochelle et à Kendari.





Les projets européens

L'Agglo participe à des projets innovants, impliquant des partenariats transnationaux, dans le cadre des programmes européens. En 2023, ils ont notamment porté sur le développement durable et l'égalité femmes-hommes.

Clôture du projet européen autour de la territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le projet « Global Goals for Cities » sur la territorialisation des 17 Objectifs de Développement Durable (cf. annexe p94-96) s'est achevé en 2023 avec la présentation, en janvier à Tallinn (Estonie), du plan d'actions coconstruit localement. Un kit d'apprentissage sur la mise en œuvre locale des ODD, qui reprend quelques exemples d'actions menées sur le territoire de l'Agglo, a été produit, ainsi qu'une série d'articles, de podcasts et de vidéos qui mettent en lumière les diverses approches possibles visant à traduire localement les 17 ODD.



Faire avancer l'égalité femmes-hommes à l'échelle européenne

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) assiste et conseille les collectivités territoriales dans leurs activités et démarches européennes. Sa commission « Egalité des femmes et des hommes dans la vie locale », qui assure en France la promotion de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, est présidée depuis 2021 par Sylvie Guerry-Gazeau, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération en charge de l'égalité femmes-hommes et des projets européens. Depuis mai 2023, l'Agglo est engagée en tant que membre du réseau des Villes Atlantiques auprès des partenaires du projet européen « Winblue » pour renforcer la participation et la représentation des femmes dans plusieurs secteurs de l'économie bleue (pêche et aquaculture et tourisme côtier durable notamment).



Et aussi...

L'Agglo a accompagné la Ville de La Rochelle retenue dans le programme européen « City-to-City » afin d'échanger des bonnes pratiques avec la ville italienne de Reggio-Emilia autour de l'accueil de la petite enfance.



Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le 25/10/2024
ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



La participation citoyenne

De plus en plus ancrés dans la conduite des politiques publiques locales, les dispositifs de démocratie participative favorisent l'association de la population aux processus de décision, au bénéfice des transitions énergétique, écologique et sociale.

Le Comité citoyen « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » à l'œuvre

Après la transition agro-écologique, le Comité citoyen a été saisi par le consortium « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC) pour réfléchir aux « nouvelles mobilités » à partir de la question suivante : « Quelles alternatives à la ZFE (zone à faible émission) permettraient d'apaiser le trafic routier et de diminuer la pollution atmosphérique dans un esprit de justice sociale ? ». Le périmètre de travail du Comité citoyen a évolué en 2023, afin d'inclure la possibilité de se prononcer sur toutes les actions concourant à la sobriété carbone sur le territoire, au-delà du cadre strict du projet LRTZC. Depuis son installation en 2021, il s'est réuni près d'une quinzaine de fois pour remplir sa mission de réflexion, d'interpellation et d'enrichissement des actions du projet LRTZC.

Première saisine du Conseil de développement autour du Plan Climat Air Énergie Territorial

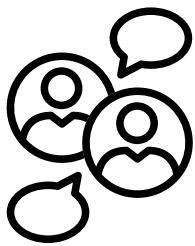
Mis en place en septembre 2022, le nouveau Conseil de Développement (Codev), assemblée 100% citoyenne, a été saisi pour la première fois en 2023 pour émettre un avis sur les conditions de développement des énergies renouvelables sur le territoire, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial. Ses membres (41 femmes et 41 hommes représentant les communes de l'Agglo) ont participé à la visite de plusieurs sites de production d'énergies renouvelables (Atlantech, unité de méthanisation, parc éolien), ont assisté à des conférences et ont pu auditionner des experts et les agents et élus concernés par le sujet. Débutés en mars 2023, ses travaux se sont achevés en novembre par la remise d'une contribution aux élus communautaires.



6 rencontres du
Conseil de développement
en séance plénière en 2023

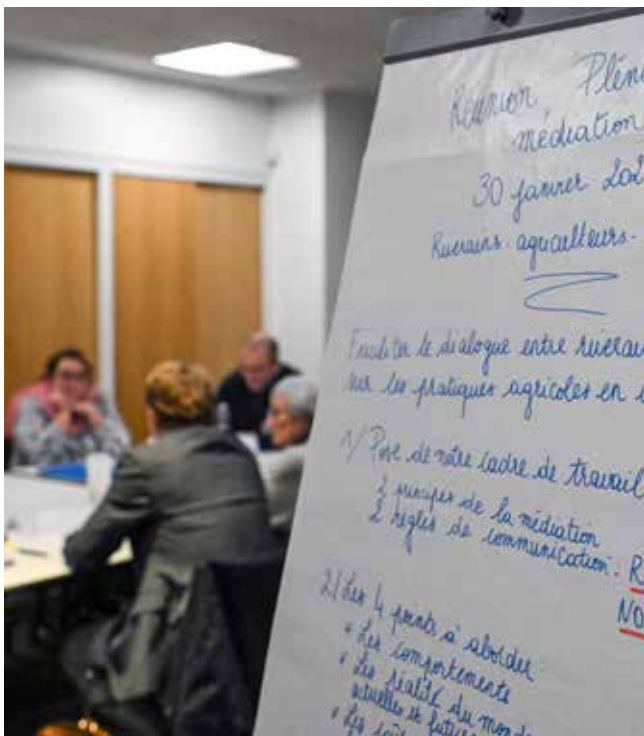
Une action de médiation entre agriculteurs et habitants de la Plaine d'Aunis

Entre novembre 2022 et janvier 2023, une série de rencontres a permis aux riverains, agriculteurs, membres de l'Association Avenir Santé Environnement (qui réunit des parents d'enfants ayant déclaré des cancers) et aux élus locaux, d'échanger autour des pratiques agricoles (utilisation de pesticides) et des risques associés sur cinq communes de la Plaine d'Aunis. Ce travail préparatoire achevé, une réunion plénière s'est tenue en janvier 2023, avec une centaine de personnes représentant les 4 parties prenantes. Une 2^e réunion, organisée en mars, a permis aux participants de réfléchir ensemble aux moyens d'actions à mobiliser, à quelles échéances et à quels échelons. Après une restitution pour les riverains et agriculteurs fin mars, une réunion de bilan de la médiation a été organisée à Périgny. Une synthèse présentant des solutions à différents échelons (local, régional, national et européen) a été remise à l'Agglo et à la Chambre d'Agriculture.



35 agriculteurs
et
35 riverains

des communes de Montroy, Bourgneuf, Saint-Rogatien, Périgny, Clavette ont participé à la médiation entre agriculteurs et riverains de la Plaine d'Aunis



Des projets d'aménagement concertés

Pour informer et impliquer les habitants et futurs habitants dans les opérations d'aménagement et de requalification urbaine, l'Agglo organise des manifestations publiques, des ateliers participatifs, crée des lieux d'information physiques et numériques, met à disposition des recueils pour les observations et les idées. Ces dispositifs orientent et enrichissent les projets au bénéfice des habitants et du territoire. Sont actuellement concernés les projets « Cinq Quartiers » à Angoulins, « Fief de Beauvais » à Périgny, « Fief des Dompierres » à Saint-Xandre, « Ilot du Château République » à Puilboreau, le boulevard Sautel, les quartiers Joffre-Rompsay et Prieuré-Lafond à La Rochelle, l'éco quartier de Bongraine à Aytré, les quartiers éco-responsables de L'Houmeau et Champ Pinson à Nieul-sur-Mer et la ZAC de la gare de Dompierre-sur-Mer.



Le Carbone bleu au cœur des échanges du Forum des acteurs de la transition

En juin, le Forum des acteurs de la transition a invité les scientifiques du laboratoire LIENSs de La Rochelle Université et les observateurs de terrain de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) à présenter un état des questions et actions relatives au rôle du littoral dans la captation carbone. Créé en 2018, le Forum des acteurs de la transition a pour mission de proposer aux habitants un dialogue propice à l'émergence d'initiatives locales. Il rassemble notamment l'Agglo et la Ville de La Rochelle, La Rochelle Université, l'É.C.O.L.E de la mer, la LPO, l'Ifrée et les Petits Débrouillards. L'état de la recherche présenté en juin 2023 a fait l'objet d'ateliers de sensibilisation, animés par les chercheurs du LIENSs.



L'accompagnement au changement

Informier, faciliter, encourager, valoriser, soutenir... l'accompagnement au changement des pratiques se décline sous différentes formes pour toucher tous les publics.

Une « Semaine super nulle... en carbone »

La première « Semaine super nulle... en carbone » a été organisée au printemps 2023 avec l'objectif de valoriser les initiatives locales et d'embarquer les citoyens vers une réduction de leur empreinte carbone.

Près d'une soixantaine d'animations ont été proposées sur 11 communes de l'Agglo, impliquant plus de 1 400 participants, plusieurs milliers d'enfants dans les restaurants scolaires et près de 30 groupes à l'occasion de la « Semaine super nulle... en carbone ». La masse de CO₂ « non-émis » (17 743 kg) rapportée au nombre de personnes sensibilisées durant cette semaine (soit 9 kg par personne) laisse entrevoir ce qui pourrait se passer si l'ensemble des 175 000 habitants de l'Agglo réduisait ses émissions. À l'occasion de cet évènement, une dizaine d'habitants volontaires se sont engagés, avec leur famille, à ne pas utiliser leur voiture, pendant un mois entier. L'ensemble des solutions alternatives de mobilité de l'Agglo leur était proposé : vélo électrique, abonnements Yélo et TER, autopartage et voitures électriques, passeurs, applications d'optimisation des trajets... Au total, ils ont parcouru 1 900 km à vélo et 250 km en bus.



7 211 éco-gestes réalisés lors du Challenge en équipe de la « Semaine super nulle... en carbone »

« Embarquez pour 2040 ! » : des récits prospectifs pour concrétiser les transitions

14 témoignages de personnages fictifs, vivant et travaillant dans les communes de l'Agglo en 2040 ont été mis en ligne dans le cadre de l'opération « Embarquez pour 2040 ! ». Objectif : aider les habitants à se représenter les effets des transitions sur le territoire. Une ouvrière des chantiers maritimes, un éleveur, un étudiant, une mytilicultrice, un patron de BTP... toutes et tous parlent de leurs métiers, de leurs vies, de leurs réussites ou de leurs difficultés à atteindre la neutralité carbone. Autant de récits qui amènent à se projeter, à questionner ses modes de vie et à mieux envisager les changements possibles au quotidien.

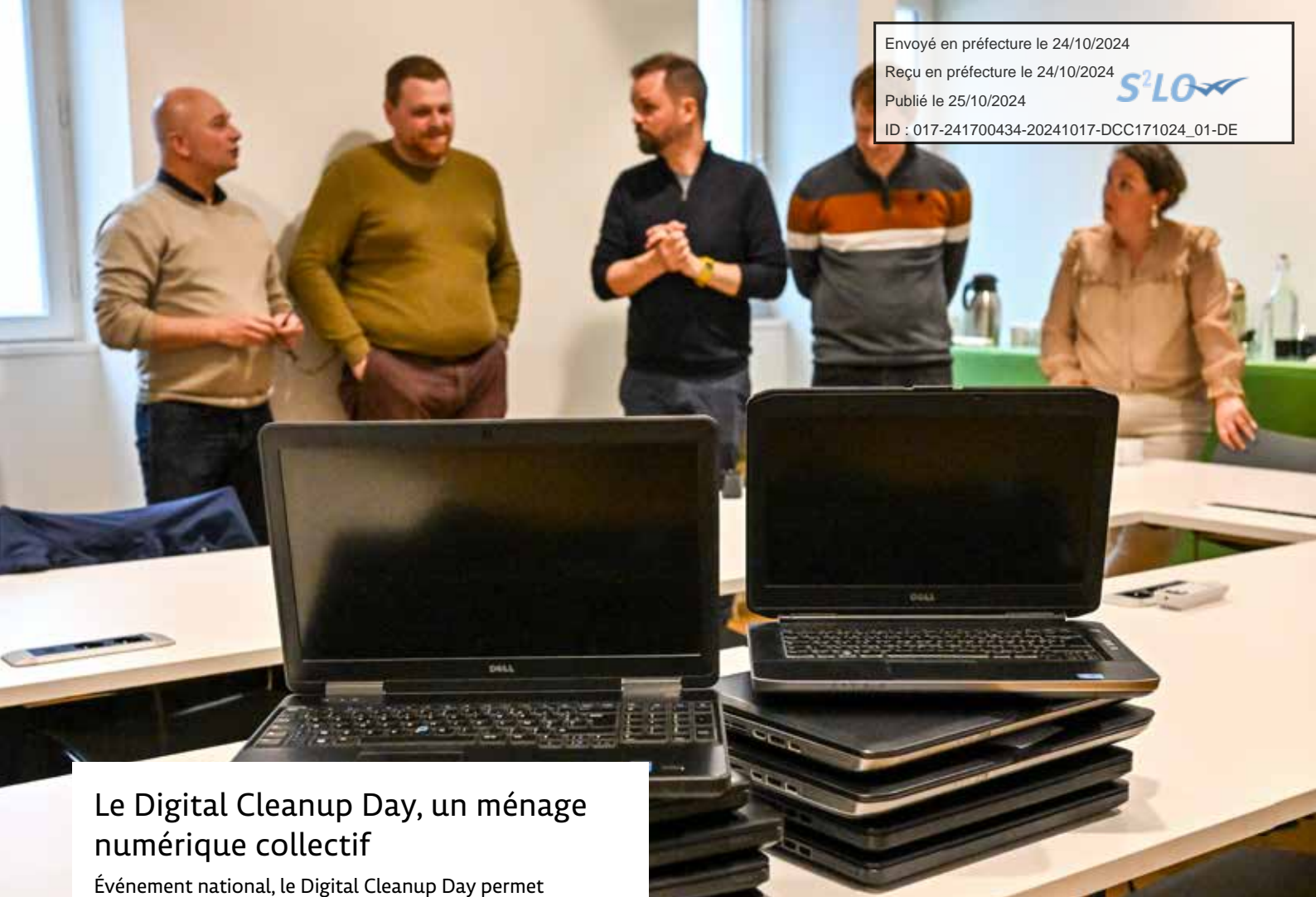


Des initiatives qui favorisent les transitions

À travers l'appel à projets « Acteurs de la transition », l'Agglo soutient financièrement des initiatives de citoyens, d'associations ou de collectifs de citoyens qui apportent des réponses concrètes, à court terme, aux enjeux de transition énergétique, écologique et sociale du territoire. Les projets doivent s'inscrire dans les Objectifs de Développement Durable et répondre à certains enjeux : énergie, biodiversité, alimentation, économie circulaire, économie sociale et solidaire, mobilité, numérique responsable...

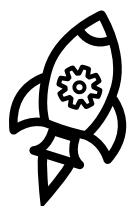


11 structures bénéficiaires d'un accompagnement et d'une subvention, pour un total de 76 400 €, dans le cadre de l'appel à projets « Acteurs de la transition » en 2023



Le Digital Cleanup Day, un ménage numérique collectif

Événement national, le Digital Cleanup Day permet de sensibiliser au Numérique Responsable en invitant particuliers, écoles, collectivités, entreprises et associations à agir concrètement en nettoyant leurs données inutiles ou en double et/ou en offrant une seconde vie aux équipements numériques non utilisés. Pour cette 4^e édition, des organisations publiques et privées, représentant près de 500 personnes, ont participé à l'opération, dont l'Agglo de La Rochelle et 15 communes membres, la Coopérative Carbone, Port Atlantique La Rochelle, Atlantech, La Rochelle Université, le Centre social et culturel Christiane Faure, Léa Nature, Charentes Tourisme...



472 participants ont supprimé 4 872 To de fichiers stockés (837 Go pour les seules Agglo et Ville de La Rochelle), 11 ordinateurs, 2 tablettes et 62 smartphones ont été récupérés afin d'être recyclés ou réemployés dans le cadre du Digital Cleanup Day

Ils donnent une seconde vie au numérique

Afin de faire connaître et promouvoir les acteurs de la réparation, du reconditionnement, du réemploi et du recyclage du matériel numérique sur le territoire, l'Agglo a mis en ligne un annuaire et une cartographie des professionnels concernés. Il recensait en 2023 près de 40 lieux pouvant assumer tout ou partie de ces tâches.



« Eli », l'appli verte qui met les salariés au défi de la RSE

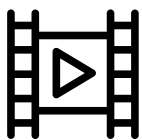
Trois ingénieurs rochelais issus de l'Eigis ont développé l'application « Eli » (Everyday Life Impact). Destinée à encourager la réduction collective des émissions de carbone, elle aide les salariés à devenir acteurs de la responsabilité sociétale de leur entreprise (RSE). Numérique responsable, transports, alimentation... « Eli » propose d'agir en relevant dans différents domaines des petits challenges individuels ou collectifs, déclinables par métier. Ce projet, soutenu par le prix « Innovation » de la Fondation La Rochelle Université et par le prix Pépité Nouvelle-Aquitaine, a été hébergé au sein de l'incubateur de Charente-Maritime puis par La Rochelle Technopole.



Les actions de sensibilisation se multiplient auprès des scolaires

Les élèves de l'Agglo, de tous niveaux, bénéficient d'une sensibilisation à l'environnement grâce à de nombreuses actions proposées toute l'année par les acteurs du territoire.

Dans le cadre du programme « Re-Sources », près de 200 élèves du CE2 au CM2 des communes de Saint-Rogatien, Clavette et Vérines ont visité la station de captage d'eau potable de Fraise après trois séances de travail en classes financées par la Région, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Agglo. Des ateliers thématiques organisés par la LPO et Nature Environnement 17 ont complété ces visites. Des sessions d'information et de sensibilisation au risque de submersion adaptées aux enfants ont également été animées par quatre associations (Les Petits Débrouillards, la LPO, Nature Environnement 17 et l'E.C.O.L.E. de la mer). Enfin, 11 animations, touchant 16 classes et 350 élèves, se sont déroulées au Relais Nature de La Moulinette.



Près de 1 600 écoliers invités lors du Festival International du Film d'Aventure

Avec « Imagine ta vie en 2040 », les élèves de l'Agglo se projettent dans leur territoire

L'appel à projets « Imagine ta vie en 2040 dans une agglomération sobre en carbone », lancé par l'Agglo à destination des écoles, collèges et lycées, avait pour but d'encourager les élèves à approfondir leur réflexion sur des questions du quotidien qui les concernent. Cinq classes de la 4^e à la terminale se sont prêtées au jeu et ont restitué leurs travaux en juin 2023 à la Maison de l'étudiant de La Rochelle Université. La démarche a amené les élèves à se documenter et à aller chercher l'information auprès d'acteurs locaux œuvrant en faveur de l'environnement. Ils ont ensuite imaginé et créé des journaux, podcasts, sites Internet ou magazines traitant des risques de submersion, du logement, de l'alimentation, des transports, de la mode, du numérique...

En savoir + sur larochelle-zero carbone.fr

Les restaurants scolaires agissent contre le gaspillage alimentaire

En lien avec le Projet Alimentaire de Territoire et dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, l'Agglo accompagne les communes dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire. Après 12 communes accompagnées entre 2020 et 2022, ce sont Aytré, Esnandes, L'Houmeau, La Jarrie, Saint-Xandre et Salles-sur-Mer qui ont rejoint la démarche. Suite à un diagnostic sur les pratiques, qui a permis de mesurer les quantités gaspillées (plats préparés non servis, restes de repas des élèves...), de nouvelles actions ont été déployées courant 2023 permettant d'agir sur toute la chaîne de restauration : commande, élaboration des menus, préparation des repas, service, sensibilisation des élèves et des familles.

Composter, ça s'apprend !

Dans la perspective de la généralisation du tri des déchets alimentaires, l'accompagnement à la pratique du compostage a été renforcé en 2023.

Le tri des déchets alimentaires devenant obligatoire à l'échelle nationale, l'Agglo accompagne les habitants dans ce nouveau geste et met à disposition le matériel nécessaire au compostage. Pour faciliter ce changement de pratique, les Ambassadrices du tri ont rencontré les habitants sur les marchés de Châtelailon-Plage et de La Rochelle (à Villeneuve-les Salines et à Port-Neuf) afin d'expliquer comment installer un composteur à domicile, les astuces pour réussir son compost sans désagrément et informer sur l'installation de futurs sites de compostage partagé en pied d'immeuble. L'année a également été mise à profit pour élaborer la grande enquête réalisée

en 2024 auprès des usagers, particuliers et professionnels, afin de les préparer au passage à la Tarification Incitative (TEOMI) et de les informer sur les outils proposés par l'Agglo (comme les composteurs gratuits). De son côté, l'Office Public de l'Habitat (OPH) a poursuivi le déploiement du compostage en pied d'immeuble pour ses locataires. Les gardiens et la régie Espaces verts de l'OPH se chargent de la bonne gestion des sites. En parallèle, près de 50 sites de compostage en pied d'immeuble sont gérés par des habitants volontaires qui ont été formés à cette pratique. L'Agglo anime ce réseau de référents, à travers notamment l'organisation de rencontres annuelles qui sont autant d'occasions d'échanger et d'acquérir de nouvelles connaissances, comme sur la thématique des rongeurs en octobre 2023.



1 821 composteurs
individuels distribués



25 nouveaux sites
de compostage
partagé installés par l'OPH
à La Rochelle

Enjeux de l'eau et risques associés : quand les jeunes parlent aux jeunes

L'Agglo a signé une convention avec l'association Unis-Cité pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux enjeux de l'eau, via le projet « Médiaterre ». Dans ce cadre, des jeunes en mission de service civique sont mobilisés pour des actions d'appropriation du thème de l'eau auprès des habitants et plus particulièrement les jeunes de 16-25 ans, ainsi que pour des sessions d'information sur le risque d'inondation et de submersion. Ce partenariat mobilise jusqu'à 8 jeunes volontaires, qui créent eux-mêmes les actions et animations qu'ils proposent.



339 personnes sensibilisées
sur l'eau dans le cadre du projet « Médiaterre »

Et aussi...

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, l'Agglo a participé à l'organisation d'ateliers et expositions afin de sensibiliser les habitants à la gestion de la ressource en eau sur le territoire.



L'E.C.O.L.E de la mer fait connaître le littoral

L'Espace de Culture Océane du Littoral et de l'Environnement (E.C.O.L.E) de la mer organise toute l'année des ateliers, sorties et rencontres sur des thèmes autour du littoral, à destination de tous les publics. En 2023, il a notamment été proposé aux habitants de découvrir les fonctions écologiques des zones humides littorales du territoire (en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux), les enjeux et les bonnes pratiques de la pêche à pied de loisir, ou encore une initiation à la géologie et à la découverte des fossiles présents sur le territoire rochelais, de Lauzières à la Pointe de Roux.



Administration écoresponsable, une mobilisation de l'intérieur

Pour accompagner les changements, l'Agglo doit elle-même faire évoluer ses pratiques. En 2023, de nouvelles formations ont été dispensées et des dispositifs ont été mis en place afin de faciliter les transitions en interne.

Des formations aux techniques de concertation et d'accompagnement

Le service Participation et Accompagnement des Citoyens dans la Transition (PACT) de l'Agglo a pour mission de déployer une culture et un langage communs autour de la démocratie participative et de l'accompagnement au changement. Il propose notamment la formation « Accompagnement au changement de comportement individuel » aux agents de l'Agglo, de la Ville de La Rochelle, aux partenaires du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC) et autres acteurs locaux désireux découvrir et comprendre ce processus. En 2023, il a formé les agents travaillant sur le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sur la sémantique de la participation, les outils d'animation participatifs, l'identification des dynamiques de groupe...

Améliorer encore la relation aux usagers

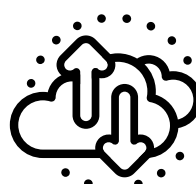
La qualité de l'accueil physique et téléphonique est d'autant plus importante aujourd'hui que la dématérialisation des procédures laisse sur le bord du chemin de nombreux usagers. Les agents d'accueil doivent pouvoir apporter un premier niveau de réponse et des informations fiables. Pour parfaire leurs connaissances, des journées d'immersion dans les autres structures d'accueil et dans les services sont organisées. Par ailleurs, pour diminuer les délais de réponse aux demandes écrites des usagers, l'Agglo et la Ville de La Rochelle ont fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du courrier qui permet d'enregistrer et de suivre chacune des demandes.

Vers de nouvelles pratiques managériales

Le « Groupe de support managérial », mis en place en 2022, apporte un soutien ponctuel, individuel ou collectif aux encadrants. Objectifs : développer leurs potentiels, ancrer de nouvelles postures managériales, améliorer la gestion des émotions et la communication, accroître la cohésion et la motivation des équipes, accompagner le changement...

Modernisation des services publics numériques

La Direction des systèmes d'information développe des solutions numériques facilitant la relation aux usagers. En 2023, elle a ouvert des pages web thématiques à destination des usagers (piscines, déchets, stationnement, récits d'anticipation), constitué le registre « personnes vulnérables » destiné à lutter contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap. Un outil de prise de rendez-vous et de gestion des files d'attente pour les passeports et cartes nationales d'identité a également été mis au point.



293 jeux de données
ouverts en Open data

AGIR

ENSEMBLE

EN 2024

L'accompagnement des communes et les coopérations locales

- ▼ Mise en œuvre du plan d'action du Projet de Services aux Familles 2023-2027.
- ▼ Mise à jour du Guide de la coopération avec les communes.
- ▼ Organisation d'un évènement autour de l'égalité professionnelle porté par le groupe « EgalitéR » (Égalité en territoire rochelais).

Les coopérations décentralisées

- ▼ Organisation des échanges avec le Québec (Ville de Candiac) sur la territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les projets européens

- ▼ Début du projet européen « Tourism4SDG » (programme Interreg Europe) dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité des politiques de tourisme durable de l'Agglo.

La participation citoyenne

- ▼ Présentation de l'avis du Comité citoyen LRTZC sur les alternatives à la ZFE (zone à faible émission) permettant d'apaiser le trafic routier et de diminuer la pollution atmosphérique dans un esprit de justice sociale.

L'accompagnement au changement

- ▼ Lancement d'un nouvel appel à projets « Imagine ta vie en 2040 dans une agglomération sobre en carbone » à destination des écoles, collèges et lycées.
- ▼ Mise en place d'une nouvelle application de diffusion des résultats électoraux.
- ▼ Mise en ligne de 2 portails cartographiques grand public (PLUi et thermographie aérienne).

Une administration éco-responsable

- ▼ Sensibilisation et formation des directions à l'évaluation des politiques publiques, élaboration d'un plan pluriannuel d'évaluation.
- ▼ Signature de la Charte européenne actualisée pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

2

LA SOBRIÉTÉ ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



La sobriété énergétique



L'Agglo modifie ses pratiques et accompagne les foyers précaires pour faire baisser les consommations et réduire les dépenses d'énergies.

Énergie : s'adapter dans la durée

Dans un contexte de crise énergétique, et dans la lignée des actions déjà menées pour limiter les consommations d'électricité et de gaz, l'Agglo a pris de nouvelles mesures de sobriété énergétique en 2023.

Depuis plus de dix ans, l'Agglo et la Ville de La Rochelle mènent une politique ambitieuse, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie territorial, du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », de la démarche « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » (ex-Cit'ergie) et de la Charte de Construction Durable. En 2022, les dépenses énergétiques des collectivités, comme celles des habitants, se sont envolées sous l'effet conjugué de la reprise économique post Covid-19, de la guerre en Ukraine et d'une production nucléaire au ralenti en France. Pour faire face à cette crise, des mesures concrètes ont été prises dans le cadre d'un Plan de sobriété.

Extinction de l'éclairage, baisse du chauffage, ampoules led

La décision a été prise d'éteindre l'éclairage public de 23h à 6h du matin dans les quartiers de La Rochelle, dans la plupart des communes de l'Agglo et dans les parcs d'activités. En parallèle, le chauffage des bâtiments administratifs a été limité à 19° (16° la nuit et les week-ends), les chauffages d'appoint, énergivores, ont été interdits et l'eau chaude sanitaire a été coupée pour certains usages. Dans les parcs d'activités, les sources d'éclairage « sodium » ont été remplacés par des leds.



Près de **30%**
d'augmentation de la facture
d'énergie pour le patrimoine de l'Agglo
entre 2022 et 2023, à consommation
constante



300 000 kWh
par an soit près de 50 000 €
économisés grâce à l'extinction de
l'éclairage public de 23h à 6h

Des aides financières pour les foyers en situation de précarité énergétique

L'augmentation des tarifs de l'énergie touche davantage encore les foyers aux revenus modestes. L'Agglo a décidé de subventionner l'association « Unis-Cité » pour mettre en place le programme « Solidarité Énergie » destiné à sensibiliser à la maîtrise de l'énergie des ménages en situation de précarité énergétique, en cohérence avec les actions de la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique. Ce programme a débuté à l'automne 2023 pour une durée d'environ huit mois avec une équipe de jeunes en service civique formés

et encadrés par l'association. Cette action de sensibilisation complète d'autres dispositifs de lutte contre la précarité énergétique qui ont débuté à la même période : le programme national « SLIME » qui permet d'identifier et de réaliser un diagnostic socio-technique gratuit pour les foyers en situation de précarité énergétique, afin de les orienter vers des solutions adaptées et le nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Agglo qui financera (en 2024) des travaux de rénovation énergétique pour les foyers modestes et très modestes.

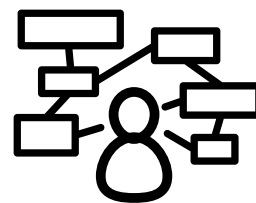


La transition énergétique du territoire

Pour accélérer la transition énergétique du territoire et des habitants, l'Agglo se fixe de nouveaux objectifs, se dote de moyens d'actions et renforce son accompagnement.

Le Plan Climat Air Énergie Territoire soumis à consultation

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont des projets de développement durable à caractère réglementaire, dont la portée est à la fois stratégique et opérationnelle. L'établissement du Plan Climat de l'Agglo, initié en 2017, s'inscrit dans le prolongement des démarches engagées sur la thématique climat-énergie, en renforçant le volet « qualité de l'air ». Le projet, qui a été arrêté en mars 2022, a d'abord été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (Préfète de Région, Région Nouvelle-Aquitaine, Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) avant d'être mis à disposition du public pour consultation au cours de l'été 2023. Trois réunions publiques ont été organisées en complément à Vérines, La Rochelle et Saint-Vivien. L'Agglo a ensuite établi une synthèse des retours formulés précisant la suite qu'elle a choisi d'y donner. Le PCAET confirme l'ambition du territoire d'atteindre la neutralité carbone dès 2040, soit 10 ans plus tôt que l'horizon temporel fixé par la Stratégie Nationale Bas Carbone, et le niveau « Territoire à Énergie Positive » en 2050. Il décline un programme de 29 actions qui couvre l'ensemble des politiques publiques de l'Agglo susceptibles de contribuer à sa transition environnementale.



446
contributions analysées
dans le cadre de la
consultation autour du
PCAET

Création d'une SEM Énergies Renouvelables

L'Agglo s'est dotée d'une Société d'Économie Mixte « Énergies Renouvelables ». Un outil innovant pour accélérer le développement de ces sources d'énergie sur le territoire.

L'Agglo a voté le 30 novembre 2023 la création d'une SEM « Énergies renouvelables » (SEM EnR). Cette structure garantit une maîtrise publique des projets, de la phase d'études à l'exploitation des équipements, en passant par leur financement et leur construction. Elle permet aussi d'associer des banques, des partenaires institutionnels et des industriels. Un capital de 5,5 M€ a été rassemblé auprès des actionnaires, dont 3 M€ sont apportés par l'Agglo. Cette enveloppe devrait générer plus de 50 M€ d'investissements pour l'installation de 32 mégawatts d'énergies renouvelables d'ici à 2030. Une trentaine de projets ont déjà été identifiés, dont une majorité sera engagée dans les cinq ans. Ils peuvent être issus d'appels à manifestations d'intérêt de l'Agglo, d'initiatives privées, des communes membres ou de la SEM elle-même. Une fois analysés et validés par un Comité consultatif au regard de critères comme la part d'investissement citoyen, l'acceptabilité, les impacts locaux ou les retombées locales, ils sont présentés au Conseil d'Administration pour approbation.



Bâtiments publics : des chantiers de rénovation exemplaires

Médiathèque Michel-Crépeau, piscines, Forum des Pertuis, écoles... les bâtiments publics font l'objet d'importants travaux de rénovation afin de diminuer leur consommation et d'améliorer leurs performances énergétiques.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Climat est sans appel : plus de 75% des consommations d'énergie des collectivités sont liées à leur patrimoine bâti. C'est un poste qui pèse lourd, à la fois économiquement et en termes d'émissions de carbone. Concernant les bâtiments gérés par l'Agglo, l'objectif est de réduire leurs consommations de 40% d'ici 2030. Le processus est déjà enclenché pour les chantiers touchant les grands équipements communautaires et municipaux. L'exemple le plus emblématique concerne la rénovation de la médiathèque Michel-Crépeau à La Rochelle, qui a été engagée en 2023. Les travaux serviront à améliorer l'isolation thermique et acoustique, la ventilation du bâtiment et la qualité de l'air intérieur. 250 m² de panneaux photovoltaïques vont également être posés sur une toiture mieux isolée.

Plan piscines

Un autre programme d'investissement concerne la rénovation des piscines : le Centre aquatique Palmilud à Périgny (septembre 2023 à juillet 2024), la piscine Lucien Maylin de La Rochelle (été 2023 puis à partir de l'été 2024) et le centre aquatique de Châtelailon-Plage (2026). Ces chantiers successifs s'attachent autant à la rénovation structurelle des équipements (étanchéité des bassins, reprise des structures) qu'à l'amélioration énergétique, avec de nouveaux équipements plus performants permettant des réductions substantielles des consommations en électricité et en eau. Les mêmes principes prévalent pour la réhabilitation du Forum des Pertuis, qui verra toute son enveloppe extérieure - une grande façade vitrée - entièrement renouvelée et son isolation refaite. Un second chantier permettra de changer le système de chauffage.



67% de dépenses en moins par an sur la facture d'électricité/gaz et **82%** d'émissions de CO₂ en moins après les travaux de la médiathèque



25% d'économies d'énergie, **24%** d'économies d'eau, **49%** d'émissions de CO₂ en moins par an grâce aux travaux de rénovation énergétique à Palmilud

Un bilan carbone de l'étalement urbain pour envisager l'urbanisme de demain

Dans le cadre des travaux préparatoires à la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une étude a dressé le bilan carbone de l'étalement urbain et montré quels choix seraient les plus pertinents au regard des mobilités du quotidien. Elle permet de comparer différentes options possibles : concentration de l'habitat, concentration des emplois, rénovation du bâti, renforcement des mobilités douces... Cette modélisation montre que l'objectif de réduction de 30% des émissions est atteignable pour la mobilité et l'habitat.

Le PRU de Villeneuve montre l'exemple

Le quartier de Villeneuve-les-Salines a été choisi comme territoire d'expérimentations du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ». Les différents chantiers du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) sont autant d'occasions de mettre en œuvre de nouvelles façons de faire, plus économes en énergies et en ressources naturelles et de réaménager le quartier de manière durable. En témoignent, notamment, le chantier de la future Cité de la nature et des sciences Lavoisier, les rénovations « bas carbone » des bâtiments et des écoles et la réutilisation des matériaux issus des démolitions dans de nouvelles constructions (lire aussi p.56).

La PRRE renforce son accompagnement

Depuis 2021, la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique (PRRE) accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique en facilitant leur parcours de rénovation. Pour les aider financièrement, l'Agglo a mis en place une « aide bas carbone » dont l'enveloppe a été augmentée de 200 000 € et portée à 700 000 €, sur la période 2021-2023. Une modification du règlement d'attribution encourage aussi les projets de rénovation les plus performants, notamment ceux concernant l'isolation des rampants de toiture ou l'emploi de matériaux biosourcés pour l'isolation des murs, des sols et des rampants. La PRRE peut désormais s'appuyer sur la cartographie des déperditions de chaleur, réalisée en 2023 par thermographie aérienne sur toute l'Agglo, pour conseiller encore plus finement les habitants.



1 969 personnes conseillées par la PRRE, dont 495 s'étant engagées dans la réalisation d'un projet de rénovation énergétique en 2023



125 aides « bas carbone » attribuées pour un budget de 385 473 €

Vers un Schéma directeur pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques

L'Agglo a engagé la définition d'un Schéma directeur des installations de recharge pour véhicules électriques afin d'anticiper et de coordonner le déploiement de ces équipements grand public sur son territoire. Une fois adopté, il permettra de lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt ou Appels à projets pour le déploiement, la gestion et l'exploitation de ces installations par des prestataires privés, en bénéficiant de subventions de l'État lors de la phase de déploiement.



Hausse du fonds de concours pour les énergies renouvelables communales

L'Agglo a créé en 2019 un fonds de concours pour inciter ses communes membres à équiper leur patrimoine d'installations solaires thermiques ou photovoltaïques. Après avoir modifié en 2022 le règlement du fonds, pour étendre son périmètre à d'autres EnR (biomasse, chaleur de récupération et géothermie), son enveloppe globale par commune et par mandat a été doublée en 2023, passant à 150 000 €. En complément, le financement de certaines opérations annexes aux installations EnR est désormais accepté.

Certification de la plateforme de données territoriales Terreze

La plateforme numérique Terreze a été développée pour collecter, agréger, traiter, suivre et partager des données territoriales variées (consommations énergétiques, circulation, mobilités des entreprises et des ménages, prévisions d'ensoleillement...) destinées à l'atteinte des objectifs du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ». Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au numérique, elle a été éco-conçue et respecte les principes du numérique responsable. En 2023, Terreze a été évaluée et a obtenu la certification « AFAQ éco-conception » niveau Exemplaire (avec 848 points / 1 000). C'est aujourd'hui le seul outil numérique certifié avec cette norme.

Et aussi...

La réalisation en 2023 de la cartographie des réseaux de chaleur urbains de Port-Neuf-Mireuil et Villeneuve-les-Salines va permettre de définir des périmètres de développement prioritaires et de faciliter le raccordement de bâtiments nouvellement construits ou à rénover sur les secteurs concernés.



Adoption d'une Stratégie pour un numérique sobre et résilient

Pour tirer parti du numérique tout en maîtrisant ses impacts, l'Agglo a adopté une Stratégie de sobriété numérique. Celle-ci repose sur trois grands axes : sensibiliser et mobiliser sur les enjeux du numérique responsable ; réduire les impacts environnementaux du numérique ; soutenir l'écosystème numérique responsable local. Un diagnostic préalable a été établi pour établir cette stratégie. Il comprend un bilan carbone® des systèmes d'information de l'Agglo et de la Ville de La Rochelle ainsi qu'une évaluation de la sobriété numérique du territoire. En parallèle, l'Agglo a désigné un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Institut du Numérique Responsable (INR), acteur incontournable dans le paysage du numérique responsable à l'échelon national.



680 tonnes (d'équivalent CO₂ par an) émises par les systèmes d'information de l'Agglo et de la Ville de La Rochelle.



Le projet alimentaire de territoire



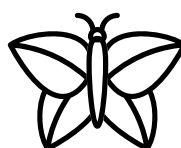
Pour rendre l'alimentation plus durable, responsable et équitable sur son territoire, l'Agglo travaille avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire.

Un projet alimentaire partagé à l'échelle du bassin de vie

Après deux années de coconception avec les acteurs locaux, le plan d'actions et la gouvernance du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) La Rochelle-Aunis-Ré ont été définis en 2022. Courant 2023, les groupes de travail en ont précisé les conditions de mise en œuvre.

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) La Rochelle-Aunis-Ré s'est doté en 2022 d'une gouvernance opérationnelle comprenant un comité de pilotage avec sept membres (Communauté d'Agglomération et Communautés de Communes, Chambre d'Agriculture, Agence Bio Nouvelle-Aquitaine, Port de pêche), sept groupes de travail thématiques et un parlement rassemblant les membres de ces groupes et toutes les parties prenantes volontaires. La première année de fonctionnement de ces instances a permis d'engager une série d'actions, suivant les trois objectifs stratégiques du PAT : résilience et autonomie, consommation de produits durables et changement d'habitudes alimentaires. Parmi ces actions, on peut citer le lancement d'études « offres et demandes », un appel

à manifestation d'intérêt pour le développement de projets agricoles locaux, des diagnostics de conversion en bio, l'achat de parcelles... Un accent tout particulier est mis sur les actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement au niveau des restaurants scolaires.



Près de **40 actions** pour renforcer l'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire, faciliter l'accès de tous à des produits durables et locaux, accompagner le changement d'habitudes de consommation

La stratégie agricole et alimentaire du territoire récompensée

En 2022, la Banque des Territoires, dans le cadre de son 4^e Programme Investissements d'Avenir (PIA4) avait lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « Démonstrateurs territoriaux des transitions alimentaires », afin d'identifier et accompagner des projets territoriaux innovants sur des questions de résilience agricole et alimentaire. Le projet « Terres de Transitions », porté par l'Agglo, les Communautés de Communes Aunis-Sud, Aunis-Atlantique et Ile de Ré, le Port de Pêche de La Rochelle, la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime et le Groupement d'Agriculture Biologique 17, a été retenu dans le cadre de cet AMI. Il a donné lieu en 2023 à un accord de consortium entre ces partenaires qui, ensemble, s'engagent à accompagner la transition des pratiques agricoles vers un modèle décarboné et à promouvoir une alimentation saine, durable et de qualité.



L'aménagement



Grâce aux outils réglementaires et aux négociations avec les opérateurs privés, l'Agglo oriente les projets de construction et d'aménagement pour les rendre plus durables.

Agir pour un aménagement durable

L'Agglomération intègre les enjeux de sobriété et de solidarité dans les projets qu'elle porte. Pour les opérations privées dont elle n'a pas la maîtrise, elle utilise différents moyens pour orienter les opérateurs vers des projets plus durables, dans le cadre d'une démarche d'urbanisme négocié

Au-delà des prescriptions contenues dans le PLUi, comment inciter les constructeurs et aménageurs privés à aller plus loin dans la prise en compte de l'environnement et des habitants ? Pour affiner la programmation et la conception des projets, l'Agglo élabore des cahiers de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales spécifiques. On parle alors d'urbanisme négocié. Cela a notamment été le cas pour les réaménagements prévus du boulevard Sautel, du quartier Joffre-Rompsay et du quartier Beauregard à La Rochelle. En amont des dépôts de permis de construire pour des programmes immobiliers, des échanges sont organisés entre les opérateurs, les élus et les services de l'Agglo dans le cadre des Comités Techniques d'Urbanisme (CTU) ou de commissions municipales. Ces rencontres servent à discuter des typologies et du nombre de logements, de la qualité environnementale et architecturale, de la manière d'intégrer des services et commerces...

Un PACTE opérationnel

L'Agglo a également travaillé avec les aménageurs, promoteurs, bailleurs et architectes pour élaborer un outil d'accompagnement opérationnel. Ce PACTE (Partenariat pour l'Aménagement et la Construction en Transition Écologique) contient des exigences et des préconisations en matière de participation citoyenne, de qualité du cadre de vie, d'ambiances et d'usages, d'environnement, de sobriété énergétique des bâtiments, de desserte par transports en commun et aménagements cyclables. Il propose un cadre de négociation autour de trois axes : un territoire frugal (réduction de l'empreinte écologique des projets), un territoire vivant (valorisation de la nature dans les projets urbains et architecturaux), un territoire sain et solidaire (soin porté à la qualité de vie, à la diversité, à la qualité de l'habitat, à la concertation).



Environ **120** logements autorisés parmi les projets urbains suivis par l'Agglo en 2023

En 2023, plusieurs opérations ont été accompagnées en « urbanisme négocié » :

- ▼ Lavoisier-République à La Rochelle via l'accompagnement de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglo dans le choix d'un aménageur ;
- ▼ Fief de Beauvais à Périgny, notamment pour la phase de concertation et via l'accompagnement de la commune dans la définition de son programme des équipements ;
- ▼ L'Écoquartier des Cinq Quartiers à Angoulins-sur-Mer à travers la finalisation du travail de conception du projet avec les opérateurs.

Le PLUi modifié pour intégrer les projets de transition de l'Agglo

À la fois document de planification et outil règlementaire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est appelé à évoluer régulièrement pour coller aux réalités du territoire. Une modification de droit commun du PLUi a été prescrite en janvier 2022 afin de prendre en compte les projets d'urbanisation communaux mais également d'intégrer les objectifs de l'Agglo en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique (énergies renouvelables, îlots de fraîcheur...), de protection de l'environnement (espaces dédiés à la nature dans les projets de construction par exemple) et d'habitat. Au terme du processus de concertation qui a associé les communes, les organismes des personnes publiques et les habitants, le projet de modification de droit commun du PLUi a été approuvé en 2023.

Des solutions pour mieux maîtriser le foncier sur le territoire

Une nouvelle convention-cadre consacrée à la revitalisation des centres-bourgs des communes (à l'exclusion de la Ville de La Rochelle) a été signée avec l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EFP-NA). Une autre a été conclue avec la SAFER afin de lui confier une mission de surveillance et de maîtrise foncière sur un périmètre élargi. En parallèle, les partenaires du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) se sont engagés dans une démarche de maîtrise foncière, en vue de faciliter les projets d'installation de nouveaux agriculteurs. Un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été proposé en ce sens à Lagord et Puilboreau, portant sur plusieurs fonciers communautaires et privés, avec pour objectif de faire émerger des projets. Six candidats ont formulé des offres pour du maraîchage, la production de plantes aromatiques et médicinales, de l'apiculture, de la gestion du compost et des cultures atypiques.



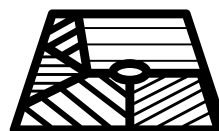
Une démarche engagée pour un « urbanisme inclusif »

Un guide pour un urbanisme inclusif est en cours de réflexion. Il pourra servir de référence pour les prochains projets de l'Agglo et des communes. Un guide a déjà été produit à l'attention des Maires et des services techniques pour une rénovation inclusive des cours d'école. Il donne notamment des clés pour concevoir une cour ludique, confortable, durable. Par ailleurs, à l'occasion de la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en juillet 2023, une nouvelle fiche a été ajoutée à l'Orientation d'aménagement et de programmation thématique « Construire aujourd'hui » afin d'orienter les aménageurs vers des projets urbains qui prennent mieux en compte les enjeux d'inclusivité dans les espaces publics et privés. L'Agglo fait ainsi partie des premières collectivités à introduire les questions de genre dans son PLUi.



Mise en place d'une stratégie de compensation agricole collective

L'Agglo a entamé une réflexion pour rendre opérationnel le dispositif national de « compensation agricole collective » qui vise à maintenir ou rétablir le potentiel agricole perdu dans le cadre de projets d'aménagements ou de travaux. Les enjeux de cette compensation sont multiples : préservation de la ressource en eau, captation du carbone, développement des énergies renouvelables, santé environnementale, protection de la biodiversité, transition agro-écologique, adaptation au changement climatique...



174 ha
de surfaces agricoles
potentiellement soumis à
compensation collective dans
les 10 ans, pour un montant de
500 000 €

Focus sur les projets d'aménagement en cours*



* Liste non exhaustive

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

1 QUARTIER ÉCO-RESPONSABLE DE CHAMP PINSON À NIEUL-SUR-MER

Il fera la part belle aux mobilités douces, à la qualité de l'habitat (400 logements dont 40% en locatif social, 20% en accession abordable, le reste en marché libre), à la préservation de la biodiversité et des ressources.

- Optimisation du bilan d'aménagement en réponse à divers aléas : découverte de pollutions, augmentation des coûts d'aménagement et du foncier...

2 QUARTIER ÉCO-RESPONSABLE DE L'HOUMEAU

Un nouveau quartier de 450 logements sur 19 hectares, dont 25% en locatif social et 10% au moins en accession abordable (en dessous du prix du marché), répartis en lots à bâtir, maisons individuelles groupées et collectifs.

- Poursuite des travaux immobiliers sur la tranche 1.
- Livraison des logements en Bail réel solidaire.

3 QUARTIER DE MALEMORE À PUILBOREAU

Réalisation de 650 logements autour d'un projet d'agriculture périurbaine et d'un site dédié aux loisirs.

- Action de maîtrise foncière avec L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine sur plusieurs terrains.
- Lancement des études préalables au projet d'aménagement.

4 QUARTIER PRIEURÉ-LAFOND

La libération de terrains suite au déplacement du Centre de Formation des Apprentis (CFA) à Atlantech® conduit à repenser toute l'organisation du quartier (espaces publics, place des commerces, nouveaux logements) et l'articulation avec l'avenue du 11 Novembre et la rue Marius Lacroix. Le patrimoine bâti (Château) et naturel (cours d'eau du Lafond) sera valorisé.

- > Arrêt de la concertation réglementaire.
- > Finalisation des études préalables, définition des caractéristiques essentielles du projet et adoption de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) comme mode de réalisation.
- > Lancement de la consultation d'aménageurs pour la concession d'aménagement.

5 BOULEVARD SAUTEL

Aménagement d'une voie bus en site propre, sécurisation des cheminements piétons et vélos, création d'espaces publics destinés à favoriser le lien social (équipements, aire de jeux...), plus de place pour la nature... Ce projet fera évoluer l'offre de logements, les services, équipements et commerces.

- > Poursuite des études portant à la fois sur la programmation de la requalification des espaces publics et les îlots urbains en mutation.
- > Définition d'un cadrage programmatique, architectural et paysager sur les îlots bâtis à travers notamment un Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales (CPAUPE).

6 QUARTIER JOFFRE-ROMPSAY

Ce projet vise à développer l'offre de logements dans un nouveau cadre de vie plus vert et apaisé, grâce notamment à la création d'un parc et à la reconfiguration des rues pour favoriser l'usage des modes doux.

- > Début des travaux de dévoiement de la rue de Périgny sur l'emprise de l'ancienne déchèterie.
- > Reprise de la programmation sur l'ensemble du projet, sans stationnement en sous-sol, suite à la modification du PLUi.
- > Accompagnement d'opérateurs privés dans la définition de plusieurs projets immobiliers.
- > Concertation sur la nouvelle programmation de l'îlot Joffre.

7 ÉCO-QUARTIER DES CINQ QUARTIERS À ANGOULINS

Environ 150 logements sont envisagés dont 40% de logements sociaux et 20% de logements en accession abordable, des espaces partagés en synergie avec la ferme attenante, des cheminements doux jusqu'au centre-bourg.

- > Dépôt d'autorisation d'urbanisme en cours.

8 QUARTIER DU FIEF DES DOMPIERRES À SAINT-XANDRE

Entre 450 et 500 logements sont prévus sur ce site de 24 hectares qui favorise les espaces naturels bordés de voies piétonnes et de pistes cyclables.

- > Poursuite des travaux immobiliers sur les tranches en cours.
- > Préparation du programme pour la dernière tranche.

9 QUARTIER DE LA GARE À DOMPIERRE-SUR-MER

La Zone d'Aménagement Concerté de la Gare prévoit la création d'un parc urbain de 7 hectares et la réalisation de 610 logements dont 40% en locatif social.

- > Validation par l'État de l'accueil d'une gendarmerie sur la dernière tranche opérationnelle de la ZAC.
- > Poursuite des travaux immobiliers.

10 NOUVEAU QUARTIER DU FIEF DE BEAUVAIS À PÉRIGNY

Sur près de 20 hectares, à l'Est de Périgny, le secteur du « Fief de Beauvais » sera aménagé pour répondre à la forte demande en logements sur la commune, avec l'ambition de construire un « morceau de ville » créatif, solidaire et durable en concertation avec les habitants.

- > Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.
- > Déroulement de la première phase de concertation
- > Accompagnement de la commune dans la définition du programme d'équipements publics.
- > Poursuite de la maîtrise foncière par le groupement d'opérateurs.

11 ÉCO-QUARTIER DE BONGRAINE À AYTRÉ

Un projet à la fois environnemental, social et solidaire sur 35 hectares. L'éco-quartier comprendra 800 logements diversifiés, des commerces, des services de proximité et un tiers-lieu implanté en lisière d'un vaste parc paysager.

- > Poursuite des travaux de dépollution du site (sol et nappe souterraine).
- > Approbation du dossier de réalisation de la ZAC comprenant la validation du programme d'équipements publics.
- > Finalisation de la phase d'incubation du programme d'Investissement d'Avenir « Démonstrateur de la Ville Durable » et préparation du dossier pour la phase d'investissement.
- > Dépôt du premier permis de construire de la phase 1 pour l'îlot dit « exemplaire ».

Préserver la biodiversité



Indispensable à l'équilibre de la planète et du climat, la biodiversité est aujourd'hui menacée et doit être protégée. L'Agglo agit pour sa sauvegarde, notamment par la connaissance et par sa prise en compte dans les projets urbains.

La biodiversité façonne les projets urbains

Chaque projet d'aménagement de l'Agglo est conçu de manière à éviter ou réduire au maximum la perte d'habitats d'espèces protégées. À défaut, celle-ci est compensée en recréant à proximité des espaces naturels. C'est le principe « Éviter-Réduire-Compenser ».

Ééviter-Réduire-Compenser est une mesure environnementale destinée à concilier le développement des territoires avec la préservation de l'environnement. Selon ce principe, la collectivité doit d'abord tout faire pour éviter les atteintes de ses aménagements et de sa gestion sur l'environnement, en modifiant si besoin son projet (géographiquement, techniquement, temporellement). Elle doit ensuite réduire la durée, l'intensité et l'étendue des impacts qui n'ont pu être évités. Et si ces mesures n'ont pas permis de supprimer les impacts négatifs sur l'environnement, elle doit apporter une contrepartie positive pour assurer un équilibre entre la perte et le gain de biodiversité.

De nombreux projets concernés

La compensation intervient en dernier recours, lorsque toutes les mesures d'évitement et de réduction ont été mises en œuvre. Cette démarche « Éviter, Réduire, Compenser » a déjà été mise en œuvre pour de nombreux projets sur le territoire communautaire, tels que le projet de Centre de valorisation des déchets Les Bonneveaux à Saint-Vivien, l'Unité de Compostage à Périgny ou encore le quartier éco-responsable de Champ Pinson à Nieul-sur-Mer. En 2023, l'Agglo a engagé l'analyse et l'évaluation des besoins en compensation environnementale des projets futurs. L'objectif est d'évaluer les volumes nécessaires et de proposer des secteurs potentiels de compensation.

Entretien et suivi de la biodiversité sur les sites de compensation

L'Agglo doit assurer le suivi naturaliste des sites de compensation pour veiller au maintien des espèces et/ou des habitats naturels. Plusieurs sites sont concernés par ces suivis : l'écoquartier de Bongraine et ses secteurs compensatoires associés (à Aytré, le marais doux, l'ancien champ de tir, des parcelles de la Pointe de Roux et, à Angoulins, l'ancien terrain militaire) ; l'avenue Simone Veil et le marais renaturé au Sud d'Aytré ; le Parc Bas Carbone à Lagord ; le Parc d'activités de l'Aubrey à Saint-Xandre.

L'inventaire du patrimoine floristique est achevé

Depuis 2020, l'Agglo est adhérente du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA). Elle travaille en partenariat avec cet établissement pour bénéficier de son expertise, établir un état des connaissances sur la flore patrimoniale et le suivi des mesures compensatoires écologiques. L'inventaire réalisé dans le cadre de ce partenariat s'est terminé en 2023 après trois années de travail.

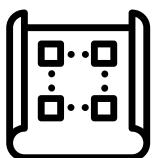


Un « Atlas de la biodiversité »

Dans le cadre d'un appel à projets organisé par l'Office français de la biodiversité, l'Agglo a engagé une démarche d'amélioration des connaissances de la biodiversité sur son territoire pour répondre aux enjeux de planification et d'aménagement. Dans ce cadre, elle a obtenu en 2023 le financement de la réalisation d'un Atlas de la biodiversité : « BiodiverCité ». La force de cet outil réside dans sa transversalité : il permet à la fois d'améliorer la connaissance en ciblant certaines espèces et milieux sur le territoire, de mobiliser les citoyens et acteurs locaux en les engageant autour d'actions en faveur de la biodiversité et d'établir un plan d'actions stratégique à partir d'une cartographie précise des enjeux révélés par l'analyse des relevés de terrain.

Le 23^e Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels à La Rochelle

Les représentants des Conservatoires d'espaces naturels de toute la France se sont réunis fin novembre pour leur congrès annuel à l'Espace Encan de La Rochelle, autour de la thématique « Biodiversité et Agriculture ». L'occasion d'échanger sur les liens positifs entre l'agriculture, la forêt et la biodiversité ; le soutien des Conservatoires dans la mise en valeur d'un modèle agricole et forestier innovant et respectueux de la nature ou encore l'accompagnement à la transition écologique de l'agriculture et de la gestion forestière.



6 000 ha

reconnus et protégés au titre de leur intérêt écologique, soit près de 20% du territoire de l'Agglo



18 zones naturelles

d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)



Les mobilités

À travers le développement des aménagements cyclables et la simplification de l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture, l'Agglo accélère la transition vers une mobilité décarbonée.

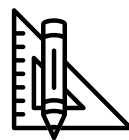
Aménagements cyclables : des ambitions à la hausse

Le Conseil Communautaire a approuvé le 6 juillet 2023 une révision du Schéma directeur des aménagements cyclables. L'occasion de fixer des objectifs encore plus ambitieux.

En 2017, l'Agglo adoptait son 3^e Schéma directeur des aménagements cyclables, en se fixant comme objectifs de créer 170 km de voies cyclables supplémentaires à l'horizon 2030 et de doubler la part du vélo dans les déplacements quotidiens, en passant de 7% à 14%. L'engagement du territoire à atteindre la neutralité carbone en 2040 a incité les élus à accélérer le développement des trajets à vélo, qui constitue l'un des meilleurs moyens de faire baisser les émissions de CO₂ liées aux transports. La révision opérée en 2023 permet de fixer de nouveaux objectifs encore plus ambitieux. Il s'agit de connecter chaque commune et chaque parc d'activités au réseau cyclable structurant et de créer deux « véloroutes » permettant d'accéder aux lieux d'emploi et de vie sans transiter par la ville-centre. Afin de développer le cyclotourisme, l'Agglo prend par ailleurs la compétence partielle pour l'aménagement des véloroutes et voies vertes du territoire : certains tronçons de la Véloodyssée, la Vélo Francette et le cheminement des Falaises du Pertuis Breton. Les liaisons de maillage, sous maîtrise d'ouvrage des communes, continuent d'être financées à 50% par l'Agglo et les plantations qui accompagnent ces aménagements cyclables sont désormais éligibles pour permettre leur meilleure intégration paysagère, le confort des cyclistes et la préservation de la biodiversité.

Deux nouvelles liaisons cyclables entre communes

Les travaux pour l'aménagement de la liaison cyclable entre Clavette et le collège de La Jarrie ont démarré en janvier 2023. Ce nouveau tronçon permettra de se connecter à terme à la piste cyclable existante allant de Saint-Rogatien à Périgny et de rejoindre le parc-relais de Saint-Rogatien. La réalisation de la liaison entre le parc-relais des Greffières à Lagord et le centre-ville de Nieul-sur-Mer a, quant à elle, débuté durant l'été. Elle correspond à un tronçon de l'axe structurant La Rochelle - Lagord - Nieul-sur-Mer qui reliera à terme la ZAC du Champ Pinson à Nieul-sur-Mer, le parc d'activités Atlantech à Lagord, des équipements sportifs (tennis, stade de foot), le lycée Vieljeux et le centre-ville de La Rochelle.



260 KM de liaisons structurantes

inscrits au Schéma directeur, correspondant à une augmentation de plus de 300% de liaisons sous maîtrise d'ouvrage et financement intégral de l'Agglo



12 M€ supplémentaires

votés dans le cadre de la révision du Schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030



Une formation à l'utilisation du vélo pour les femmes

Le dispositif « À vélo les filles », proposé par l'association Vélo-Ecole-Tand'Amis avec le soutien de l'Agglo, permet aux femmes qui le souhaitent, majoritairement domiciliées dans les quartiers de la Politique de la Ville, d'apprendre à faire du vélo. Elles apprennent aussi les règles de sécurité en ville, le code de la route, les itinéraires cyclables ou encore des notions d'entretien du vélo. Le nombre d'élèves augmente chaque année. Entre juillet 2022 et juin 2023, 12 femmes ont suivi cette formation individuelle.



Une nouvelle billettique qui simplifie l'utilisation du réseau Yélo

Le déploiement d'une nouvelle solution de billettique sur le réseau Yélo permet aux usagers d'utiliser leur carte bancaire pour payer leur titre de transport et de disposer de nouvelles cartes à puce, notamment la nouvelle carte « Yélo Futé » sans engagement (validation à chaque voyage puis prélèvement en fin de mois en fonction des trajets effectués). Il est aussi désormais possible de prendre le TER dans l'Agglo avec un titre de transport Yélo. La nouvelle billettique prévoit par ailleurs l'implantation de distributeurs automatiques de titres en centre-ville de La Rochelle (Place de Verdun, gare, église Saint-Sauveur) qui permettront de recharger sa carte Yélo (abonnements annuels et mensuels) et d'acheter des titres de transport occasionnels.



10,3 M de voyages

sur le réseau Yélo en 2023, soit +1,8 % par rapport à 2022



Les femmes et la mobilité durable

Les personnes abonnées aux bus Yélo sont majoritairement des femmes (60% en 2023). L'abonnement domicile-travail est celui qui enregistre proportionnellement le plus de femmes (76%) et l'abonnement scolaire le moins (45%). La répartition femmes-hommes depuis 2020 évolue peu, à l'exception de certains titres. Les abonnés vélos-parcs étaient majoritairement des hommes depuis 2020 (57%), alors que la parité est atteinte en 2023 (51% de femmes abonnées). (Source : RTCR)



Un livre blanc pour faire avancer le TER

Le « Livre Blanc TER » (Train Express Régional) définit les besoins et fixe des objectifs souhaités d'amélioration des dessertes (haltes ferroviaires) et de l'offre associée (cadencement, complémentarité avec les modes doux) pour les déplacements du quotidien. D'abord établi à l'échelle de l'étoile ferroviaire rochelaise en mars 2023, il a été élargi au Pôle métropolitain Centre-Atlantique en juin. Il intègre désormais les axes Nantes-Luçon-La Rochelle-Rochefort-Bordeaux, La Rochelle-Niort-Poitiers, Niort-Saintes-Bordeaux et Luçon-Fontenay-Niort. Ce livre blanc a été remis aux deux Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire, afin de peser sur les négociations engagées dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2023-2027.

Ouverture du parc-relais « Simone Veil »

Un nouveau parc-relais, situé avenue Simone Veil, est venu compléter l'offre de parkings de l'Agglo. Il permet de stationner gratuitement son véhicule aux portes de la Ville de La Rochelle et de terminer son trajet en bus par la ligne 19. Un « vélo-box » sécurisé de 24 places, une station libre-service vélo et un emplacement réservé au covoiturage ont été aménagés au même endroit.



Et aussi...

- Le dispositif de prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, mis en place en 2019, a pris fin en 2023. 1 766 primes ont été attribuées entre 2019 et 2023 pour un montant total de 431 394 €.

- L'Agglo a pérennisé le dispositif d'incitation financière pour les trajets de covoiturage en provenance ou à destination du territoire (trajets supérieurs à 5 km et inférieurs à 70 km). 150 300 trajets ont été réalisés en 2023, soit 3,7 millions de km, représentant une économie de 419 000 kg de CO₂ et un budget de 280 000 € pour l'Agglo.

- Un nouveau système de contrôle d'accès à l'ensemble des vélo-parcs a été mis en place en lien avec la nouvelle billettique et un 12^e vélo-parc installé à la Capitainerie des Minimes.

- Six nouvelles stations libre-service vélo ont été aménagées à la gare de La Rochelle, au marais de Tasdon, à la plage de Chef-de-Baie, sur le site Vaucanson (Périgny), au P+R Simone Veil et à la Capitainerie des Minimes.



La ressource en eau et la gestion des milieux aquatiques

À la fois ressource naturelle à protéger et facteur de risques, l'eau est un élément stratégique que l'Agglo s'emploie à préserver et à maîtriser.

Face au changement climatique : s'adapter aux périodes de fortes pluies

Préserver la ressource en eau des pollutions et protéger les habitants des risques naturels sont au cœur des missions de l'Agglo qui gère les eaux pluviales urbaines, participe à la gestion des eaux de ruissellement et des milieux aquatiques et contribue à la prévention des inondations.

Pour prévenir les inondations et protéger les milieux aquatiques, l'Agglo agit sur plusieurs fronts : la restauration des zones humides qui captent naturellement l'eau de pluie, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour interdire les constructions là où il existe des risques d'inondation, le travail avec les agriculteurs pour retenir l'eau sur les zones rurales. En 2021, un premier Contrat Territorial des Marais et Côtiers de l'Agglomération Rochelais a été signé afin d'améliorer l'état écologique et le fonctionnement des espaces naturels. C'est dans ce cadre, par exemple, que le marais de Tasdon a été renaturé. Un deuxième contrat sera signé en 2024. Il prévoit notamment le réaménagement de cours d'eau et des berges des voies d'eau principales du marais d'Aytré-La Jarne-Angoulins. Des études sont également menées pour établir un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) spécifique au risque d'inondations par ruissellement et par remontée de nappe, comme il en existe un pour le risque de submersion. Les premières actions seront mises en œuvre à partir de 2025. L'Agglo a aussi signé une convention avec l'association Macadam Mouton pour entretenir la végétation des bassins de rétention à ciel ouvert par éco-pâturage, à la place de l'entretien mécanique.



908 mm de pluie
(750 mm en moyenne annuelle) dont
1/3 en 1 mois (données Météo France)
à l'automne 2023

Des études préalables pour une meilleure gestion des têtes de bassin versant

Les têtes de bassin versant sont un enjeu majeur de la gestion de l'eau. De leur intégrité dépend tout le fonctionnement de la rivière aval. Leur préservation est nécessaire afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne d'ici 2027. Plusieurs études menées par l'Agglo, dans le cadre du programme d'actions du Contrat Territorial des Marais et Côtiers de l'Agglomération Rochelaise permettront de réaliser un diagnostic et de dégager une stratégie d'intervention et un programme d'actions pluriannuel.



Et aussi...

La commune de Périgny a profité de travaux réalisés par l'Agglo sur une piste cyclable reliant Aytré au centre aquatique Palmilud pour la désimperméabiliser, selon le principe de Gestion Intégrée des Eaux de Pluie (GIEP). La gestion des eaux pluviales s'effectue désormais par infiltration directe.

Encourager les changements de pratiques agricoles sur les aires d'alimentation de captage

En 2023, l'Agglomération s'est portée candidate pour être opérateur d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur l'enjeu de l'eau à l'échelle de l'ensemble de ses aires d'alimentation de captage Re-Resources. Ce projet encourage les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire. Il permet aux agriculteurs de s'engager individuellement vers des changements de pratiques en étant rémunérés pour le respect d'un cahier des charges strict pendant cinq ans. Les mesures proposées concernent la réduction d'herbicides et de fertilisation, la création de prairies, la couverture des sols, le soutien à l'élevage, la réduction de l'irrigation.



9 agriculteurs expérimentent la mise en place de couverts végétaux pour la préservation de l'eau sur une surface d'environ 45 ha



29 ha de foncier agricole acquis, remis en prairie permanente « zéro phyto » et valorisés à travers un système extensif de pâturage

Une étude sur les périmètres de protection du captage « Les Mortiers »

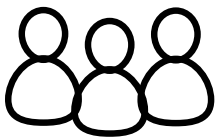
Suite à la pollution du captage « Les Mortiers », à Clavette, constatée en 2021 par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Agglo a décidé d'arrêter les prélèvements d'eau destinée à la consommation à cet endroit, dans l'attente de mise en place de mesures de protection complémentaires. Une étude de traçage, préalable à la révision des périmètres de protection autour de ce point de captage, a été engagée. Financée par l'agence de l'Eau Loire Bretagne et le département de la Charente-Maritime, elle comporte un diagnostic complet du forage, un diagnostic agricole, des analyses des niveaux et de la qualité de l'eau sur des puits ou forages sur le secteur.

Mise à l'arrêt temporaire des captages de l'Aunis

En 2023, des études de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ont révélé que le Chlorothalonil R471811 (fongicide) était « retrouvé très fréquemment » dans les forages d'eau de France. L'Agglo a fait réaliser des analyses de l'eau consommée par les habitants, qui ont confirmé la présence de cette substance dans les différents captages alimentant le territoire, dans des concentrations diverses, mais sans atteindre de seuils alarmants. Par mesure de précaution, il a cependant été décidé de mettre temporairement à l'arrêt les captages situés en Aunis et de distribuer aux habitants uniquement de l'eau provenant de Coulonge et Saint-Hippolyte, moins concentrée en Chlorothalonil.

Une tarification unique de l'eau potable

L'Agglo assure depuis le 1^{er} janvier 2021 la compétence de production, de gestion, d'alimentation et de distribution en eau potable sur l'ensemble de son territoire. Le choix d'une gestion 100% publique de l'eau potable permet non seulement de maîtriser totalement le cycle de l'eau (du captage à la distribution), mais aussi d'offrir une tarification unique et incitative, plus équitable.



70 568 abonnés

au service public de l'eau sur les 27 communes exploitées en régie

Des mesures pour lutter contre le risque de submersion marine sur le Vieux-Port

Une protection collective n'étant pas réalisable sur le Vieux-Port de La Rochelle (contraintes patrimoniales, rapport coût-bénéfice), l'Agglo a fait l'acquisition d'une bâche anti-submersion dans l'attente de la réalisation de protections individuelles. En 2022 et 2023, une étude de pré-diagnostic a été menée afin de définir les bâtiments à protéger (commerces, bureaux, logements en rez-de-chaussée, copropriétés, bâtiments classés...) et les travaux à réaliser, en s'appuyant sur une modélisation d'un événement Xynthia +20 cm.



« J'agis pour préserver l'Eau »

Dans le cadre du programme Re-Sources, le syndicat départemental Eau 17, l'Établissement Public Territorial de Bassin Charente et l'Agglo ont organisé le concours « J'agis pour préserver l'eau » auprès des élus, agents municipaux et agriculteurs des territoires concernés. Ce concours s'est déroulé en février et mars dans les communes des territoires Re-Sources : Aytré, Bourgneuf, Clavette, Croix-Chapeau, La Jarrie, Montroy, Périgny, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Rogatien, Sainte-Soulle, Thairé et Vérines. L'objectif du concours était de valoriser des actions concrètes contribuant à préserver la ressource en eau. Les participants ont eu tout le mois de février pour mettre en avant leurs pratiques environnementales. Les résultats ont été présentés à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau. Dans la catégorie « communes », La Jarrie a remporté le 1^{er} prix pour son action « Quand les haies mortes favorisent la vie » (aménagement d'un arboretum).





Les eaux usées

Face aux conséquences sur le réseau d'assainissement de la pluviométrie record de l'automne 2023, l'Agglo poursuit la modernisation de ses infrastructures.

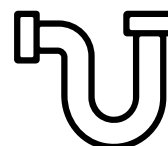
Inondations automnales : quand les infrastructures saturent

Habitée au phénomène de submersion marine, l'agglomération rochelaise est moins coutumière des inondations venant de la terre. Face à la pluviométrie exceptionnelle enregistrée durant l'automne 2023, qui a saturé les infrastructures de traitement des eaux pluviales et usées, il a fallu rapidement s'organiser.

Entre mi-octobre et mi-décembre 2023, il est tombé sur l'Agglo 60% des précipitations annuelles, soit 450 millimètres. Cet excès d'eau a entraîné une montée rapide des nappes phréatiques provoquant des inondations sur les chaussées, dans les jardins, caves, garages mais aussi une saturation des ouvrages d'assainissement des eaux usées liée à l'intrusion d'eaux dites « claires » (pluie, nappe phréatique) dans les réseaux. Avec, dans certains cas, des remontées dans les installations sanitaires des habitants. À lui seul, le pôle épuratoire de Port-Neuf a reçu, pendant plusieurs jours, le double de sa capacité de traitement (68 284 m³ pour un débit nominal de référence de 34 000 m³/j). Une partie de ce trop-plein a dû être rejetée en mer sans avoir été préalablement assainie.

Remplacement des conduites

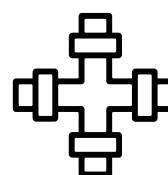
Pour éviter l'intrusion d'eaux claires, l'Agglo investit chaque année plusieurs millions d'euros dans le remplacement des tuyaux en amiante-ciment par des conduites en fonte ou en grès qui sont plus solides et durables. La saturation des infrastructures de traitement des eaux usées a par ailleurs nécessité l'acquisition en urgence de pompes de déstégage (qui permettent de détourner des arrivées d'eau), d'obturateurs de réseaux, de linéaires de tuyaux et le remplacement de pompes de postes de refoulement. De nombreuses investigations ont été menées pour localiser et traiter les points d'entrée des eaux claires, que ce soit sur le domaine public ou en provenance des branchements privés. Au total, cet événement pluvieux exceptionnel aura coûté un million d'euros à l'Agglo.



2 761

mètres de canalisations

remplacés dans le cadre du programme de renouvellement



1 667

mètres de réseaux rénovés par chemisage (de l'intérieur)



324

branchements remplacés ou réparés

Mise en œuvre du Schéma directeur d'assainissement

Le Schéma directeur d'assainissement, adopté en 2022, fixe la stratégie de l'Agglo en matière d'assainissement des eaux usées pour les 20 prochaines années. Il prévoit entre 14 et 20 millions d'euros par an d'investissement pour moderniser les infrastructures et accroître le taux de renouvellement des conduites. Il définit aussi les solutions à mettre en place pour le déploiement du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement. Les conséquences de l'excès de pluie sur le réseau d'assainissement à l'automne 2023 confirment l'enjeu stratégique de la maintenance du patrimoine.

Une nouvelle tarification pour la redevance assainissement

Dans le cadre de l'évolution de la gestion en régie du service de l'Eau, à partir du 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble du territoire, l'Agglo a fait évoluer la grille tarifaire de l'assainissement collectif, en même temps que celle de l'eau potable. La part fixe annuelle a été abaissée à 50 € (soit une diminution d'environ 27,7 %) pour un usage d'habitation. En compensation, la part variable a été augmentée à 1,555 €/m³ (contre 1,359 €/m³ en 2022) pour privilégier le caractère incitatif de la redevance. Cette évolution tarifaire permet une baisse quasi générale de la facture moyenne Eau-Assainissement pour les usagers tout en impactant significativement les plus gros consommateurs.

Mise en service du réseau public d'assainissement collectif à Yves

Tous les habitants d'Yves peuvent se raccorder au réseau public d'assainissement de l'Agglo depuis 2023. Ils disposent d'un délai de deux ans pour réaliser les aménagements nécessaires afin de basculer leur dispositif individuel de traitement des eaux usées vers le système collectif. Cette desserte a nécessité la réalisation d'un réseau de collecte gravitaire en grès, de branchements individuels, d'un réseau de refoulement entre les postes de relèvement et la station d'épuration de Châtelailon-Plage.



75 669 usagers raccordés à l'assainissement collectif et 2 151 à l'assainissement non collectif



62 874 branchements à l'assainissement collectif sur l'Agglo



Les boues d'épuration transformées en engrais

Depuis de nombreuses années, les boues résiduelles générées par l'épuration des eaux usées sont transformées en compost. Celui-ci est épandu sur des sols agricoles de l'Aunis. Les prestations d'évacuation-transfert et compostage des boues, puis de stockage et épandage du compost, font l'objet de marchés de prestations de service.



11 026 tonnes de compost épandues au bénéfice de 50 agriculteurs en 2023

Des études pour la reconstruction du poste de refoulement de la Porte Dauphine

Le poste de refoulement de la Porte Dauphine est le plus important ouvrage de transfert des eaux usées du territoire : il collecte l'équivalent des rejets de 30 000 foyers provenant de 8 communes (sur les 70 000 foyers que compte l'Agglo) et assure le transit moyen de 13 000 m³ d'effluents par jour jusqu'au pôle épuratoire de Port-Neuf. Mis en service en 1974, l'ouvrage s'est dégradé au fil du temps et génère des nuisances olfactives. Sa configuration actuelle complexifie sa maintenance et il est sous-dimensionné pour faire face à l'augmentation des besoins de traitement liés à la croissance de la population. Des études ont été menées en 2023 pour sa démolition et la reconstruction d'un équipement plus moderne un peu plus à l'Ouest de l'emplacement actuel.

Un nouveau bassin de stockage des eaux usées à La Jarrie

Dans le cadre du transfert à venir des eaux usées de Clavette, La Jarrie, Croix-Chapeau et du hameau de Grolleau vers le pôle épuratoire de Châtelailon-Plage, un bassin de stockage et de régulation a été creusé à La Jarrie. Situé à proximité du futur poste de pompage, il sert à stocker les eaux usées lors des interventions de maintenance ou en cas de dysfonctionnement du système de relevage.

Une nouvelle ère pour les déchets

Pour préserver l'environnement, répondre aux nouvelles réglementations et maîtriser les coûts de gestion, l'Agglo adopte une nouvelle stratégie déchets alliant prévention, incitation et accompagnement.

Une stratégie cohérente et vertueuse pour réduire les déchets

La nouvelle stratégie déchets de l'Agglo fixe des objectifs ambitieux et des moyens adaptés pour réduire la production de déchets sur le territoire, améliorer le geste de tri et mieux valoriser les déchets collectés.

Réduire de 15% le poids des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2030, soit un effort supplémentaire de 60 kg en moins par habitant (par rapport à 2019), c'est l'objectif que l'Agglo s'est fixé pour préserver l'environnement, respecter les nouvelles réglementations et maîtriser les coûts de gestion du service. Pour répondre à ces enjeux, l'Agglo a décidé de changer de trajectoire en matière de prévention et de gestion des déchets, en adoptant une nouvelle stratégie. Entre 2023 et 2026, un ensemble cohérent d'outils d'incitation et des solutions pratiques seront progressivement déployés : mise en place du tri des déchets alimentaires (avec distribution de composteurs individuels, installation de nouveaux points d'apport volontaire et de composteurs partagés en pied d'immeubles), réorganisation des services de collecte, nouveaux Points d'Apport Volontaire, Centres de valorisation dotés de filières plus nombreuses, nouvelle tarification incitative qui sera calculée en fonction des pratiques individuelles. Chacun deviendra acteur de sa production de déchets et pourra agir sur sa facture en fonction de l'utilisation du service. Ces différentes mesures ont été pensées pour agir, de manière complémentaire, sur tous les champs de la prévention, de l'optimisation du service et de la valorisation de nos déchets.

Une enquête pour préparer les changements

Entre 2024 et 2026, un plan d'actions sera progressivement déployé pour réduire les déchets et mieux réutiliser ceux qui restent. Avant d'entrer dans la phase de mise en œuvre, l'Agglo a prévu une grande enquête auprès des usagers, particuliers et professionnels, afin de les préparer aux évolutions du service. Objectifs : expliquer le sens des évolutions, mettre à jour les données relatives à la composition des foyers/établissements pour la facturation de la TEOM incitative et de la Redevance Spéciale, ajuster, si nécessaire, la dotation en bacs pour la collecte et donner des trucs et astuces pour réduire et bien trier ses déchets. L'année 2023 a été mise à profit pour préparer cette vaste opération.



110 000 usagers du

territoire recevront la visite d'une entreprise mandatée par l'Agglo, Trait d'Union, dans le cadre de l'enquête déchets

La prévention, un pilier de la réduction des déchets

Le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté en 2023 pour une période de six ans, est le volet « prévention » de la nouvelle stratégie déchets de l'Agglo. Il détaille les objectifs, actions et moyens à mettre en œuvre pour accompagner les habitants, les entreprises et les collectivités en matière de réduction des déchets et de diminution de leur dangerosité. Au total, le PLPDMA contient 36 actions qui doivent permettre de changer les habitudes, de lutter contre le gaspillage, d'encourager le tri des déchets alimentaires, d'accompagner les habitants vers une consommation responsable et d'allonger la durée de vie des équipements et des matériaux.

Redevance spéciale : définition des modalités de facturation et de la grille tarifaire

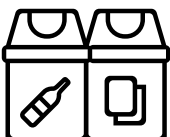
Les déchets des professionnels représentent un tonnage important sur le territoire de l'Agglo : la production est évaluée à 30% du flux « ordures ménagères résiduelles » et 25% du flux des emballages et papiers (collecte sélective). Les professionnels ont donc un rôle majeur à jouer dans la réduction et la valorisation des déchets liés à leurs activités. Par délibération du 3 février 2022, le Conseil communautaire a acté la mise en œuvre d'une redevance spéciale (RS) pour les professionnels (artisans, commerçants, entreprises, établissements publics, associations), correspondant au paiement du service de collecte et de traitement de leurs déchets organisé par l'Agglo. Incitative, elle permet de répondre aux enjeux de responsabilisation et d'équité. Les modalités de facturation de cette redevance spéciale et d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), ainsi que la grille tarifaire de la RS ont été fixées par délibérations en 2023, pour une mise en œuvre progressive à partir de 2024.



589,4 kg par habitant de **déchets produits** en 2023 contre 609,4 kg/hab. en 2022, soit une diminution de 3,3%.



225,1 kg par habitant **déposés** en déchèterie en 2023, contre 232,96 kg en 2022, soit une baisse de 7,8 kg/hab.



34 789 tonnes de collecte **sélective**, verre et cartons reçus par le centre de tri Altriane.



Densification de l'apport volontaire du verre

Afin d'atteindre les objectifs de réduction de la production des déchets et d'améliorer la qualité du tri, un nouveau Schéma de collecte a été adopté en 2023 prévoyant notamment la densification du parc de bornes d'apport volontaire du verre. L'implantation de nouvelles bornes a commencé en 2023, avec l'objectif d'atteindre une colonne pour 250 habitants.



130 bornes supplémentaires prévues pour l'apport volontaire du verre

LA SOBRIÉTÉ ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN 2024

La sobriété énergétique

- ▼ Adoption d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) afin d'accompagner financièrement la rénovation énergétique du parc immobilier privé, de l'adapter au vieillissement des ménages et de lutter contre l'habitat indigne et dégradé.
- ▼ Remplacement des sources d'éclairage « sodium » par des ampoules led dans les parcs d'activités de Périgny, L'Houmeau, Vérines et Saint-Christophe.

La transition énergétique du territoire

- ▼ Adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le Projet Alimentaire de Territoire

- ▼ Labellisation du Projet Alimentaire de Territoire et définition des actions du projet « Terres de Transitions ».
- ▼ Engagement d'un partenariat « Terres de Sources » avec le syndicat Eau 17.
- ▼ Définition d'une stratégie « Agriculture-Eau-Santé » intégrant un objectif de sortie des pesticides.

L'aménagement

- ▼ Installation d'un maraîcher sur le terrain de Fief-Nouveau à Lagord suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agglo sur des projets agricoles.
- ▼ Validation du Cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales pour le boulevard Sautel.
- ▼ Désignation de l'aménageur pour le quartier Prieuré-Lafond, création de la ZAC, déconstruction des bâtiments du Centre de formation des apprentis (CFA).
- ▼ Définition des orientations urbaines, paysagères et programmatiques du site des Salines (ex-parc des expositions).

La biodiversité

- ▼ Soutien financier à l'organisation des Assises Nationales de la Biodiversité du 18 au 20 septembre à La Rochelle.
- ▼ Obtention du label « Territoire Engagé pour la Nature » et démarrage de l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité.
- ▼ Livraison du volet biodiversité (recherche de sites compensatoires) de l'étude « Stratégie foncière ».

Les mobilités

- ▼ Mise en service de 11 nouveaux bus électriques sur les lignes Illico 1, 7, 11, 13 en remplacement de 11 bus diesel.
- ▼ Mise en place d'un accès courte durée (48 h) aux vélo-parcs à 2 € pour les utilisateurs occasionnels.

La ressource en eau et la gestion des milieux aquatiques

- ▼ Signature du Contrat Territorial des Marais et Côtiers de l'Agglomération Rochelaise 2024/2026.
- ▼ Démarrage du diagnostic du trait de côte en vue de définir une stratégie de gestion intégrée avec prise de compétence par l'Agglomération.

Les eaux usées

- ▼ Reconstruction du poste de transfert et des réseaux gravitaires associés de la « Porte Dauphine » à La Rochelle.
- ▼ Transfert des effluents des communes de La Jarrie, Clavette et Croix-Chapeau vers le pôle épuratoire de Châtelailon-Plage.
- ▼ Études des transferts pour la création d'un 2^e pôle épuratoire sur le bassin versant de La Rochelle.

Les déchets

- ▼ Accompagnement des particuliers, professionnels et collectivités pour la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires.
- ▼ Travail de concertation avec les communes pour valider l'implantation des futurs abris-bacs pour la collecte des déchets alimentaires et des futures colonnes de délestage pour les ordures ménagères et la collecte sélective des emballages et des papiers.
- ▼ Mise en œuvre du nouveau marché de collecte destiné à répondre aux objectifs de réduction des déchets et de l'empreinte carbone du territoire avec un nouveau prestataire (tournées en camions électriques, nouveau calendrier de ramassage).

UN TERRITOIRE

SOBRE

Orientation n°1

Un territoire fragile à préserver face au changement climatique

Sources : Rapport annuel de l'eau potable 2023 – CdA / Atmo bilan 2023 Qualité de l'Air ; extrait départemental / Agence Bio / Rapport annuel «déchets» 2023 - CdA



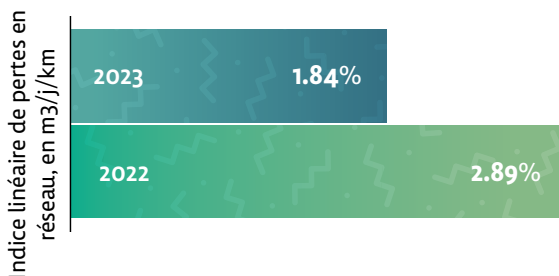
Air

2 jours en 2023 pendant lesquels la concentration de particules grossières PM10 a dépassé le seuil de 50 µg/m³.

0% de la population exposée à plus de 10 µg/m³ de particules fines PM 2.5 en 2023.

↘ **En baisse de 21% par rapport à 2022.**

Eau

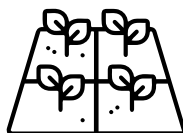
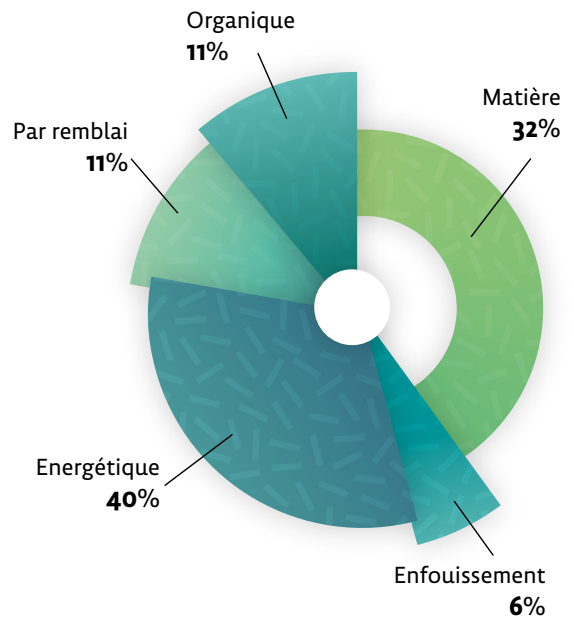


Déchets

589,4 kg/hab de déchets ménagers et assimilés collectés en 2023.

↘ **En baisse de 3,3% par rapport à 2022.**

Valorisation des déchets collectés en 2023



Agriculture

2 516 ha de surfaces en agriculture biologique en 2023 soit **11,5%** de la surface agricole utile totale

↗ **En hausse de 3,5% par rapport à 2022**

Orientation n°2

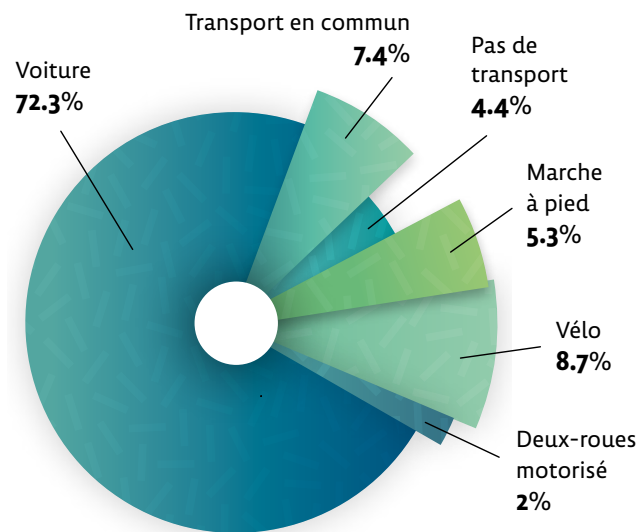
Faire de l'Agglomération un territoire Zéro Carbone à échéance 2040

Sources : INSEE, RP / CdA, SDEER17, SDIRVE, Systra / Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRi, GIP Littoral / Bilan territorial – AREC / ADEME

Mobilités

300 installations de recharge publiques pour véhicules électriques ouvertes (existantes et en projet).

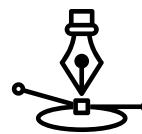
↳ Baisse de l'usage de la voiture lors des déplacements domicile-travail de 76,1% en 2015 à 72,3% en 2021



Énergie



3 595 GWh d'énergie consommée en 2021, soit 5,7% de plus qu'en 2020. Les principales consommations sont issues du secteur résidentiel (36%), du transport (31%) et du tertiaire (19%).



432 GWh de production locale et potentielle d'énergies renouvelables dont 5,3% est issue de l'énergie solaire (photovoltaïque).



19% de logements dont le DPE est classé E, F ou G, parmi les 36 285 DPE réalisés après le 1^{er} juillet 2021.

URBANISATION

27% du territoire de l'Agglomération est artificialisé en 2020.

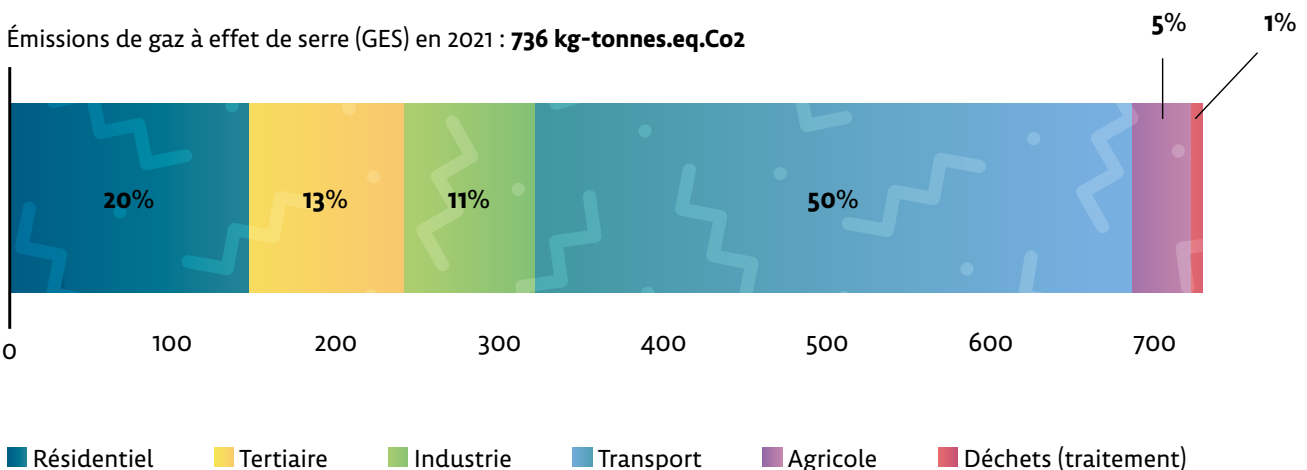
↗ En hausse de 5% par rapport à 2009 (+424 ha)

Orientation n°3

Mobiliser toutes les énergies pour inventer les solutions de demain

Source : Bilan territorial - AREC

Émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2021 : 736 kg-tonnes.eq.Co2



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



3

LES

SOLIDARITÉS

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

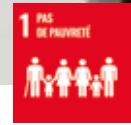
S'LO

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE





Le logement et l'habitat



La prorogation du Programme Local de l'Habitat donne l'occasion à l'Agglo de relever l'objectif de production de logements sur son territoire et de diversifier l'offre, notamment celle à prix abordable.

De nouveaux objectifs pour le Programme Local de l'Habitat

Une prorogation de deux ans du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2023 a été sollicitée auprès de l'État avant d'engager la procédure d'élaboration d'un nouveau PLH couvrant la période 2025-2031. Cette prolongation a été l'occasion de fixer de nouveaux objectifs.

Si la production de logements reste dynamique sur le territoire, les difficultés que connaît le marché de la construction et la rareté du foncier compliquent l'accès au logement. En particulier pour les ménages aux revenus modestes et intermédiaires, les étudiants, les jeunes actifs et les saisonniers. L'évaluation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2023 a conduit à apporter des modifications prenant en compte les évolutions démographiques et les dernières mesures législatives et réglementaires. Dans le cadre de la modification du PLH

intervenue en décembre 2022, l'objectif de production de logements a été porté de 1 936 à 2 100 par an, avec la volonté d'accroître et de diversifier l'offre à prix abordable. Cette modification a également permis d'intégrer un volet foncier au PLH, de prendre des mesures pour la requalification du parc privé, de veiller à l'équilibre avec les meublés de tourisme, de favoriser le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins spécifiques des étudiants et saisonniers et de proposer un accompagnement plus important aux communes.

La production de logements sociaux et abordables se poursuit

L'Agglo accompagne la production de logements sociaux via notamment des subventions aux bailleurs. En 2023, 350 logements locatifs sociaux ont ainsi pu être financés, malgré le ralentissement économique, pour un montant de 2 160 260 €, dont 132 logements destinés aux étudiants et 58 pour l'hébergement des jeunes. Le nombre total de demandes de logements sociaux s'établissait fin décembre 2023 à 11 230. L'offre à prix abordable a également un peu progressé en 2023, avec 12 logements labellisés. 93 ménages primo-accédants ont bénéficié d'une aide individuelle de 4 000 € pour l'accession à la propriété.



+ 1% de logements sociaux construits entre 2022 et 2023, soit une progression de 18 113 à 18 293 logements



6,7 de taux de tension locative sur le territoire, soit plus de 6 demandes pour une attribution de logement



+ 3,3% de demandes de logements sociaux sur l'Agglo en 2023 par rapport à 2022

Un dispositif d'hébergement temporaire pour les étudiants

Depuis plusieurs années, les étudiants arrivant à La Rochelle rencontrent des difficultés pour se loger, à la fois en raison de la hausse du nombre de jeunes souhaitant faire leurs études sur le territoire, de la raréfaction des offres de location adaptées à leurs besoins et de l'augmentation des loyers. Pour qu'aucun étudiant ne se retrouve sans solution de logement, l'Agglo, le CCAS de La Rochelle, le CROUS de Poitiers, la Ligue de l'enseignement 17 et les établissements d'enseignement supérieur ont mis sur pied un dispositif d'hébergement temporaire. Il comprend la réservation d'appartements au sein de la résidence-club Lafayette (Port-Neuf) pouvant accueillir jusqu'à une trentaine d'étudiants à des tarifs accessibles, sur une période allant de début septembre à fin octobre. Les étudiants concernés sont accompagnés par le CCAS pour trouver un logement pour le reste de l'année. Ces places d'hébergement temporaire sont financées pour un tiers par l'Agglo, un tiers par les établissements d'enseignement supérieur d'affectation des étudiants et un tiers par le CROUS.

Une gestion partenariale des demandes de logements sociaux

Établi pour six ans, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de Logement Social définit les orientations et les actions destinées à assurer la gestion des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales. Il s'articule autour de 4 axes : l'information et l'accueil des demandeurs ; un dispositif de gestion partagée de la demande ; le suivi des ménages en difficulté et les demandes de mutation ; la mise en place d'un système de cotation de la demande. Ce plan a été adopté par le Conseil communautaire le 4 mai 2023.





La cohésion sociale et la politique de la ville



L'Agglo poursuit le renouvellement urbain et ses actions de proximité en faveur des quartiers et des habitants les moins favorisés ou les plus vulnérables.

Le renouvellement urbain de Villeneuve en marche !

Doté d'un budget de 150 millions, le Programme de Renouvellement Urbain de Villeneuve-les-Salines, à La Rochelle, agit sur tous les fronts pour améliorer la qualité de vie des habitants de manière durable.

À Villeneuve-les-Salines, les différents chantiers du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) se concrétisent les uns après les autres. En 2023, la construction des 11 maisons de « l'Îlot des Salines », conduite par l'Office Public de l'Habitat (OPH), a débuté juste à côté de la Maison Pluridisciplinaire de Santé. Ces logements sont les premiers du quartier à être proposés en accession sociale à la propriété. En février, l'opération de réhabilitation des bâtiments « VLS 600 », également portée par l'OPH, a obtenu le « Label bas carbone ». Créé par le Ministère de la Transition Écologique, ce label reconnaît les projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone. La rénovation thermique et la réhabilitation intérieure des 5 bâtiments dits des « 800 » (76 logements), gérés par Habitat 17, s'est quant à elle achevée en mars. Les travaux d'aménagement de la piste Hérault de Séchelles, voie douce piétons/cyclistes reliant le quartier d'Est en Ouest, ont été lancés en fin d'année.

Des écoles rénovées

Du côté de la nouvelle Cité de la Nature et des Sciences Lavoisier, l'année 2023 a été consacrée aux travaux de chauffage, de plomberie, de ventilation, de plâtrerie, de peinture, à l'installation du mobilier et au début des aménagements extérieurs. Des ateliers ont été organisés avec les enfants et les habitants afin qu'ils puissent participer à certains de ces chantiers, comme celui de la peinture. En parallèle de la construction de la nouvelle Cité de la Nature et des Sciences, la rénovation des écoles Barthélémy Profit et Condorcet s'est poursuivie (confort d'été, accessibilité, désimperméabilisation et végétalisation des cours...).

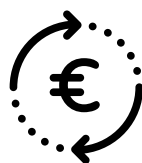
Place à la nature

Au Nord du parc Condorcet, au sein de la future micro-ferme maraîchère d'insertion « Dunes fertiles », la première phase de plantation d'une trentaine d'arbres fruitiers (poiriers, pommiers, pruniers) a été effectuée en février avec les habitants. Le forage du puits et les travaux de terrassement ont été réalisés au printemps. La localisation du parc canin, un temps envisagée au sein du parc Lavoisier, a été modifiée. Il sera aménagé au bout de l'avenue Robespierre, face au terrain de rugby. Enfin, un nouveau site Internet dédié au PRU (pru-villeneuve-laroche.fr) a été mis en ligne. Il fournit des informations sur l'histoire et les caractéristiques du quartier et sur les différents chantiers du programme.

2,6 M€ consacrés par l'OPH à la construction des 11 maisons de « l'Îlot des Salines »

6,7 M€ de travaux de rénovation (au total) dans les écoles Barthélémy Profit et Condorcet

15,4 M€ pour la Cité de la Nature et des Sciences Lavoisier



Un nouveau Contrat de Ville en préparation

Le Contrat de Ville de l'Agglo, signé en 2015, est arrivé à échéance en 2023. Destiné à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, il permet de subventionner des actions et projets portés par des structures locales, via un appel à projets conjoint de l'État et de l'Agglo. En 2023, 865 990 € d'aides ont été apportés par l'Agglo pour financer les initiatives de 55 porteurs de projets dans les quartiers de Mireuil, Port-Neuf et Villeneuve-les-Salines. L'élaboration du Contrat de Ville 2024-2030, engagée fin 2023, conduit à un ajustement du périmètre d'intervention avec la prise en compte de nouveaux secteurs dits de « fragilités » (cité Louise Magnan et centre-ville de La Rochelle). Des ateliers ont été organisés avec l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, afin de coconstruire ce nouveau cadre d'intervention en faveur des 14 200 habitants résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.



157 demandes de subventions dont 26% de nouveaux projets, dans le cadre du Contrat de Ville en 2023



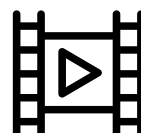
L'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville

L'objectif d'égalité femmes-hommes est inclus dans le cahier des charges des appels à projet du Contrat de Ville. Une attention est également portée aux actions ciblant plus particulièrement des publics féminins. Parmi les actions retenues en 2023, on peut citer l'accompagnement et le micro-crédit pour la création d'entreprise et l'entrepreneuriat, le développement de la section féminine du club de foot de Villeneuve-les-Salines, la sensibilisation des jeunes à l'égalité à l'occasion de veillées, d'un tournage de vidéos...



8^e édition du Festival du film de prévention citoyenneté jeunesse

Initiative inédite en France, FestiPREV est un festival de courts-métrages scénarisés et réalisés par des collégiens exprimant en images des messages de prévention et de citoyenneté. Initié par l'Agglo et l'association Angoul'Loisirs, ce projet réunit depuis 2016 des enseignants, élèves, réalisateurs et structures socio-culturelles. La 8^e édition s'est déroulée du 11 au 13 mai à l'Espace Encan. Elle a réuni plus de 5 200 spectateurs autour d'une sélection de 36 courts-métrages.



2 576 jeunes de 8 pays ont participé à la réalisation de 190 courts-métrages dans le cadre de FestiPREV



9 réunions du Conseil d'Agglomération de sécurité et de prévention de la délinquance en 2023

Une médiation renforcée pour les gens du voyage

Les relations avec les gens du voyage ont été formalisées en 2023 par le biais de la programmation des mouvements estivaux, l'établissement d'une liste des contacts et une présence systématique lors des arrivées et des départs.

Et aussi...

- La formation des travailleurs sociaux de l'Agglo (animateurs jeunesse, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, assistants d'éducation...) a été renouvelée en 2023 afin de maintenir à niveau les compétences de ces professionnels pour animer les deux expositions interactives « 13/18 Questions de justice » et « 9/13 Moi jeune citoyen » dans les écoles, les collèges et les lycées.
- L'équipe pluridisciplinaire du collectif « Hors Les Murs », co-pilotée avec l'ADEI, est allée à la rencontre des jeunes en soirée sur les trois quartiers prioritaires de Mireuil, Port-Neuf et Villeneuve-les-Salines afin d'échanger avec eux et mieux comprendre leurs problématiques et leurs besoins.
- Le Conseil communautaire a entériné par délibération du 28 septembre l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'aménagement des deux aires de grand passage des gens du voyage à Périgny et à La Jarne.



Des ateliers pour apprendre à se défendre

Dans le cadre de la Journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, deux ateliers d'autodéfense émotionnelle, mentale et verbale, animés par la Compagnie Sans Titre, ont été organisés sur deux collèges de l'Agglo. Un cycle d'ateliers d'initiation aux réflexes de protection, animé par l'équipe du Planning Familial 17 et soutenu financièrement par l'Agglo, a également été proposé dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Un projet expérimental contre les violences intrafamiliales

L'Agglo accompagne un projet expérimental porté par le Collectif Actions Solidaires (CAS), visant à mieux appréhender les violences subies par les femmes et les enfants dans quatre communes (Dompiere-sur-Mer, Clavette, Thairé et Vérines). Le projet prévoit plusieurs phases dont la réalisation d'entretiens et l'organisation de temps de formation à destination des professionnels en contact avec les familles afin de les outiller face aux situations de violences.



3 038 plaintes

reçues en Charente-Maritime pour violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales en 2023 contre 1 522 plaintes en 2022 (source : Préfecture de la Charente-Maritime)





La santé pour toutes et tous

Principal outil de lutte contre les inégalités territoriales d'accès aux soins, le Contrat Local de Santé a été signé en 2023.

Un Contrat Local de Santé à l'échelle intercommunale

Améliorer la santé des habitants à partir des besoins sanitaires et sociaux identifiés sur un territoire, c'est l'objectif du Contrat Local de Santé signé en 2023 pour l'ensemble de l'Agglomération.

Le Contrat Local de Santé (CLS) permet une coordination territoriale des politiques de santé, de prévention, d'accès aux soins et d'accompagnement médico-social, en s'appuyant sur un état des lieux des besoins locaux. Celui de l'Agglomération rochelaise a été finalisé en juin 2023. Ce CLS s'articule autour de 5 enjeux locaux de santé : le renforcement de l'accès aux soins ; la promotion de la santé mentale et la lutte contre la souffrance psychosociale ; l'amélioration du cadre de vie en agissant sur l'environnement (qualité de l'air, de l'alimentation...) ; l'accompagnement de la population pour faire adopter des comportements et des habitudes favorables à la santé ; le renforcement de la prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques publiques menées sur l'Agglo. Ces aspects croisent d'autres politiques communautaires, par exemple le Projet Alimentaire Territorial et le programme Re-Sources.

Lien entre santé et environnement

Dans le cadre de ce CLS, l'Agglo et l'ARS ont confié à l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine la réalisation d'un Diagnostic Local Santé Environnement. L'objectif de ce diagnostic spécifique sur les questions de santé environnementale est d'objectiver la situation des enjeux environnementaux potentiellement en lien avec la santé sur l'ensemble de l'Agglo. Un premier CLS avait été signé en 2013 entre la Ville de La Rochelle, l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes et la Préfecture. Il a notamment donné lieu à la construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Villeneuve-les-Salines ; à la prise en charge de soins dentaires pour les personnes démunies ; au repérage des logements indignes ; à des actions de prévention en milieu scolaire ou encore au développement d'une offre d'activités sportives et culturelles pour les patients hospitalisés.



45 partenaires signataires du Contrat Local de Santé dont l'Agglo, ses 28 communes, l'Agence Régionale de Santé, le Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocation Familiale...



Promouvoir la santé des femmes

Parmi les axes de travail du Contrat Local de Santé, les manques de gynécologues et de créneaux de radiologie disponibles pour réaliser des mammographies ont été identifiés et font l'objet d'échanges avec l'Agence Régionale de Santé.



« Les clauses sociales, un levier pour l'emploi »

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE

S'LO



L'économie sociale et solidaire, levier de développement local

Avec sa nouvelle stratégie « ESS », l'Agglo structure et encourage davantage encore l'activité à dimension sociale et solidaire sur son territoire.

Une nouvelle stratégie pour consolider et structurer l'ESS

Engagée depuis 2014 en faveur du développement de l'ESS sur son territoire, l'Agglo a défini en 2023 une nouvelle stratégie pour en faire un véritable levier de développement économique local.

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) contribue à un développement économique local et durable, au service des transitions sociétales et environnementales. Depuis dix ans, l'Agglo mène des actions pour connaître et faire connaître l'ESS, elle soutient financièrement les acteurs œuvrant dans ce champ et accompagne leurs projets. Pour faire de l'ESS un levier alternatif de développement - en phase avec les nouvelles aspirations de la population de travailler autrement, de consommer différemment, d'être acteur de la transition économique et écologique - l'Agglo a décidé de se doter d'une nouvelle stratégie. Un plan d'actions a été établi pour consolider et structurer l'ESS sur le territoire. Il permettra de renforcer l'accompagnement financier et technique des projets et des pratiques innovantes, l'acculturation et la promotion de ce mode d'entrepreneuriat, de valoriser les actions auprès du grand public, de faciliter l'accès à la commande publique...

Et aussi...

Une dynamique autour de l'ESS s'est développée au sein de la Fabricothèque (anciennement La Fabrique à Entreprendre) à travers l'organisation d'événements dédiés.



Montée en charge du « Club de l'achat social et solidaire »

Le « Club de l'achat social et solidaire » comprend 7 membres permanents : l'Agglo (pilote), la Ville de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat, Habitat 17, Immobilière Atlantic Aménagement, Port Atlantique La Rochelle et Alstom. D'autres partenaires du secteur de la construction et de l'immobilier adhèrent ponctuellement dans le cadre d'opérations. Tous s'engagent à insérer des clauses sociales dans leurs marchés de travaux, de services ou de prestations intellectuelles. Depuis 2022, ce dispositif connaît une « montée en charge » de son activité, avec 569 personnes employées sur 138 équivalents temps plein dans le cadre de 226 marchés en 2023, contre 140 équivalents temps plein réalisés en 2022 et 115 en 2021.



5 nouvelles adhésions

au « Club de l'achat social et solidaire » en 2023 pour une dizaine d'opérations



L'accompagnement vers l'emploi



L'Agglo continue à se mobiliser avec ses partenaires pour faciliter l'accès et le retour à une activité professionnelle durable des personnes éloignées de l'emploi.

Le nouveau Plan Local d'Insertion par l'Emploi

Le Plan Local d'Insertion par l'Emploi 2022-2026 est à l'œuvre. Ce dispositif partenarial permet d'accompagner jusqu'à 750 personnes chaque année.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) favorise l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs de longue durée. Il sert à mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires pour accompagner vers et dans l'emploi les populations confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Un nouveau protocole d'accord, document fondateur du PLIE, a été cosigné par l'État, le Département de la Charente-Maritime, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agglo en 2022. Une convention a également été conclue avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour le maintien de l'organisme intermédiaire pivot commun gestionnaire des financements européens des PLIE.

Ateliers et formations

Le PLIE est conçu pour suivre 750 personnes par an, sur des actions adaptées : levée des freins sociaux, ateliers en interne, ateliers mutualisés, formations, relations entreprise... La Cité de l'Emploi de Villeneuve-les-Salines a été intégrée au PLIE en 2023 et une action de reprise de confiance en soi, assurée par une psychologue clinicienne, a été déployée afin de faciliter la levée des freins dits périphériques pour un retour à l'emploi pérenne. Plus de 1 million d'euros a été engagé, dont 56% de Fonds Social Européen (FSE). 25,5% des nouveaux participants entrés dans le dispositif sont issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.



Favoriser l'insertion des personnes seules avec enfant(s)

L'intégration au PLIE de la Cité de l'Emploi de Villeneuve-les-Salines a notamment bénéficié à des femmes en situation de mère isolée. À noter : parmi les 93 sorties positives du dispositif en 2023, 58 ont été réalisées par des femmes, soit 62%.



La Mission Locale accompagne les jeunes vers l'emploi

La Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis accompagne les jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En 2023, elle a assuré le suivi de 2 239 jeunes de l'Agglo (41% de femmes et 59% d'hommes), dont 19% de mineurs et 21% issus des quartiers prioritaires Politique de la Ville.



Environ **1 500 postes** à pourvoir entre 2024 et 2028 sur le territoire de l'Agglo au regard des besoins exprimés par les entreprises dans le cadre de la démarche « Ensemble pour recruter » (lire p73).

L'accompagnement numérique



Pour lutter contre la fracture numérique, l'Agglo propose des solutions d'accompagnement aux personnes en situation d'illectronisme et se dote d'une feuille de route pour un numérique solidaire et inclusif.

L'Agglo poursuit son soutien aux dispositifs d'inclusion numérique

Afin d'accompagner les habitants désireux d'être plus autonomes dans l'utilisation du numérique, l'Agglo leur propose deux dispositifs initiés par l'État : les Pass numériques et de l'accompagnement par des conseillers.

Conçus sur le modèle des titres-restaurant, les Pass numériques permettent de financer des services de médiation numérique (apprendre à se servir d'un ordinateur, à naviguer sur Internet, à réaliser ses démarches en ligne...). Après une analyse des besoins ou difficultés rencontrées, les personnes se voient remettre un chéquier de 10 Pass, d'une valeur unitaire de 10 €, à utiliser auprès d'un médiateur numérique qualifié. En parallèle, l'Agglo a recruté deux conseillers numériques afin de proposer une solution d'accompagnement de proximité. L'un, basé à la médiathèque Michel-Crépeau à La Rochelle, est chargé d'accompagner les usagers dans leurs pratiques numériques et culturelles. L'autre est itinérant sur 9 lieux (50% de présence en quartiers prioritaires de la Ville et 50 % dans les communes hors La Rochelle).

Une feuille de route pour un numérique solidaire et inclusif

La nouvelle feuille de route pour un « Numérique solidaire et inclusif », adoptée en 2023 par l'Agglo et la Ville de La Rochelle, fournit un cadre pour coordonner et mettre en cohérence les actions et les dispositifs sur le territoire. Elle repose sur trois axes (renforcer les acteurs de l'écosystème, faciliter l'accès au numérique et accompagner les usagers) qui se déclinent en une dizaine d'actions chacun. Son élaboration a notamment été nourrie par l'enquête « Le Numérique et vous » menée auprès des habitants afin d'identifier leurs difficultés et facilités vis-à-vis des équipements, des usages, des possibilités actuelles d'être aidés en cas de besoin.



1 047 réponses à l'enquête
« Le Numérique et vous »



La médiation participe à la réduction des inégalités femmes-hommes d'accès au numérique

Le profil type de la personne bénéficiaire des Pass numériques et de l'accompagnement des conseillers numériques est une femme de plus de 60 ans, habitant à La Rochelle, retraitée, célibataire / veuve / divorcée, sans entourage proche, avec un niveau de diplôme Bac ou inférieur. En 2023, 196 femmes ont bénéficié de Pass numériques sur un total de 272 bénéficiaires et 134 femmes ont été accompagnées par les conseillers numériques (sur un total de 173 personnes).





L'accès à la culture et au sport

Les équipements culturels de l'Agglo se réinventent pour toucher et satisfaire un public toujours plus large. Avec son grand plan de rénovation des piscines, l'Agglo veut aussi rendre la natation accessible à tous au sein d'infrastructures modernes.

Une offre de service alternative pour la médiathèque Michel-Crépeau

Les travaux de rénovation énergétique de la médiathèque ont débuté en juillet 2023 pour plus de 20 mois. Ils permettront une amélioration de la performance énergétique du bâtiment, sa mise en accessibilité, la mise à niveau technique des salles d'animation, la création d'espaces et d'ambiances plus adaptés aux pratiques et usages actuels. L'objectif étant d'offrir aux visiteurs une médiathèque plus confortable, accueillante, pratique, moderne et conviviale. Pendant la fermeture, les services ont été adaptés pour maintenir la meilleure offre possible au public. Dès septembre 2023, le médiabus a repris ses tournées avec une desserte supplémentaire à Yves et il s'est installé en octobre sur le parvis de la médiathèque plusieurs fois par semaine. Un accueil et une partie des collections ont été transférés dans le bâtiment de l'Arsenal (centre-ville de La Rochelle) permettant aux usagers de rendre et d'emprunter des documents. Un système de navette à vélo a été mis en place pour faire circuler les documents entre les différents lieux. Une partie des animations a été maintenue à la médiathèque Michel-Crépeau, d'autres ont été programmées au Carré Amelot. Une carte gratuite a été proposée permettant d'emprunter à l'Arsenal.



Plus de **350 000** documents prêtés et plus de 8 000 emprunteurs malgré la fermeture de la médiathèque



Une exposition d'œuvres d'art tactiles

Une exposition itinérante d'œuvres d'art mises en relief et accessibles par le toucher aux personnes déficientes visuelles a été proposée à la médiathèque en partenariat avec l'Association Valentin Haüy. Environ 400 personnes ont été accueillies.

Et aussi...

- Les séances de lecture à voix haute proposées par la médiathèque Michel-Crépeau à l'Ehpad de la Rose des Vents à L'Houmeau ont été ouvertes à la micro-crèche Tom et Josette ainsi qu'au Relais petite enfance de la commune. Personnes âgées et tout-petits partagent ainsi un moment convivial et musical autour d'une sélection d'albums, de comptines et de chansons.

- Des ateliers de conversation en Français Langue Étrangère, à destination des publics allophones, sont proposés tous les mois, depuis fin 2022, par la médiathèque. Ils sont ouverts aux individuels comme aux groupes issus de structures ou d'associations.



Le Conservatoire de Musique et de Danse veut toucher tous les publics

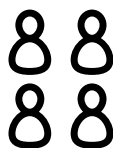
Le nouveau projet d'établissement du Conservatoire, adopté par le Conseil communautaire le 6 avril 2023, place l'élève au cœur du projet, promeut l'égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles, renforce les partenariats et le « hors les murs » pour toucher tous les publics. Depuis 2023, des cours sont proposés dans les centres sociaux de Villeneuve-les-Salines et de Saint-Éloi-Beauregard. Par ailleurs, de nouveaux frais de scolarité calculés en fonction des quotients familiaux et des cursus ont été mis en place à la rentrée 2022/2023. Jusqu'alors, ces tarifs évoluaient en fonction de tranches et par paliers qui ne correspondaient pas à la réalité sociale et fiscale des ménages. Cette nouvelle grille aboutit à un maintien, voire une réduction des tarifs pour les familles aux revenus les plus modestes et à une augmentation pour les foyers les plus aisés.



1 957 abonnés à La Sirène



45 091 spectateurs,
dont 38 315 places payantes



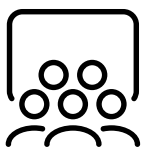
195 groupes accueillis en
concert et 31 résidences d'artistes

La Sirène, bien plus qu'une salle de concerts

À côté de la salle de diffusion de concerts, l'espace musiques actuelles de l'Agglo joue un rôle de premier plan en matière d'accompagnement à la création et à la professionnalisation, développe et multiplie les partenariats avec les opérateurs culturels du territoire. Depuis 2022, les studios de répétition sont ouverts sept jours sur sept. 2023 est une année record depuis l'ouverture de la Sirène en 2011 : 200 groupes, dont 15% de femmes, ont bénéficiés de 7 700 heures de répétitions. La Sirène est aussi un lieu d'exposition qui a accueilli en 2023 les photographes Titouan Massé, Jean-Jacques Abadi ainsi que l'auteur de bande dessinée et illustrateur Will Argunas. Les Rendez-Vous du Quai ont attiré plus de 1 400 personnes lors des rencontres organisées avec les artistes. Tout au long de la saison, des ateliers, des projections, des Master classes... sont autant d'événements qui croisent la musique avec d'autres formes artistiques. La Sirène contribue à son niveau au développement durable par des actions de sensibilisation telles que la consommation de produits locaux ou encore le tri des biodéchets générés pendant les concerts.

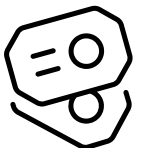
La Coursive, une scène nationale à la programmation éclectique

À travers des propositions originales et éclectiques sans cesse renouvelées, La Coursive rend le spectacle vivant et le cinéma accessibles au plus grand nombre. Au cours de la saison 2022/2023, elle a notamment accueilli en résidence la création « Marius » de Joël Pommerat et du spectacle cabaret « Les Voluptueuses » de Nathalie Miravette. La thématique de l'érotisme, traitée et interprétée par des femmes, a rencontré un beau succès lors de L'Avis de temps-fête dédié à ce thème, en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle et son exposition « Attraction, histoires de rencontres ». La Coursive s'est également associée au Centre chorégraphique national (CCN) de La Rochelle pour accueillir le solo « Somnole » de Boris Charmatz en coréalisation. Un atelier du Cirque Eloïze a été organisé avec des étudiants de l'Atlantic Ballet Contemporain et une conférence sur le compositeur et musicien américain iconoclaste « Moondog » a réuni 80 personnes. Côté cinéma, de nouvelles actions ont été développées comme le dispositif « Maternelle au cinéma », la création d'un ciné-club étudiant et une audiodescription du film « 20 000 lieues sous les mers ».



76 874 billets vendus

10 326 adhésions et 6 253 abonnements à La Coursive



50 973 spectateurs pour la saison cinéma 2022-2023 (d'août 2022 à juillet 2023) de La Coursive



2 700 spectateurs au cours de 5 spectacles lors de L'Avis de temps-fête dédié à l'érotisme



Les équipements culturels font avancer l'égalité des genres

En complément d'une programmation faisant la part belle aux artistes et aux œuvres féminines, la médiathèque accueille tous les mois l'association « L'Effet rose » pour des ateliers d'écriture et d'art créatif à destination des femmes touchées par un cancer du sein. Le public de la médiathèque est aussi majoritairement féminin (60%). Au Conservatoire, l'atelier Musiques Actuelles Amplifiées (MAA), une pratique de groupe habituellement plutôt masculine, était composé exclusivement de filles en 2022/2023. A noter que 60% des élèves du Conservatoire sont des filles en musique et 86% en danse. Pour La Sirène, l'année 2023 a une nouvelle fois été l'occasion d'accompagner plusieurs artistes féminines vers la professionnalisation. Les femmes sont légèrement majoritaires parmi le public abonné (54%) mais les utilisateurs des studios sont très majoritairement des hommes. La part des utilisatrices progresse tout de même légèrement, de 11% en 2021 à 15% en 2023. À La Coursive, deux artistes sont associés, une créatrice et un créateur, pour chaque discipline (musique, théâtre, danse, arts de la piste) de la « politique d'association artistique ».





Un plan de rénovation pour des piscines modernes et accessibles à tous

Dans le cadre de son « Plan piscines », l'Agglo a engagé en 2023 un vaste programme de rénovation qui doit permettre de réduire les consommations d'énergies et les émissions carbone, tout en améliorant la qualité de service.

Les trois piscines de l'Agglo vont bénéficier d'importants travaux de rénovation énergétique et structurelle. C'est Palmilud (Périgny) qui a ouvert le bal en septembre 2023. Au programme : rénovation structurelle (étanchéité des plages et des bassins) et amélioration énergétique par un meilleur traitement de l'eau et de l'air notamment. Mais aussi création de nouveaux jeux d'eau pour les enfants, amélioration des conditions de surveillance... Avant le début du chantier, les eaux des bassins vidés ont été réutilisées, soit 1 200 m³ économisés. Les scolaires et une partie des usagers ont pu se reporter sur la piscine Lucien Maylin à La Rochelle et le centre aquatique à Châtelailillon, avant qu'ils n'entrent à leur tour en chantier. Du côté de Lucien Maylin, une première phase de travaux a eu lieu durant l'été 2023 puis à partir de juin 2024 pour, notamment, l'installation d'un système de traitement de l'air et de l'eau plus performant. Les études ont par ailleurs été lancées pour le centre aquatique de Châtelailillon dont la rénovation est prévue à l'horizon 2026. Autre projet d'envergure, celui de la construction de la quatrième piscine de l'Agglo, sur le site du Moulin Benoist à Lagord.

Contrat de performance énergétique

En parallèle, sur le volet économies d'énergies, l'Agglo a conclu un Contrat de performance énergétique pour ses piscines, avec un opérateur spécialisé dans les services énergétiques, afin de réduire de plus de 20% leurs consommations de fluides et les émissions de CO₂. À noter que malgré l'augmentation du coût de l'énergie, l'Agglo a décidé de maintenir les tarifs existants pour l'année scolaire 2023-2024 tout en continuant à privilégier les habitants de l'Agglo. Depuis novembre 2023, une billetterie en ligne permet d'acheter des entrées individuelles et de recharger son abonnement.



Des équipements sportifs pour encourager la pratique sportive féminine

Dans les trois établissements aquatiques de l'Agglo, sur 36 016 personnes inscrites en 2023, 18 965 sont identifiées sous la civilité Madame ou Mademoiselle, soit 52,65%. Ces données locales reflètent les données nationales qui indiquent que la pratique de la natation ou de l'aquagym est majoritairement féminine.



6,8 M€ consacrés à la rénovation du centre aquatique de Palmilud

10 M€ consacrés à la rénovation de la piscine Lucien Maylin

LES SOLIDARITÉS

EN 2024

Le logement et l'habitat

- ▼ Élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2025-2031.
- ▼ Lancement des travaux de réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage d'Aytré, de Lagord et de Châtelailon-Plage.

La cohésion sociale et la politique de la ville

- ▼ Signature du nouveau Contrat de Ville 2024-2030.
- ▼ Actualisation de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- ▼ Développement des actions à destination des victimes de violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales.
- ▼ Formalisation d'une politique sociale pour les gens du voyage : scolarisation des enfants, formation des acteurs de l'accompagnement, création d'une instance de régularisation des activités économiques des familles.

L'économie sociale et solidaire

- ▼ Mise en œuvre de la stratégie ESS 2024-2028.

L'accompagnement numérique

- ▼ Adoption de la stratégie pour un numérique respectueux des données.
- ▼ Validation du Schéma directeur de mise en accessibilité des sites Internet institutionnels.
- ▼ Renouvellement des points d'accès publics à Internet (Cyberlocal).

L'accès à la culture et au sport

- ▼ Réouverture de la médiathèque Michel-Crépeau après travaux.
- ▼ Adoption du nouveau Schéma d'enseignement de la musique et de la danse.
- ▼ Réouverture après travaux du centre aquatique Palmilud et lancement du chantier de rénovation de la piscine Lucien Maylin.

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Orientation n°1

Favoriser l'accueil de nouvelles populations par le développement des logements

Sources : INSEE, RP / SNE, Ministère de la Cohésion des territoires / INSEE, ITDD, RP / LOVAC

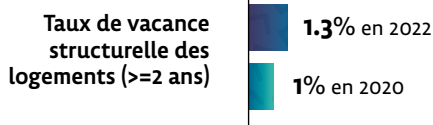
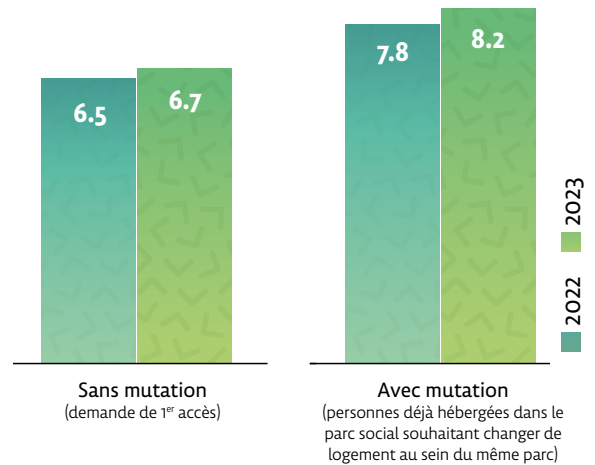


178 217 habitants (dont 52.9% de femmes), soit une croissance annuelle moyenne de **1,02%** entre 2015 et 2021 (+10 542 personnes). La croissance est portée exclusivement par l'excédent migratoire.



108 122 logements en 2021. Soit une croissance annuelle moyenne de **1,7%** entre 2015 et 2021.
68% des logements en situation de sous-occupation en 2019, soit 59 310.

Nombre de demandes de logement social pour une attribution

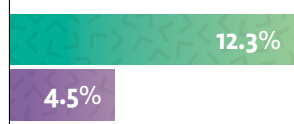


Orientation n°2

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, catalyseur du « bien-vivre ensemble »

Sources : INSEE, RP / Répertoire National des Associations (RNA), Ministère de l'Intérieur / traitement DREAL, Sigena

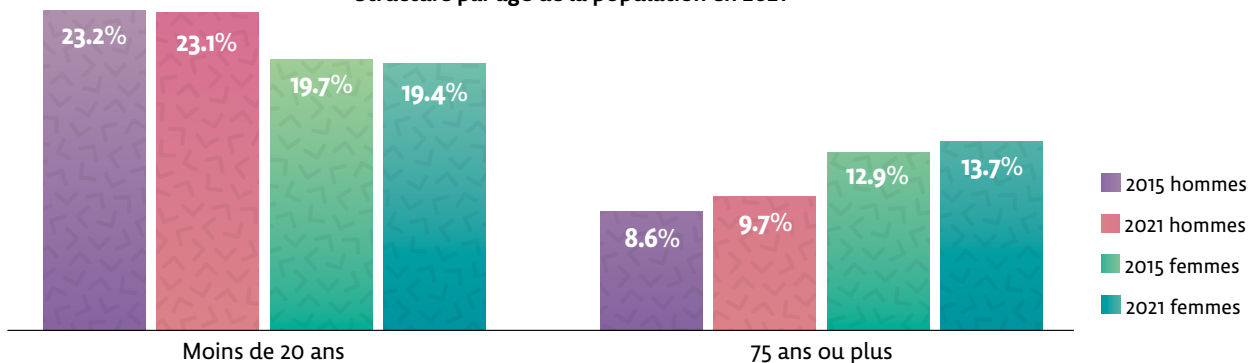
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles en 2021



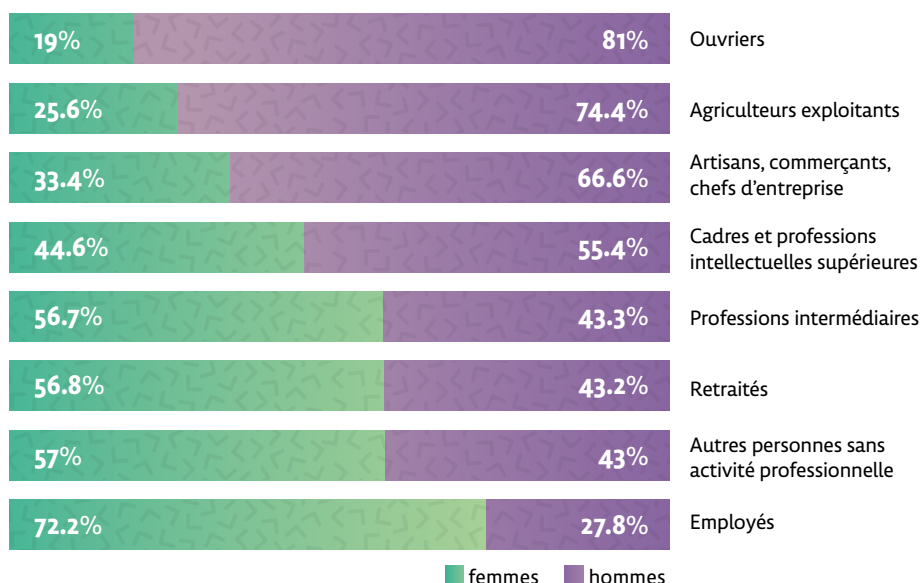
Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe en 2021



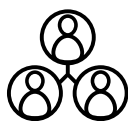
Structure par âge de la population en 2021



Répartition de la population de 15 ans et plus par sexe selon la CSP CdA de La Rochelle en 2021



Une légère augmentation de la part des personnes de 75 ans et plus vivant seules entre 2014 et 2020 passant de 39.7% à 40.5%.



2,6 associations pour 100 habitants en 2021, c'est légèrement plus qu'en 2019 (2,5)

Orientation n°3 Construire les solidarités urbain-rural

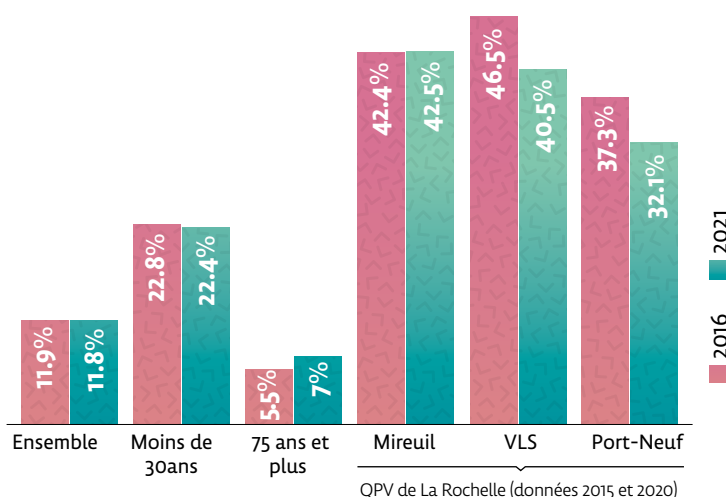
Sources : INSEE, RP / INSEE, Filosofi / INSEE, ITDD, SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES

12 071 habitants vivent dans un des 3 quartiers Politique de la ville (QPV) de La Rochelle en 2018, soit 7% de la population totale de l'Agglomération. En baisse de **9,7%** par rapport à 2013

	Mireuil	Port-Neuf	Villeneuve-les-Salines
Part des femmes dans la population des QPV en 2019	55.9%	53.8%	50.9%
Part des femmes sans diplôme dans les QPV en 2019	36.2%	37%	43%

➔ **Hausse de l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans** : 5,4 consultations accessibles par habitant en 2022 contre 5,1 en 2019.

Taux de pauvreté (au seuil de 60% du niveau de vie médian)



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



4

**LA CRÉATIVITÉ
ET L'ESPRIT
D'INITIATIVE**

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



L'emploi



En collaboration étroite avec les acteurs locaux, l'Agglo conduit une politique en faveur de l'emploi à la fois innovante et pragmatique, au bénéfice de tous.

Les Assises de l'Emploi entament leur 3^e cycle

Les Assises de l'Emploi ont vocation à rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur le territoire communautaire. Un 3^e cycle de travail a été mené en 2023 pour initier de nouvelles actions.

Depuis 2017, les « Assises de l'emploi » mobilisent des acteurs de l'économie, de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation pour faire converger l'offre et la demande d'emploi sur le territoire. Certaines de ces actions sont aujourd'hui pérennes : les ateliers Pratik RH, la valorisation des métiers du nautisme et du littoral, les rendez-vous « Objectif Emploi », les visites d'entreprises « Escale chez les pros », la page emploi sur le site de l'Agglo, le guide « Vivre et travailler à La Rochelle ». Début 2023, les trois commissions constituant les Assises se sont rassemblées pour identifier de nouvelles mesures sur deux cibles : l'accompagnement RH des entreprises pour recruter et mieux intégrer les salariés et l'accompagnement des publics vers l'emploi, notamment les plus éloignés.

Travail des conjoints et métiers en tension

Deux nouvelles actions ont émergé. Le dispositif « Conjointes booster », monté en partenariat avec l'APEC, a rassemblé 43 conjoints et 21 entreprises. Les 14 événements organisés pendant l'année (déjeuners, pique-nique, présentations du bassin d'emploi, visites d'entreprises, webinaires, café réseau...) ont permis à 13 conjoints (de personnes étant arrivées sur l'Agglo depuis moins de deux ans) de trouver du travail et aux entreprises d'intégrer l'outil à leur marque employeur. Trois jours dédiés aux métiers du soin et des services à la personne ont également été organisés à l'agence France Travail de Bel-Air (La Rochelle) pour valoriser ce secteur.



Conjointes booster

Le dispositif compte 72% de femmes en 2023. Le changement de lieu de travail entraînant le suivi du ou de la partenaire reste davantage le fait des hommes. Les femmes conjointes au sein de la communauté sont en très grande majorité des cadres supérieures.



52 000 vues

sur la page emploi du site Internet de l'Agglo



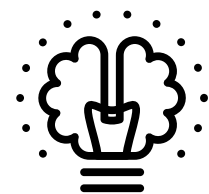
50 demandeurs d'emploi et salariés

en reconversion ont participé à une opération de découverte des métiers du soin et des services à la personne



« Ensemble pour recruter », une nouvelle action coordonnée

Afin d'apporter une réponse coordonnée aux entreprises souhaitant recruter sur le territoire rochelais, l'Agglo, France Travail et la Région Nouvelle-Aquitaine ont engagé une expérimentation baptisée « Ensemble pour recruter ». La phase d'entretiens avec les entreprises volontaires a permis d'identifier plusieurs problématiques : difficultés de sourcing, de fidélisation des salariés, besoins de formation... Mais aussi, de façon connexe, des difficultés de mobilité, de logement (alternants et salariés) et de garde d'enfants (sur les horaires atypiques) qui agissent comme des freins au recrutement.



17 entreprises engagées dans l'expérimentation « Ensemble pour recruter », issues des secteurs du nautisme, de la santé, de l'agro-alimentaire, de l'industrie, des cafés hôtels restaurants et des services

Troisième année d'expérimentation du Lab' de l'emploi

Imaginé dans le cadre des « Assises de l'emploi », le Lab' est un dispositif expérimental consistant à employer et accompagner pendant un an dans les collectivités et structures publiques locales des personnes très éloignées de l'emploi, pour les préparer à occuper un poste pérenne. Les recrutements se font en Parcours Emploi Compétences, (PEC) contrats aidés par l'État, sur une durée hebdomadaire de 35h et une rémunération au minimum au SMIC. En 2023, 23 nouvelles personnes (13 hommes et 10 femmes) ont été recrutées dans le cadre de cette expérimentation, dont 7 ont abandonné. Au total, 10 sorties positives ont été comptabilisées sur l'année 2023.



68 contrats signés dans le cadre du Lab' de l'emploi entre 2021 et fin 2023



87 335 € versés par l'Agglo aux communes pour l'emploi en PEC (Lab' de l'emploi)



Le développement économique

En accompagnant les entreprises dans leurs transitions et en sécurisant leur développement, l'Agglo contribue à une croissance responsable et durable sur son territoire.

Une nouvelle stratégie de développement économique

Adoptée par le Conseil communautaire en septembre 2023, la nouvelle Stratégie de développement économique de l'Agglo doit conduire à une économie forte, équilibrée, diversifiée et sobre. Faire émerger les activités de demain, garantir les solutions foncières et immobilières, renforcer les sept filières prioritaires, et accélérer la transition écologique : tels sont les quatre défis auxquels elle doit permettre de répondre d'ici 2030. Chaque défi est décliné en chantiers. Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la région Nouvelle-Aquitaine et sa feuille de route Néo Terra. Elle fait également écho au Projet d'Agglomération « La Rochelle 2040 » et à la démarche « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ».



100 actions

listées dans la nouvelle Stratégie de développement économique 2023-2030



71 entreprises

hébergées dans les 6 pépinières de l'Agglo, représentant 325 emplois

Mise en place du bail à construction

Afin de garder la maîtrise de son territoire tout en consolidant la qualité de ses parcs d'activités, l'Agglo a décidé de mettre en place le bail à construction. Cette nouvelle forme de mise à disposition du foncier est d'abord appliquée aux nouveaux parcs d'activités. Avec cette solution d'implantation à prix attractif, le foncier économique appartenant à l'Agglo (le bailleur) est mis à disposition d'une entreprise (le preneur) moyennant le versement d'un loyer défini lors de la signature du contrat. Le preneur s'engage, en contrepartie, à édifier les constructions et à en assurer l'entretien sur toute la durée du contrat (50 ans maximum). Au terme du bail, le bâtiment devient propriété de la collectivité qui pourra effectuer un rachat partiel des travaux s'ils ne sont pas amortis. La société Novintiss est la première à avoir signé un bail à construction fin 2023.



Soutien à l'entrepreneuriat féminin

En 2023, une subvention exceptionnelle a été attribuée par l'Agglo à une soirée sur le thème de l'innovation et de l'audace entrepreneuriale, organisée par l'association Trajectoires d'Entreprise au Féminin. L'évènement a rassemblé 377 personnes dont 300 femmes. Le 2^e Forum « Être une femme et entreprendre » a été organisé par la Fabricothèque, dispositif animé et piloté par la Mission Locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis et financé par l'Agglo. 8 femmes, soit 80% des bénéficiaires, ont été destinataires d'un « Fabrico'chèque ». Cette aide financière est destinée aux porteurs de projet domiciliés ou souhaitant s'implanter dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

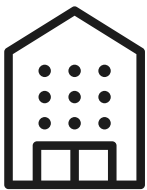


Le dispositif Téro d'aide à la transition des entreprises affine son accompagnement

Lancé en 2022, l'appel à projets « Téro » permet de soutenir les investissements des TPE et PME en développement qui souhaitent investir dans des projets relatifs à leur consommation énergétique, à la gestion de l'eau, au recyclage, au réemploi et à la valorisation des déchets, à la végétalisation et à la biodiversité, ou encore aux mobilités décarbonées pour les salariés et les transports de marchandises. Les entreprises lauréates peuvent obtenir jusqu'à 50 000 € de l'Agglo, représentant entre 15 et 30% des dépenses d'investissements réalisées.

Une enquête sur la transition écologique des entreprises

Fin 2023, l'Agglo a mené une enquête auprès des entreprises du territoire afin de mieux connaître leur niveau de maturité en matière de transition écologique. Ce questionnaire s'adressait en priorité aux entreprises implantées en parcs d'activités et relevant des filières prioritaires du territoire. Si 74% des entreprises interrogées ont réalisé des diagnostics en lien avec leur stratégie environnementale ces deux dernières années, le manque de temps et de financement sont les principaux freins à l'engagement d'une démarche de transition écologique.



95 entreprises ont répondu à une enquête sur leur niveau de maturité en matière de transition écologique

23 entreprises accompagnées dans le cadre de l'appel à projets « Téro »

38 entreprises créées, soit 80 emplois, entre 2021 et 2023, avec le soutien de l'Aide à la création d'entreprise post-Covid

Et aussi...

Des ateliers collectifs portant sur les thématiques clés de la gestion d'entreprise ont été lancés en 2023 à destination des responsables d'entreprises hébergées en pépinières.





L'économie sociale et solidaire, une alternative économique



En favorisant l'émergence de lieux de participation et d'échanges, l'Agglo encourage le développement d'une économie alternative sur son territoire.

La stratégie tiers-lieux de l'Agglo prend forme

Nouveaux lieux du lien social et d'initiatives collectives, les tiers-lieux sont des espaces ouverts où les individus se réunissent pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, se rencontrer et échanger. Ils répondent aux aspirations et attentes de la population de travailler autrement, consommer différemment, être acteur de la transition économique et écologique, donner du sens à leurs actions. L'Agglo a défini une stratégie et un règlement pour promouvoir ce type de structure qui peut prendre la forme d'espaces de travail partagés (coworking, location de bureaux, salle de conférences...) ou de lieux de création et d'innovation (fablab, foodlab...). Elle en assure l'animation au niveau local et leur propose un soutien technique et financier. En 2023, un accompagnement en ingénierie et/ou financier a été apporté à des projets de tiers-lieux à Périgny, La Rochelle, Bourgneuf, Saint-Xandre et Sainte-Soulle.

La finance participative au service de projets locaux

L'Agglo est associée à la plateforme régionale de financement participatif solidaire « jadopteunprojet.com », gérée par l'association Adefip (Action pour le développement économique par la finance participative), pour permettre aux citoyens de soutenir des projets entrepreneuriaux sociaux, environnementaux ou culturels, localisés sur l'une de ses 28 communes. Depuis le lancement de cette initiative en 2017, plus de 174 593 € ont été collectés grâce à 2 559 contributeurs.



9 projets ont été accompagnés en 2023 sur la plateforme agglo.larochelle.jadopteunprojet.com (34 878 € collectés)

Les rencontres ESSpresso favorisent la coopération

Chaque année, ESS France, la chambre française de l'économie sociale et solidaire, organise le Mois de l'ESS dans de très nombreuses villes et régions de France. L'Agglo a participé en novembre 2023 à la 16^e édition de cet événement national, en organisant une rencontre ESSpresso au tiers-lieu des « Jardins de L'Aubréçay » à Saint-Xandre. Cette déclinaison locale de l'événement facilite les rencontres et les mises en relation entre porteurs de projets, et donne de la visibilité aux dispositifs de soutien locaux et nationaux.

Le tourisme



En se dotant d'une stratégie dédiée et en encourageant une offre plus responsable, l'Agglo construit un nouveau modèle de tourisme durable.

Une nouvelle stratégie d'équilibre touristique

« Un tourisme choisi, porteur de sens et pour tous, au bénéfice d'un développement respectueux du territoire », c'est l'ambition portée par la Stratégie d'équilibre touristique 2023-2030, adoptée le 4 mai. Elle se décline en 3 chantiers au service des 3 engagements majeurs que sont : « valoriser la découverte des richesses des 28 communes », « consolider une offre de grande qualité pour sublimer le territoire » et « accompagner l'éco-exemplarité de l'événementiel d'affaires et de congrès ». Les objectifs de cette nouvelle stratégie seront déployés par l'Office de tourisme de l'Agglomération de La Rochelle et l'Office de tourisme de Châtelailon-Plage, en collaboration avec les professionnels du secteur.

Contrôler les meublés de tourisme

Par délibération du 17 octobre 2019, l'Agglo a décidé de réguler la location des meublés de tourisme, afin d'encourager les propriétaires à privilégier une mise en location à l'année ou pour des étudiants. Le dispositif instaure un numéro d'enregistrement unique pour les propriétaires de biens en zone tendue et une autorisation de changement d'usage temporaire obligatoire depuis le 1^{er} avril 2020. Depuis 2023, la commune de La Rochelle procède à un contrôle sur la conformité des déclarations et demandes de changement d'usage effectuées en 2022.



4,4 M€ de taxe de séjour reversés en 2023

représentant plus de 3 millions de nuitées touristiques déclarées



48 événements grand public ont accueilli 150 000 personnes au sein des espaces de congrès en 2023 et 16 événements professionnels ont rassemblé 25 000 pers.

Un parcours pour se souvenir des liens entre le territoire et le Québec

Le Parcours Québec existant à La Rochelle depuis 2015 a été revu et étendu à plusieurs communes de l'agglomération d'où sont originaires 529 pionnières et pionniers venus s'établir en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ce parcours permet de mettre en avant les attaches du territoire avec le Québec à travers une signalétique dédiée mais aussi de développer le tourisme rétro-littoral. Lors de la première phase, en octobre 2023, 9 communes ont été équipées dans le cadre des Assises Franco-Québécoises. Une seconde phase d'installation aura lieu à l'automne 2024, dans 9 autres communes.



Un axe « tourisme durable » pour La Rochelle Territoire Zéro Carbone

Une étude a été lancée pour calculer l'impact carbone de la filière tourisme sur l'Agglo. Les résultats et le plan d'actions « réduction » sont attendus pour l'automne 2024. En parallèle, 13 restaurateurs ont pu expérimenter un outil d'estimation et de réduction d'empreinte carbone. Cette expérimentation répond à l'enjeu « Décarboner la restauration commerciale ». Chaque restaurateur a pu choisir des actions à mettre en place pour améliorer son estimation carbone, à l'issue d'un bilan initial. Une 2^{ème} vague d'accompagnement sera lancée fin 2024.



L'enseignement supérieur et la recherche



L'Agglo actualise ses ambitions et renouvelle son soutien à l'enseignement supérieur pour en faire un pilier de son développement durable.

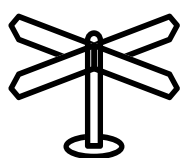
Un nouveau Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

En concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème local de l'enseignement supérieur, le Schéma a été pensé pour soutenir les politiques de l'Agglo en faveur des transitions et d'un développement durable.

Le Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) est destiné à favoriser les coopérations et valoriser les caractéristiques spécifiques de l'enseignement supérieur sur le territoire. Il prend en compte toutes les composantes et aspects de l'enseignement supérieur : formation, recherche, transfert de technologie, vie étudiante et du campus, relations avec le monde économique. Sur la base du bilan du premier SLESRI 2016-2020, un nouveau Schéma a été établi pour la période 2023-2027, en articulation avec le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC) et la nouvelle Stratégie de développement économique 2023-2030 de l'Agglo.

Des lignes directrices et des ambitions

Le SLESRI doit permettre l'amélioration qualitative et économique des conditions de vie étudiante, une nouvelle dynamique collective s'appuyant sur la complémentarité des acteurs locaux, l'accroissement des capacités d'accueil pédagogiques et scientifiques et le soutien aux projets collectifs. À partir de ces lignes directrices, 4 ambitions ont été formulées : « conforter une offre de formation différenciée au service de la réussite des étudiants », « Ouvrir le Pôle Littoral Urbain Durable Intelligent aux échelles locales, régionales et internationales », « Mettre en œuvre une approche intégrative de l'innovation et de l'entrepreneuriat » ; « Créer les conditions pour une meilleure expérience étudiante et une attractivité renforcée ».



14 axes et 31 actions pour le Schéma local d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2023-2027



Promouvoir l'orientation des filles vers les filières scientifiques

L'Agglo a profité du salon d'orientation post-bac « Passerelle » pour promouvoir les filières scientifiques et techniques auprès des jeunes filles, en mettant un espace à disposition de l'association « Elles bougent ». Laquelle a animé des ateliers et une table-ronde sur la thématique de la mixité dans les industries. Des marraines de l'association occupant des métiers scientifiques, industriels et techniques ont partagé leurs témoignages sur leurs parcours et métiers. Après avoir été présentée au grand public dans le cloître des Dames Blanches à La Rochelle en 2022, l'exposition « Les Sciences'Elles » du CNRS (portraits de femmes scientifiques sous format BD) est mise à disposition des établissements scolaires volontaires des 28 communes.





Les mobilités de demain



À travers des expérimentations, l'Agglo prépare les habitants aux mobilités de demain.

Des minibus électriques autonomes pour desservir les zones rurales

L'Agglo a été retenue en mai 2023, dans le cadre d'un appel à projet national, pour expérimenter un système de transport autonome électrique sur les zones péri-urbaines et rurales du territoire.

Le projet de transport autonome électrique à la demande « Yélo DETA » doit permettre de compléter l'offre Yélo dans les zones péri-urbaines et rurales de l'Agglo, en proposant une solution de transport en temps réel aux 14 000 habitants de Bourgneuf, Montroy, Clavette, La Jarrie, Saint-Médard d'Aunis, Saint-Christophe, Croix-Chapeau et Salles-sur-Mer. Porté par un consortium d'acteurs locaux composé de l'Agglo, La Rochelle Université, l'EIGSI, la RTCR et du constructeur Milla, le projet est lauréat de l'appel à projets national « Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone ». L'expérimentation, lancée en juin 2023 pour une durée de trois ans, a débuté par une analyse des routes, l'aménagement d'un dépôt à La Jarne et la constitution du dossier de sécurité et de roulage. Une démonstration sur route fermée s'est déroulée en octobre 2023 dans la zone de Croix-Fort.



Fin de l'expérimentation Coach CO₂/Self data

Dans le cadre du programme Agremob pour une mobilité durable, l'initiative « Coach CO₂/self data » a permis aux citoyens volontaires de l'Agglo d'accéder à des outils numériques (TraceMob et Coach CO₂ via l'application Cozy Cloud), afin de renseigner et de stocker leurs données de mobilité. Les participants ont ainsi pu visualiser leurs déplacements et calculer leur empreinte carbone. Les données collectées, correspondant aux pratiques réelles de mobilités, seront utilisées pour proposer de nouvelles actions permettant de réduire les émissions de CO₂ dues aux transports.

LA CRÉATIVITÉ ET L'ESPRIT D'INITIATIVE EN 2024

L'emploi

- ▼ Lancement de nouveaux ateliers à destination des chefs d'entreprise dans le cadre des Assises de l'Emploi : acculturation à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et à la Marque employeur.
- ▼ Mise en œuvre des réponses concertées de l'Agglo, France Travail et de la Région Nouvelle-Aquitaine aux entreprises dans le cadre de l'expérimentation « Ensemble pour recruter ».
- ▼ Lancement du projet « Aller vers », en remplacement des Points Emploi de Quartiers, en partenariat avec la Mission locale, France Travail, les chambres consulaires, Cap Emploi, et Solidarité Nouvelle face au Chômage (SNC).

Le développement économique

- ▼ Structuration des activités « vertes » en filière.
- ▼ Adhésion au pôle de compétitivité régional « Excellence Numérique au service des Transitions Environnementales et Responsables ».
- ▼ Lancement des travaux pour un nouvel immeuble d'activités tertiaires.

Le tourisme

- ▼ Analyse des résultats de l'étude relative à l'impact carbone de la filière tourisme et définition d'un plan d'actions « réduction ».
- ▼ Révision du réseau des circuits de découverte.
- ▼ Inauguration de la table d'orientation de Croix-Chapeau.
- ▼ Réalisation de l'exposition « À deux pas de chez vous » par DOZ

Les mobilités de l'avenir

▼ Mise en circulation des quatre navettes électriques « Yélo DETA », d'abord avec un opérateur à bord et avec une vitesse maximale de 50 km/h, puis de manière totalement autonome à 60 km/h maximum avec une supervision à distance pour gérer en temps réel la sécurité et le service.

UN TERRITOIRE CRÉATIF

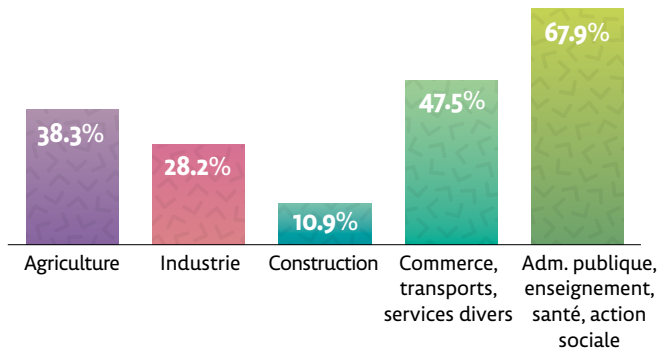
Orientation n°1

Faire émerger les innovations et attirer les talents de demain

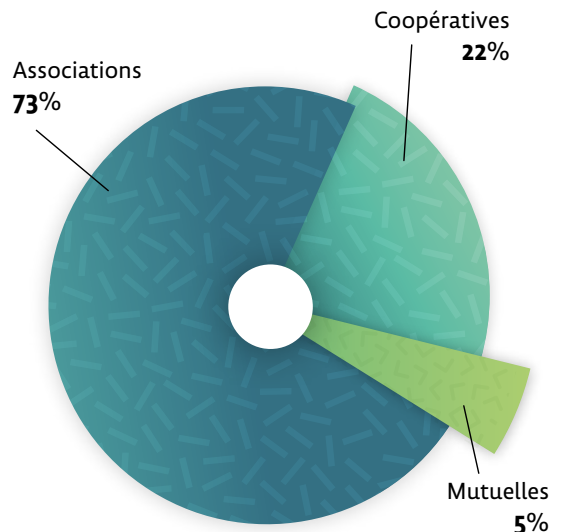
Sources : INSEE, RP / INSEE, Sirene / INSEE, Flores, traitement CRESS NA / DARES, Pôle Emploi / INSEE, Bases Tous salariés / Mesri, SIES, ParcoursSup



Taux de féminisation des emplois par secteur d'activité en 2021



8 049 postes salariés dans l'Économie Sociale et Solidaire **soit 10,8% de l'emploi total** en 2019



83 884 emplois en 2021. Soit une croissance annuelle moyenne de 1,8% entre 2015 et 2021

29,7% des emplois sont issus de la sphère productive en 2020

17% d'établissements créés en 2022

1,78% des emplois dans la recherche et développement en 2020 soit légèrement moins qu'en 2014 (1,84%)

0,56% des emplois dans les éco-entreprises en 2019

Part des jeunes (18/25ans) non insérés (ni en études, ni en emploi)



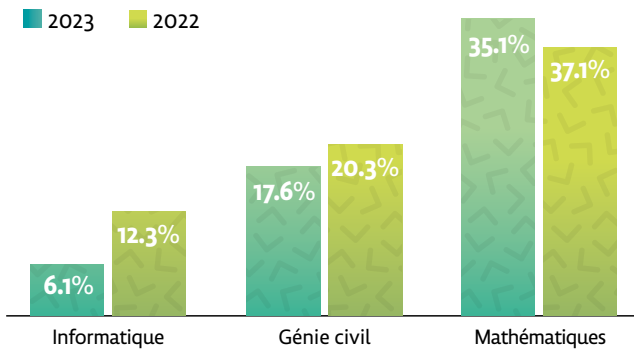
Part des personnes non scolarisées de 15 ans ou plus sans diplôme ou CEP en 2021



Part des chômeurs depuis au moins un an parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C



Part des femmes parmi les candidats admis dans les cursus proposés par La Rochelle Université



↳ **Réduction de l'écart de salaire net horaire moyen** entre femmes et hommes entre 2019 et 2021 : -18,4% à -17%.

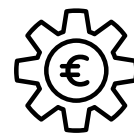
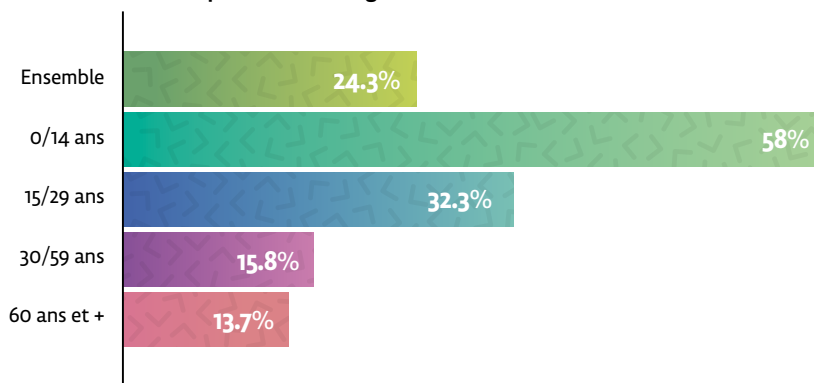
L'écart de salaire le plus important est celui des cadres, les femmes ont un salaire horaire net inférieur de -21% à celui des hommes.

Orientation n°2

Favoriser l'accès au sport et à la culture pour tous

Sources : Comptes de gestion 2019 des EPCI, Direction générale des finances publiques, Ministère chargé de l'Économie, traitement Deps-Doc, Ministère de la Culture, 2022 / Recensement des licences et clubs sportifs, Injep 2021 / INSEE, RP 2021

Part de licenciés sportifs selon l'âge en 2021



11,1 M€ de dépenses culturelles en 2020 dont **6,4%** en investissement.

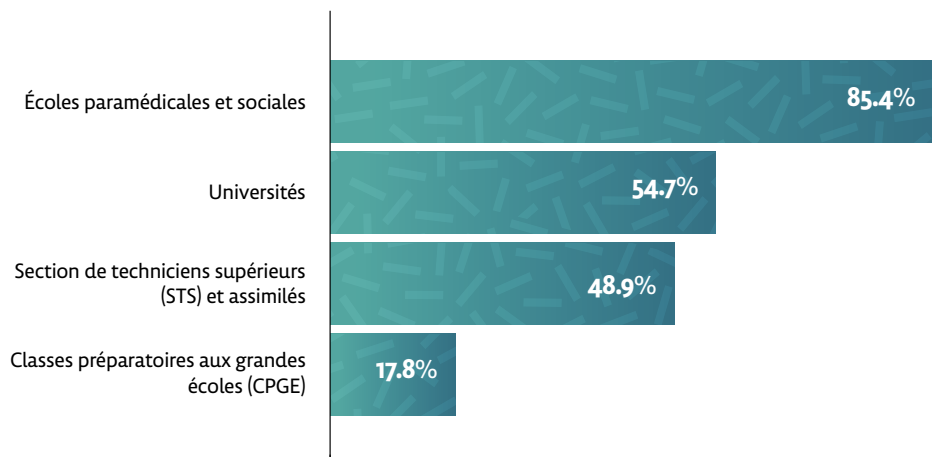
↳ **En baisse de 10,1% par rapport à 2019**

Orientation n°3

Faire rayonner le territoire en libérant les imaginaires collectifs

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Part des femmes inscrites dans les établissements de l'enseignement supérieur de la CA de La Rochelle (hors doubles inscriptions université/CPGE) - Année 2022-2023



↳ **21,7% d'étudiants supplémentaires entre 2011 et 2021**

Plus de **15 300** étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en 2021-2022 dans l'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



LES ANNEXES

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE

S²LOW





Le compte administratif

Le rapport financier 2023 de l'Agglo est tiré de l'analyse du compte administratif, réalisée chaque année à l'occasion de son vote. Elle porte sur l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice considéré, accompagnées de la présentation d'indicateurs illustrant la situation financière de la collectivité.

Équilibre du compte administratif 2023

Budget principal et budgets annexes (en millions d'€). Hors budgets zones et projets urbains.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 218.4 M€

Personnel	>	51.6 M€
Dotations, subventions, participations versées	>	21.7 M€
Reversements aux communes	>	12.1 M€
Contrats de prestations de services	>	67.1 M€
Charges à caractère général	>	24.8 M€
Intérêts de la dette	>	0.8 M€
Opérations internes	>	9.4 M€
Dotations aux amortissements	>	30.9 M€

RECETTES : 257.3 M€

133.8 M€	<	Fiscalité
24 M€	<	Redevances
17.9 M€	<	Dotation globale de fonctionnement
51.7 M€	<	Produit d'exploitation des services
9.7 M€	<	Subventions et participations reçues, recettes diverses
10.3 M€	<	Opérations internes
9.9 M€	<	Résultats 2021 reportés

**Résultat
fonctionnement
2023
38.9 M€**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 90 M€

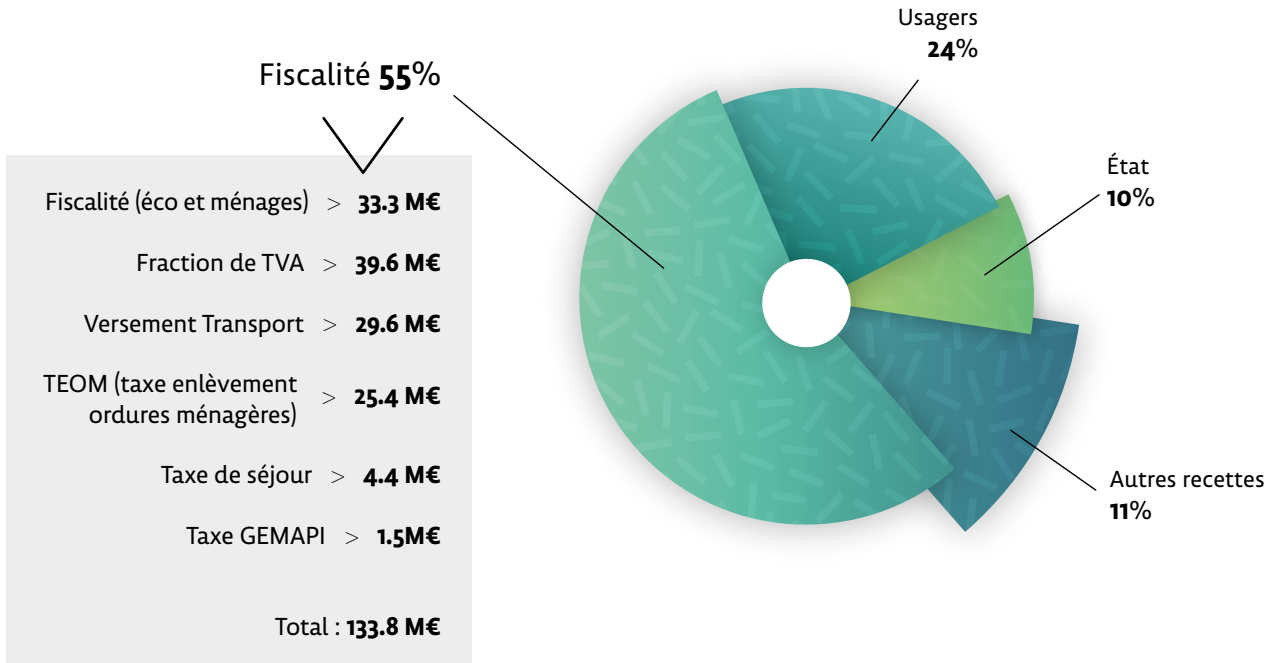
Travaux et acquisitions	>	61.1 M€
Subventions, équipements, fonds de concours	>	16 M€
Autres dépenses	>	6.1 M€
Remboursement dette en capital	>	5.2 M€
Opérations internes	>	1.6 M€

RECETTES : 113.6 M€

21.4 M€	<	Dotations, subventions
30.9 M€	<	Autofinancement
57.9 M€	<	Solde Résultats reportés
2.9 M€	<	Opérations internes
0.5 M€	<	Autres recettes

**Excédent de
financement 2023
23.6 M€**

D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES DE L'AGGLO ?



59.8 M€
de capacité
d'autofinancement



218 M€
de dépenses de
fonctionnement



257 M€
de recettes de
fonctionnement

Dette(*)

Dette au 31/12/2023 = 35.6 M€

Ratio 2023 CdA LR
Endettement
198 € / habitant

Moyenne 2022
des autres Agglos
724 € / habitant

* Budget principal et budgets annexes (y compris les budgets zones et projets urbains).

Le Compte administratif 2023 fait apparaître de bons fondamentaux :

- Des recettes de fonctionnement en hausse de 4 M€ et des dépenses de fonctionnement en hausse de 4,2 M€ entre 2022 et 2023, expliquées notamment par la dynamique des recettes fiscales et tarifaires.

- L'autofinancement annuel (60,5 M€) en légère baisse de 0,7 M€ par rapport à 2022.

- Des dépenses d'investissement structurantes à hauteur de 79 M€, en hausse de 7 M€ par rapport à 2022.

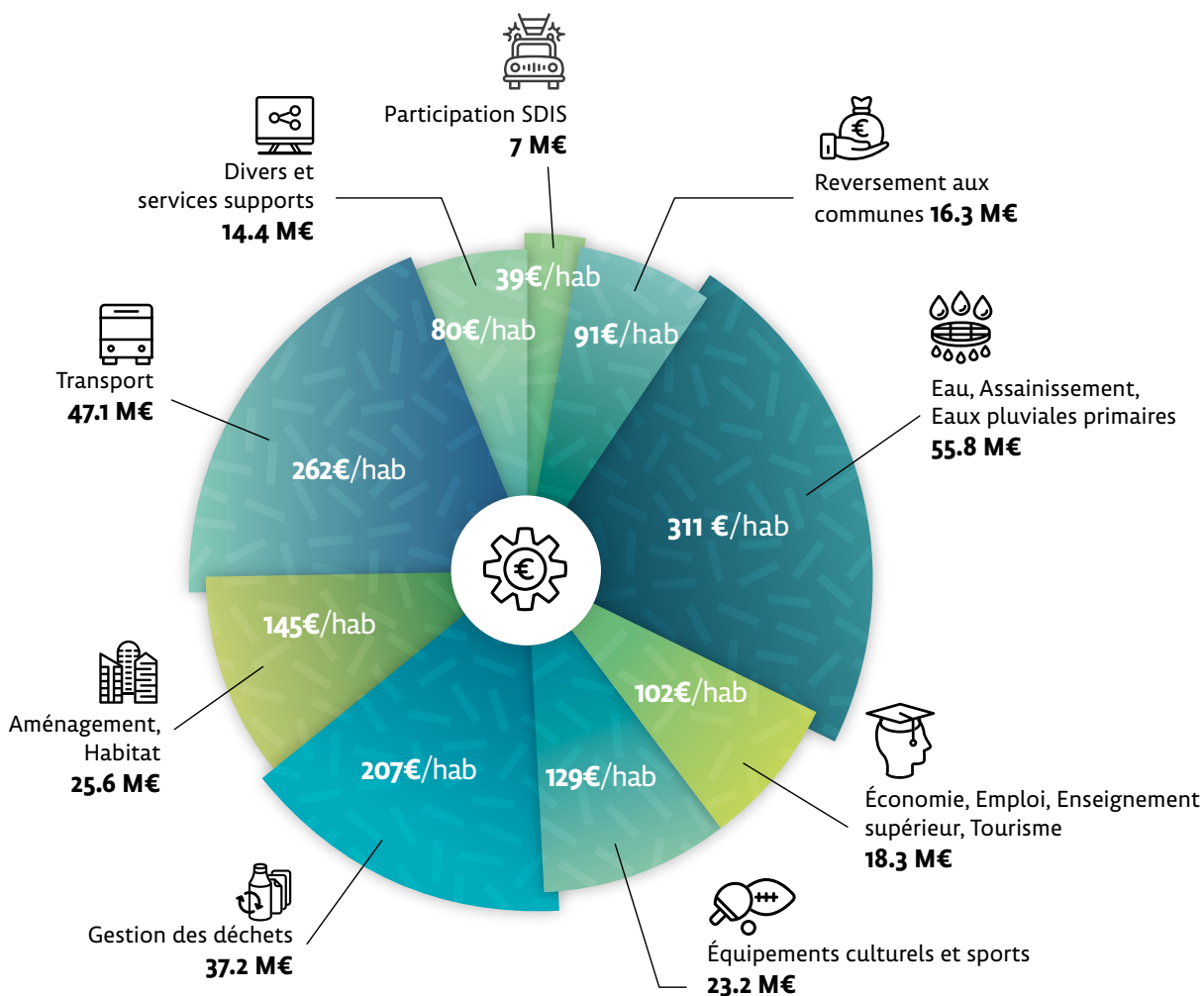
- Aucun emprunt contracté en 2023. L'encours de dette s'élève à 35,6 M€ au 31/12/2023 et la capacité de désendettement est de 0,6 année.



Les réalisations budgétaires 2023

C'est dans un contexte financier toujours contraint, marqué par une inflation importante, que l'Agglomération a élaboré son budget. Sa bonne santé financière lui permet de poursuivre ses investissements en faveur du développement du territoire et de maintenir son soutien aux acteurs qui participent à son dynamisme et à sa qualité de vie.

LA RÉPARTITION DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE



LES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN 2023

• Réseaux d'eau potable et d'assainissement	15,5 M€	• Création et réhabilitation des Zones d'Activités	3,1 M€
• Achat de bus électriques	2 M€	• Promotion du tourisme et travaux sur l'Espace congrès	0,7 M€
• Travaux Pôles d'échanges multimodaux	3,8 M€	• Fonds de concours à la construction de logements sociaux	4,1 M€
• Travaux de réalisation de pistes cyclables	1,7 M€	• Aide à l'accession sociale à la propriété	0,3 M€
• Travaux requalification de la Médiathèque	1,1 M€	• Etudes et travaux pour les Projets Urbains (Joffre, Rompsay, Bongraine...)	3,5 M€
• Travaux sur les piscines communautaires	1,4 M€	• PRU Villeneuve les Salines	4,8 M€
• Travaux Unité de Valorisation Energétique	5,2 M€		



LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL
ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES VICTIMES ET TÉMOINS
DE VIOLENCES SEXISTES,
SEXUELLES ET CONJUGALES

LIVRET À DESTINATION
DES PROFESSIONNELLES ET DES ÉLUS·ES
DE CHARENTE-MARITIME

Les ressources humaines

Plus inclusive, la gestion des ressources humaines prend davantage en compte les enjeux d'égalité professionnelle et intègre mieux les agents en situation de handicap.

Bilan du premier plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes

L'Agglo et la Ville de La Rochelle ont établi en 2021 un plan d'actions triennal en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Arrivé à échéance en décembre 2023, il a contribué à lutter contre les stéréotypes, à favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie privée et à prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail.

Le premier plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'Agglo et de la Ville de La Rochelle se déclinait selon trois axes : la lutte contre les stéréotypes et la prévention des discriminations ; un meilleur équilibre et un meilleur partage entre vie professionnelle et vie personnelle ; la prévention de toutes les violences sur les lieux de travail et la lutte contre le harcèlement sexuel et moral. Dès 2021, l'écriture inclusive a été utilisée dans les offres d'emploi et les fiches de postes afin que ces annonces s'adressent indifféremment aux femmes et aux hommes. Des portraits et partages d'expériences d'agents occupant des postes très « genrés », comme une gardienne de déchèterie ou un éducateur de jeunes enfants, ont contribué à lutter contre les stéréotypes.

Faire reculer les violences sexistes et sexuelles

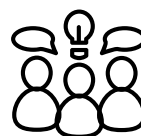
L'Agglo s'est également engagée dans la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail. Une procédure de signalement a été mise en place à cet effet. Des actions de formation, initialement à destination des directeurs et chefs de service, ont été étendues en 2023 à l'ensemble de l'encadrement intermédiaire. Une enquête interne a été menée en 2022 afin de mesurer ces violences et dégager de nouvelles pistes d'actions. Une campagne d'affichage a été réalisée dans l'ensemble des services pour sensibiliser sur les propos sexistes entendus au travail.



269 agents formés à la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail entre 2022 et 2023 (Agglo et Ville de La Rochelle)



47% des agents ont déjà entendu des blagues ou propos à connotation sexiste ou sexuelle de la part de collègues



Plus de **1 143 agents** ont assisté aux 16 conférences théâtralisées proposées sur la problématique du sexisme ordinaire et du harcèlement sexuel au travail

L'emploi des personnes en situation de handicap progresse

L'année 2023 a permis de faire avancer la politique d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'Agglo et de la Ville de La Rochelle grâce à des formations et l'amélioration des informations communiquées au moment du recrutement et lors des reclassements internes. En parallèle, les agents ont été sensibilisés au handicap en milieu professionnel à travers les interventions de Cap emploi, de l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), de la MDPH, de l'association Messidor sur les troubles psychiques.



13 binômes constitués dans le cadre de l'opération nationale DuoDay : constitution de duos de professionnels et de personnes en situation de handicap pendant une journée d'immersion

Structuration des actions de prévention

La démarche d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été relancée avec la désignation de 92 référents Document unique et de 15 assistants de prévention et leurs formations en interne. Un protocole a également été établi concernant les conduites à tenir en cas de forte chaleur et des équipements de protection ont été fournis aux agents.



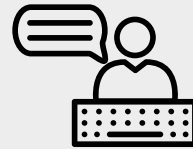
Des agents formés à l'éco-conduite

En plus de la mise en œuvre des actions prévues au plan triennal, des sensibilisations à l'éco-conduite ont été proposées dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique label « Climat Air Energie » 2023/2026. L'objectif est de sensibiliser 200 agents par an sur cette thématique sur trois ans. Plus largement, un catalogue donne désormais une visibilité complète de toutes les actions de formation menées en interne.



130 formations collectives

organisées en interne en 2023, soit 58% de plus qu'en 2022, sur la prévention et la sécurité au travail



2 380 jours de formation

(contre 1 625 jours en 2022), soit 4,16 jours par agent formé

Perspectives

2024

▼ Mise en œuvre d'une coopération renforcée avec le CCAS de La Rochelle.

▼ Déploiement du Plan local sur le pouvoir d'achat.

▼ Élaboration du plan de formation 2025/2027 intégrant un accompagnement des agents à la transition écologique.

Le bilan social 2023

Des effectifs en hausse

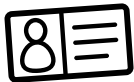
L'Agglo comptait **899 agents permanents et non permanents** au 31 décembre 2023 (contre 852 en 2022) dont 6 agents sur des postes à temps non complet, 166 contractuels dont 2 agents sur des postes à temps non complet et 6 « Parcours Emploi Compétences ». **Les femmes sont légèrement majoritaires** au sein des effectifs (52%).



27 mobilités internes sur des postes créés ou vacants



46 ans et 5 mois de moyenne d'âge (- 8 mois par rapport à 2022)



32 postes créés, dont 5 non permanents



46 agents en disponibilité



16.6% des femmes et **3.7%** des hommes à temps partiel



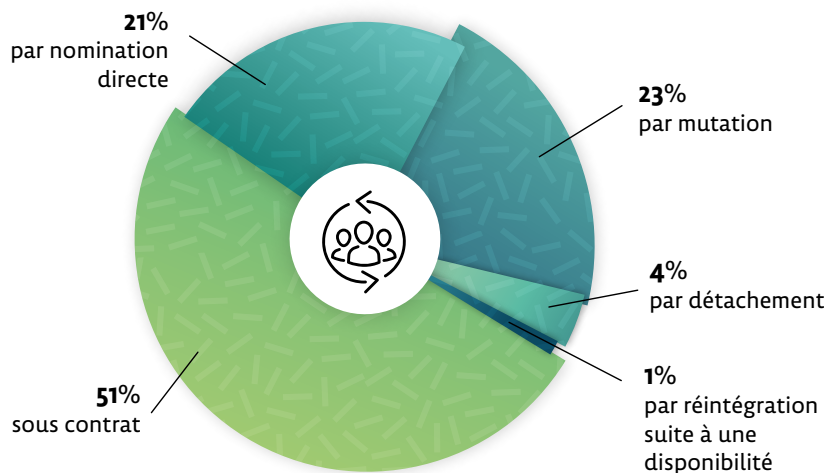
67.7% des personnes ayant recours au télétravail sont des femmes



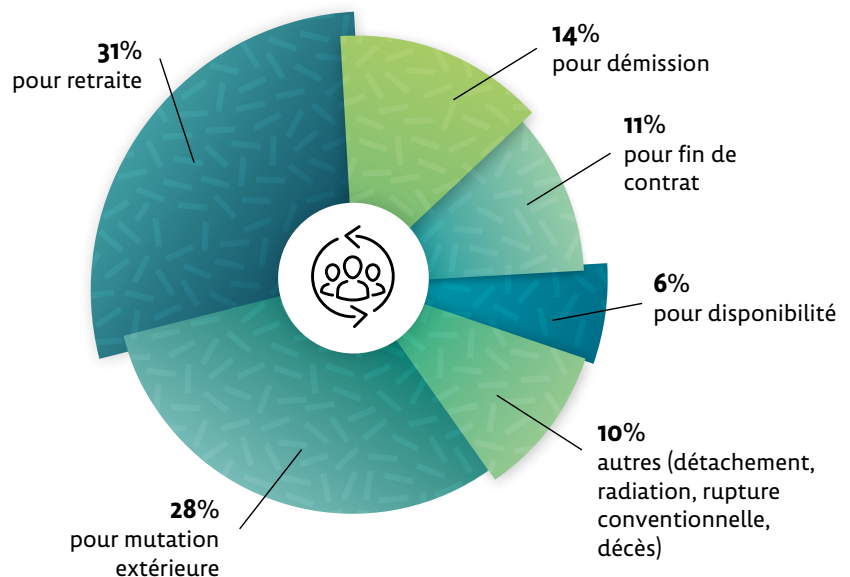
49.5 M€ de dépenses de personnel (+7,1% par rapport à 2022)

MOUVEMENTS DE PERSONNELS

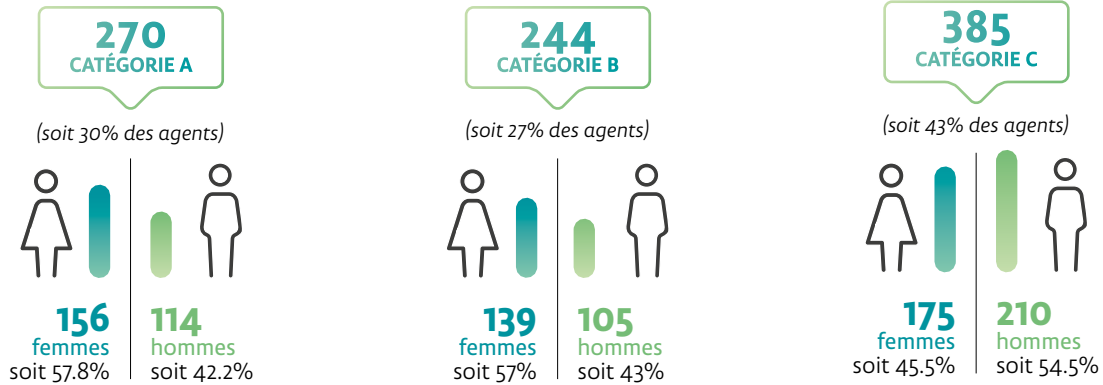
136 agents sont arrivés (contre 120 en 2022) dont



85 agents ont quitté l'Agglo (contre 67 en 2022) dont

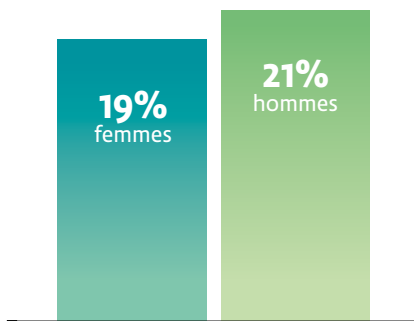


REPARTITION PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE (en nombre d'agents)

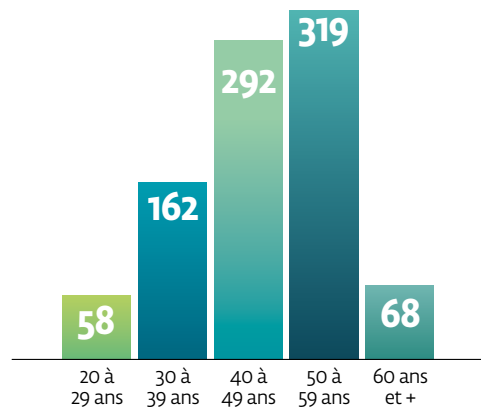


TAUX D'ENCADREMENT SELON LE SEXE

Si les femmes sont majoritaires en catégorie A et B, les hommes sont plus nombreux à occuper des postes d'encadrement

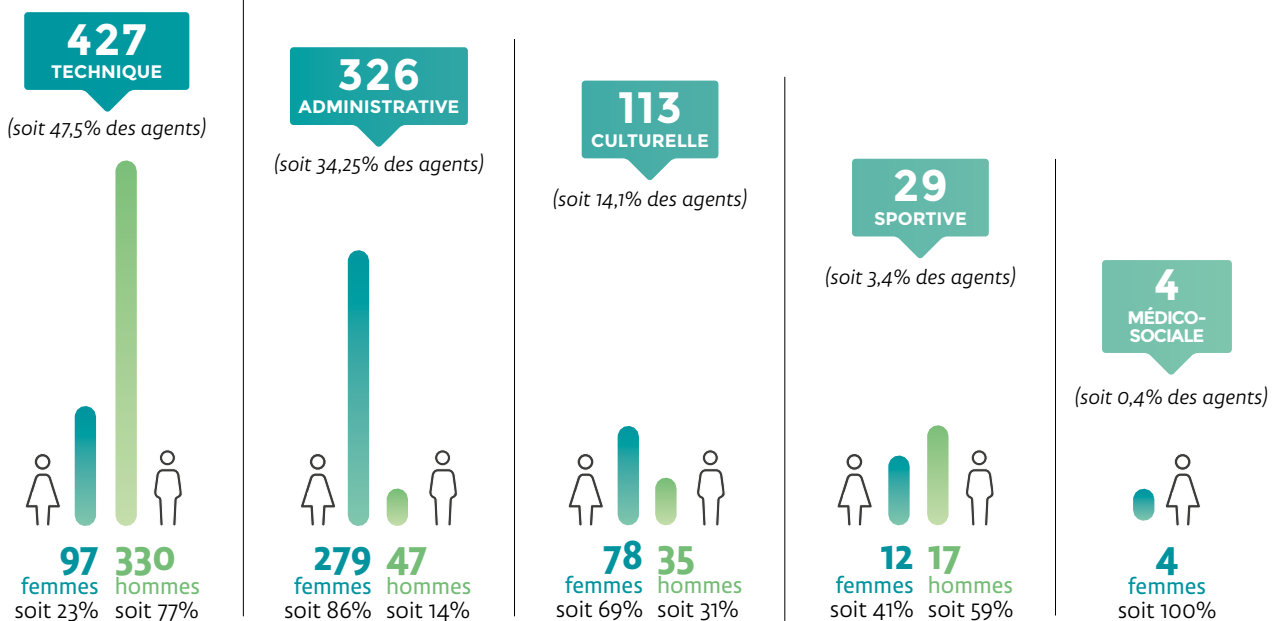


RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



REPARTITION PAR FILIÈRE PROFESSIONNELLE (en nombre d'agents)

En 2023, les filières administrative, culturelle et médico-sociale demeurent majoritairement féminines alors que les filières technique et sportive comptent toujours majoritairement des hommes.



La contribution de l'Agglo aux Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ou « Agenda 2030 » ont été adoptés à l'unanimité par les 193 pays membres des Nations Unies en 2015.

Ces 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, sont destinés à guider les actions menées par les acteurs publics et privés d'ici 2030. Ils dessinent les contours d'un nouveau paradigme de développement qui se veut universel, inclusif et durable, prenant en compte, de manière intégrée et interdépendante, les dimensions sociales, économiques et environnementales.

La concrétisation locale des ODD est essentielle pour répondre aux engagements de la France auprès des Nations Unies. Pour les collectivités territoriales, les ODD constituent un cadre d'actions et d'évaluation qui permet de faire converger toutes les démarches sectorielles vers un référentiel commun.



Cette visualisation des données a été réalisée à l'aide du Référentiel des villes et territoires durables (RFSC). Ont été comptabilisées les contributions positives (directes et indirectes) aux 17 ODD de chacune des actions 2023 recensées dans le présent rapport. Les ODD 4 « Éducation de qualité », 11 « Villes et Communautés durables », 12 « Consommation et production responsables », 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » et 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs » sont les plus représentés dans ce rapport. Ils ont en commun leur grande transversalité dans les différentes politiques publiques engagées par l'Agglomération.

Exemples de contributions en 2023 :



Aides financières contre la précarité énergétique / Tarification unique de l'eau potable plus équitable / Production de logements sociaux et abordables / Dispositif d'hébergement temporaire pour les étudiants rochelais...



Concours « J'agis pour préserver l'eau » du programme Re-Sources / Modernisation du réseau d'assainissement / Nouvelle tarification incitative / Coopération avec Kendari autour du grand cycle de l'eau...



Projet alimentaire partagé à l'échelle du bassin de vie / Projet lauréat « Terres de Transitions » / Stratégie de compensation agricole collective / Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire...



Plan Climat Air Énergie Territorial / Mesures de sobriété énergétique / Rénovation des bâtiments publics / Création d'une Société d'Économie Mixte « Énergies Renouvelables » / Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique...



Contrat local de Santé / Diagnostic local santé-environnement / Mise à l'arrêt temporaire des captages d'eau potable de l'Aunis / Plan de rénovation pour des piscines modernes et accessibles...



Assises de l'Emploi / Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi / Expérimentation « Ensemble pour recruter » / Nouvelle stratégie économie sociale et solidaire / Politique d'emploi des personnes en situation de handicap...



Convention territoriale globale / Actions de sensibilisation à l'environnement / 8^e édition de FestiPREV / Programmation des équipements culturels / Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation...



Nouvelle stratégie de développement économique / Mise en place du bail à construction / Cartographie des réseaux de chaleur urbains / Modernisation des services publics numériques / Livre blanc TER...



Formation des élus à l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes / Dispositif « À vélo les filles » / Soutien à l'entrepreneuriat féminin / Clip vidéo « 24h de la vie d'une femme » / Guide pour une rénovation inclusive des cours d'école...



Appel à projets du Contrat de Ville dans les quartiers prioritaires / Dispositifs d'inclusion numérique / Médiation renforcée pour les gens du voyage / Tarification sociale du Conservatoire / Actions de coopération avec Haïti...



Programme Local de l'Habitat / Plan Local d'Urbanisme intercommunal modifié / Projets d'aménagement concertés / Programme de Renouveau Urbain de Villeneuve-les-Salines / Nouvelles liaisons cyclables...



Démarche « Éviter, Réduire, Compenser » / Suivi naturaliste des sites de compensation / Inventaire du patrimoine floristique / Atlas de la biodiversité Communale / Éco-pâturage...



Stratégie Tiers lieux / Accompagnement des changements de pratiques agricoles / Stratégie de sobriété numérique / Nouvelle stratégie de prévention et gestion des déchets / Dispositif Téro d'aide à la transition des entreprises...



Guide de la coopération avec les communes / Soutien aux communes face aux catastrophes naturelles / Action de médiation entre agriculteurs et habitants / Actions de prévention des violences sexistes et sexuelles...



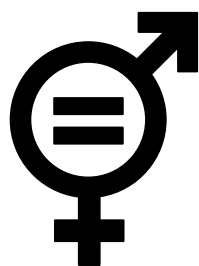
Projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC) / «Semaine super nulle... en carbone» / Bilan carbone de l'étalement urbain / Forum des acteurs de la transition / Enquête sur la transition écologique des entreprises...



Fonds de concours aux projets communaux / Finance participative au service de projets locaux / Projet européen « Winblue » / Assises franco-québécoises / Coopérations décentralisées avec le Mexique, le Japon, l'Ukraine...



Actions de sensibilisation à la biodiversité marine et à la préservation du littoral / Axe « carbone bleu » du projet LRTZC / Suivi de la qualité des eaux / Actions de prévention des pollutions marines...



Feuille de route pour l'égalité femmes-hommes

La feuille de route pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale a vocation à être déclinée :

- en interne, à travers le plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle,
- sur le territoire de l'Agglomération, à travers la définition et la mise en œuvre des politiques publiques communautaires.

Sur ce dernier volet, un plan d'actions spécifique vise à intégrer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques communautaires selon les axes/objectifs suivants :

Axes	Objectifs
Promouvoir une culture de l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une communication publique exempte de stéréotypes de genre • Former les professionnels, partenaires, associations, élus à la lutte contre les stéréotypes et à l'égalité femmes-hommes (FH) • Sensibiliser les habitants à l'égalité (FH) • Animer un réseau égalité FH au sein des 28 communes de l'agglomération • Lutter contre l'invisibilisation des femmes et promouvoir des figures féminines
Avoir une approche intégrée de l'égalité dans les politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter et analyser des données genrées • Intégrer le genre dans les projets européens et les projets de coopération décentralisée • Intégrer le genre dans le Contrat de ville de l'agglomération • Intégrer le genre aux travaux du Contrat Local de Santé • Intégrer le genre à la commande publique • Mettre en place des critères d'égalité FH pour départager des projets • Intégrer le genre dans le suivi des engagements climatiques
Faciliter l'accès des femmes à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer pour une plus grande mixité des métiers • Soutenir l'entrepreneuriat féminin • Accompagner les femmes éloignées de l'emploi • Former les professionnels de l'emploi à la lutte contre les stéréotypes de genre
Garantir aux femmes l'accès à la mobilité et l'appropriation de l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mobilité des femmes • Intégrer le genre aux projets d'aménagement
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les associations locales qui luttent contre les violences • Former les professionnels (repérage, orientation, accompagnement) • Travailler en réseau avec les professionnels luttant contre les violences • Soutenir et accompagner les victimes de violences • Sensibiliser les habitants à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
Culture, sport et loisirs pour toutes et tous	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès des femmes à la culture et aux loisirs • Développer la pratique sportive féminine



À retrouver en ligne sur agglo-larochelle.fr

Conseil communautaire

Retrouvez la composition du Conseil communautaire sur agglo-larochelle.fr/action-publique/elus-instances

Chaque séance du Conseil est retransmise en vidéo en direct sur le site Internet de l'Agglo. Les séances sont ensuite accessibles en différé sur agglo-larochelle.fr/conseil-communautaire

Vous trouverez également sur cette même page « L'Essentiel du Conseil communautaire » : une lettre d'information numérique qui offre un aperçu des principales décisions prises.

Organigramme des services

L'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération est accessible en téléchargement sur agglo-larochelle.fr/action-publique/missions-et-competences

Les communes de la Communauté d'Agglomération

Retrouvez l'ensemble des 28 communes, avec un lien vers leurs sites Internet, sur agglo-larochelle.fr/territoire/les-28-communes

L'Agglo en transitions

Rapport d'activités, de développement durable
et égalité femmes-hommes 2023

Direction de la Vie Institutionnelle, Service Stratégie et Coopérations territoriales et Direction de la Communication

Création graphique et mise en page | Direction de la Communication, Fabien Brohan

Photos | ©Pierre Meunié, ©Julien Chauvet, ©Mathieu Vouzelaud et ©AdobeStock

Impression | IRO Imprimeur, imprimé sur papier 100 % PEFC

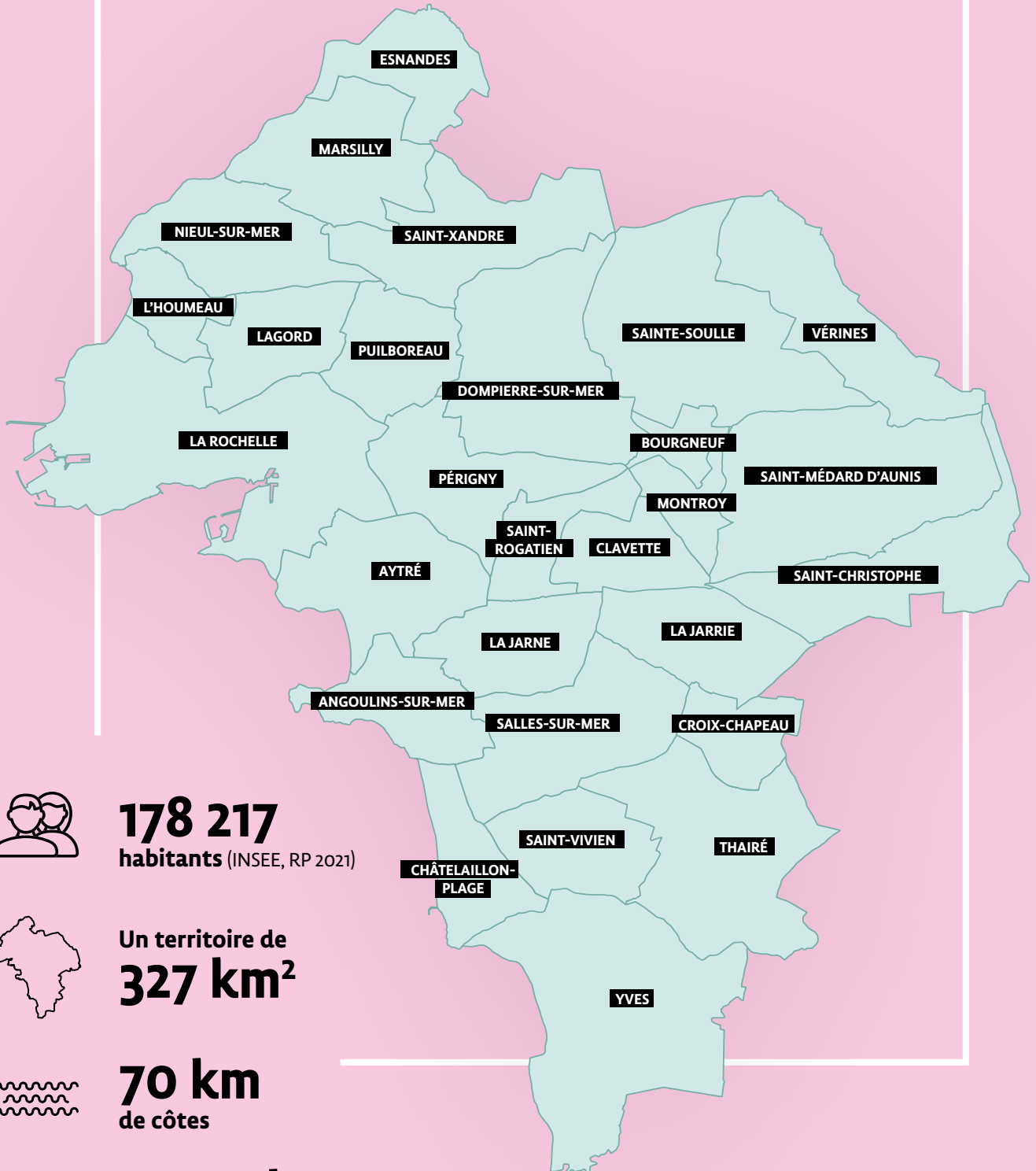
Edition | Septembre 2024

Communauté d'Agglomération de La Rochelle :
6 rue Saint-Michel, CS 41287, 17086 La Rochelle Cedex 02
Contact : 05 46 30 34 00 / accueil@agglo-larochelle.fr
agglo-larochelle.fr

Rejoignez-nous sur



L'Agglo de La Rochelle et ses 28 communes



178 217
habitants (INSEE, RP 2021)



Un territoire de
327 km²



70 km
de côtes



21 150 ha
de terres agricoles

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 017-241700434-20241017-DCC171024_01-DE



2023

L'AGGLO EN TRANSITIONS

Rapport d'activités, de développement durable
et d'égalité femmes-hommes

